



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE  
DES VALLÉES DU CROULT ET DU PETIT ROSNE  
RUE DE L'EAU ET DES ENFANTS - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE**

**COMITÉ SYNDICAL N° 244 DU MERCREDI 05 FÉVRIER 2020**

**PROCÈS-VERBAL**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s'est réuni le mercredi 05 février 2020 à la salle des fêtes de BONNEUIL-EN-FRANCE, 11 Chemin de la Voirie - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président du SIAH et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES

L'an deux mille vingt, le cinq février à neuf heures,

**Date de la convocation : Le jeudi 30 janvier 2020**

**Nombre de délégués titulaires en exercice : 70**

**Nombre de délégués suppléants en exercice : 70**

**Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36**

**Président de séance :** Guy MESSAGER - Président du Syndicat

**Vice-Président(e)s présent(e)s :** Didier GUEVEL, Vice-Président - Christine PASSENAUD, Vice-Présidente - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président - Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Gilles MENAT, Vice-Président - Jean-Luc HERKAT, Vice-Président - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente

**Secrétaire de séance :** David DUPUTEL - Délégué de la commune de SAINT-WITZ

**44 présent(e)s**

**Dont 43 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CARPF :**

Joël DELCAMBRE et Tony FIDAN (Commune d'ARNOUVILLE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Jean-Noël BELLIER et Marcel BOYER (Commune d'ÉCOUEN), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Jean-Michel DUBOIS et Olivier BOISSY (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Robert DESACHY et Francis COLOMIES (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SAINTE BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

**C3PF :**

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Geneviève BENARD-RAISIN et Catherine ROY (Commune de MONTSOULT)

**CAPV :**

Claude ROUYER (Commune d'ATTAINVILLE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÉT)

Formant la majorité des membres en exercice.

**Et 1 présent sans droit de vote**

**CAPV :**

Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE)

**1 absent et représenté**

**CARPF :**

Léon ÉDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

## **Informations préliminaires :**

Guy MESSAGER remercie Messieurs Loïc FREMAUX et Rodolphe Riant pour leur présence, en remplacement de Monsieur le Comptable Public Michel HUBSCHWERLIN en congés maladie à qui l'ensemble des membres du comité souhaitent un prompt rétablissement.

Le Président donne des informations concernant la prochaine mandature ainsi que sur les travaux de la station de dépollution actuellement en cours et sur l'avenir du SIAH Croult et Petit Rosne.

« Mes chers amis, nous voici parvenus au dernier comité de cette mandature et c'est donc avec une petite pointe d'émotion que j'ouvre cette séance aujourd'hui.

Dernier comité, dernier vote du budget, beaucoup de symboles mais la vie continue et comme je vous l'ai dit à nos vœux la semaine passée, je souhaite m'attacher, dans les prochaines semaines, à assurer la meilleure continuité possible du SIAH de demain avec le SIAH d'aujourd'hui.

Les élections du Président et du Bureau de la nouvelle mandature auront lieu au prochain Comité Syndical qui se tiendra probablement en mai ou juin prochain. Comme vous vous en souvenez, l'élection des Vice-Présidents est un scrutin de listes, et je souhaite d'ores et déjà travailler à la constitution d'une liste que je défendrai dans cet esprit de continuité et d'ambition que j'ai largement exprimée.

J'invite donc celles et ceux qui seraient intéressés pour intégrer cette liste, à me contacter dès que possible pour en discuter.

Les enjeux à venir sont de taille et nécessitent que la future gouvernance ait la passion et le courage nécessaire pour engager, et financer, les grands chantiers qui attendent notre syndicat.

Car beaucoup de travail reste à effectuer, dans tous les domaines, nous le verrons tout à l'heure au moment des budgets, et en particulier je souhaite vous faire un point sur notre fil rouge, je veux parler de notre station.

Toute la partie du bâtiment qui comprenait la salle de conférence, l'accueil et la salle de réunions est désormais rasée et de nouveaux bâtiments techniques vont pouvoir désormais être construits à la place.

Les premiers nouveaux bâtiments ont émergé, notamment le local destiné à la récupération des calories sur les eaux traitées, et le groupement met l'accent sur les travaux qui permettront de commencer la réinjection du biogaz dans les prochains mois, permettant de percevoir le plus tôt possible une recette substantielle.

Les fondations profondes du futur siège ont également été réalisées et la perspective d'emménagement dans ces nouveaux locaux est désormais fixée, selon le groupement, à l'été 2021.

Les équipes ont hâte de bénéficier de ce beau bâtiment qui sera à la hauteur, je n'en doute pas, des ambitions affichées du SIAH et des compétences qui le composent.

Voilà ce que je souhaitais vous dire en préliminaire, nous pouvons désormais passer à l'ordre du jour de notre comité ! »

Guy MESSAGER précise préalablement qu'il a reçu, par écrit comme l'exige le règlement intérieur, une question orale et qu'il y répondra en fin de séance. Le Président rappelle que les délégués peuvent poser des questions orales et qu'il y répond en fin de séance du Comité Syndical. Le Président dispose de 30 minutes pour répondre à l'ensemble des questions. Les réponses du Président ne donnent pas lieu débat. Le Président rappelle également que les délégués peuvent poser des questions par écrit et que dans ce cas, il a un mois pour y répondre, conformément au règlement intérieur de notre Comité.

## **A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Rapporteur : Guy MESSAGER**

### **1. Nomination du secrétaire de séance.**

Le Comité Syndical, sur proposition de Monsieur le Président, nomme David DUPUTEL, délégué de la commune de SAINT-WITZ en tant que secrétaire de séance.

### **2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical n° 243 du mercredi 11 décembre 2019.**

L'article 25 du règlement intérieur du comité du syndicat prévoit que les séances publiques donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal. Celui-ci doit contenir les éléments nécessaires, tant à l'information du public, qu'à celle du Préfet chargé du contrôle de légalité sur les décisions prises par le Comité du SIAH. Il contient par exemple les interventions des Élus en séance.

Chaque procès-verbal est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du Comité Syndical ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification. Cette rectification éventuelle, soumise au vote en même temps que le document, est enregistrée au procès-verbal suivant.

Le procès-verbal relatif à la séance du 11 décembre 2019 a été validé Patrice GEBAUER, secrétaire de séance, délégué de la commune de LE THILLAY.

En l'absence de question, le point est soumis au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve le procès-verbal n° 243 du Comité du Syndicat du mercredi 11 décembre 2019, et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce procès-verbal.

### **3. Signature du procès-verbal de la séance n° 244 du mercredi 05 février 2020.**

Il est demandé aux membres présents de signer la dernière page du procès-verbal de la séance du mercredi 05 février 2020 (article 25 du règlement intérieur du comité du syndicat).

### **4. Rendu compte des décisions prises suivant délégations données par le Comité à Monsieur le Président.**

En application de l'article 16 du règlement intérieur du Comité Syndical, le Président rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation donnée par l'Assemblée délibérante, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il s'agit des décisions, selon les rubriques suivantes :

- Marchés Publics :

1. Décision du Président n° 19/059 : Signature du marché public de prestation d'assistance technique et de mise à jour des logiciels de supervision TOPKAPI pour le compte du SIAH, avec la société AREAL, pour un montant de 5 294,70 € HT et pour une durée d'un an (Marché n° 06-19-18).  
Transmise au contrôle de légalité le 26 novembre 2019 et affichée le 26 novembre 2019.
2. Décision du Président n° 19/060 : Signature du marché public de prestations de services relatif à l'identification des non conformités des branchements d'assainissement privés et de définition, de suivi et de réception des travaux de mise en conformité sur le territoire de la commune de FONTENAY-EN-PARISIS, avec la société VERDI INGENIERIE, pour un montant total de 150 385,00 € HT et d'une durée de 20 mois hors délai de validation. (Marché n° 12-19-62).  
Transmise au contrôle de légalité le 23 décembre 2019 et affichée le 23 décembre 2019.
3. Décision du Président n° 19/061 : Signature du marché public de prestations de services relatif à l'identification des non conformités des branchements d'assainissement privés et de définition, de suivi et de réception des travaux de mise en conformité sur le territoire de la commune de VILLIERS-LE-BEL, avec la société SEGI, pour un montant total de 164 667,67 € HT et d'une durée de 20 mois hors délai de validation. (Marché n° 12-19-63).  
Transmise au contrôle de légalité le 23 décembre 2019 et affichée le 23 décembre 2019.
4. Décision du Président n° 19/063 : Signature de l'avenant n° 1 en moins-value relatif au marché public de prestations de travaux de réhabilitation du collecteur d'eaux usées de l'Impasse Rassigny sur le territoire de la commune de BOUQUEVAL, avec l'entreprise SEIRS TP, portant diminution du prix du marché pour un montant de moins 1 187,00 € HT (Opération n° 94 MOM 104).  
Transmise au contrôle de légalité le 18 décembre 2019 et affichée le 18 décembre 2019.
5. Décision du Président n° 19/064 : Signature du marché public de prestations de service d'accompagnement à la mise en place du Règlement Général de Protection des Données (RGPD), avec le CIG de la Grande Couronne de VERSAILLES, pour un montant de 65 € par heure non soumis à la TVA (montant prévisionnel de 4 680 € - option B : Mise à disposition du DPD), pour une durée de 3 ans (Marché n° 07-19-18).  
Transmise au contrôle de légalité le 23 décembre 2019 et affichée le 23 décembre 2019.
6. Décision du Président n° 19/067 : Signature de l'avenant n° 1 au marché public de prestations de maîtrise d'œuvre relatives à la renaturation de la rivière « La Morée » au droit de la station de dépollution de BONNEUIL-EN-FRANCE, avec l'entreprise ATM, modifiant la répartition des prestations et des montants du marché mais n'ayant aucun impact sur le montant global du marché (Opération n° 505).  
Transmise au contrôle de légalité le 23 décembre 2019 et affichée le 23 décembre 2019.
7. Décision du Président n° 19/069 : Signature de la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie portant sur la mise en conformité des branchements d'assainissement sur le territoire de la commune de FONTENAY-EN-PARISIS, pour un montant prévisionnel de 150 385,00 € HT.  
Transmise au contrôle de légalité le 23 décembre 2019 et affichée le 23 décembre 2019.

8. Décision du Président n° 19/070 : Signature de la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie portant sur la mise en conformité des branchements d'assainissement sur le territoire de la commune de VILLIERS-LE-BEL, pour un montant prévisionnel de 164 667,67 € HT.  
Transmise au contrôle de légalité le 23 décembre 2019 et affichée le 23 décembre 2019.
  9. Décision du Président n° 19/071 : Signature de la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie portant sur la mise en conformité des branchements d'assainissement sur le territoire de la commune de LE THILLAY, pour un montant prévisionnel de 189 948,10 € HT.  
Transmise au contrôle de légalité le 23 décembre 2019 et affichée le 23 décembre 2019.
  10. Décision du Président n° 19/072 : Signature du marché public de prestations météorologiques en observations, prévisions et climatologie, avec l'entreprise MÉTÉO FRANCE, pour un montant maximum de 27 651,00 € HT et d'une durée prévisionnelle d'un an, renouvelable 3 fois à compter de sa date de notification (Marché n° 06-19-17).  
Transmise au contrôle de légalité le 23 décembre 2019 et affichée le 23 décembre 2019.
- Mutations foncières :
11. Décision du Président n° 19/065 : Signature d'un acte de constitution de servitude de passage d'une canalisation d'eaux usées au droit de la parcelle AM n° 829 et sise 14 Avenue de Fontenelle sur le territoire de la commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT, appartenant à la SCI 14 AV FONTENELLE, au profit du SIAH, consentie à titre gracieux, pour une surface totale de servitude de 59 m<sup>2</sup>.  
Transmise au contrôle de légalité le 02 décembre 2019 et affichée le 02 décembre 2019.
  12. Décision du Président n° 19/068 : Signature de l'acte de vente par la commune de MONTMORENCY des parcelles cadastrées section AO n° 8 et 9 sises Chemin de Montmorency, d'une surface totale de 4 632 m<sup>2</sup>, au prix d'un euro.  
Transmise au contrôle de légalité le 02 décembre 2019 et affichée le 02 décembre 2019.
  13. Décision du Président n° 19/073 : Signature de la convention d'occupation temporaire n° 2019-11-66 avec Madame Marie DUBROEUCQ relative à l'exploitation d'un piézomètre sur la parcelle cadastrée section BC n° 116 sur le territoire de la commune de GOUSSAINVILLE, consentie à titre gracieux, mais que des indemnités pour perte de récoltes pourraient être dues à l'exploitant agricole.  
Transmise au contrôle de légalité le 23 décembre 2019 et affichée le 23 décembre 2019.
- Action en justice et mandatement d'avocats aux fins de défense des intérêts du SIAH :
14. Décision du Président n° 19/062 : Référé préventif de la société BOUYGUES IMMOBILIER, dans le cadre de la construction d'un immeuble à usage d'habitation situé 5-9 rue Emmanuel Rain sur le territoire de la commune de GONESSE - Désignation de Didier GUEVEL, Vice-Président du SIAH pour représenter le Syndicat, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le Président du SIAH, Guy MESSAGER, afin de permettre un constat impartial avant et après travaux.  
Transmise au contrôle de légalité le 18 décembre 2019 et affichée le 18 décembre 2019.
  15. Décision du Président n° 19/066 : Référé préventif de la société NEXITY, dans le cadre de la construction d'un immeuble à usage d'habitation situé au 31/31Bis/31Ter rue du Chaussy et au 3 et 9 rue Montfleury sur le territoire de la commune de SARCELLES - Désignation de Didier GUEVEL, Vice-Président du SIAH pour représenter le Syndicat, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par le Président du SIAH, Guy MESSAGER, afin de permettre un constat impartial avant et après travaux.  
Transmise au contrôle de légalité le 23 décembre 2019 et affichée le 23 décembre 2019.

## 5. Classement du SIAH Croult et Petit Rosne dans la strate de 150 000 habitants à 399 999 habitants.

Par délibération n° 204-002 du 27 juin 2012, le comité syndical a décidé le classement du syndicat dans la strate de population de 80 000 à 149 999 habitants.

L'article 1 du décret n° 2000-954 du 22 septembre 2000 relatif aux règles d'assimilation des établissements publics locaux aux collectivités territoriales pour la création de certains grades de fonctionnaires soumet l'assimilation d'un syndicat à une commune en fonction de trois critères :

- sa compétence ;
- l'importance de son budget ;
- le nombre et la qualification des agents à encadrer.

- **Sur la question de la compétence du SIAH**, ses missions ont évolué ces dernières années, au gré des évolutions législatives et réglementaires, en particulier avec le troisième volet de la réforme territoriale.

Cette montée en puissance s'illustre sur plusieurs points avec d'une part l'extension de la station de dépollution avec les travaux actuellement en cours et d'autre part la prise de la compétence collecte des eaux usées et des eaux pluviales de 22 communes de l'Est du Val d'Oise dont Gonesse, Garges-lès-Gonesse et Goussainville au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le SIAH est reconnu comme entité responsable de la GEMAPI sur son périmètre d'intervention.

- **Evolution du budget du syndicat**

En 2011, les budgets du SIAH du Croult et du Petit Rosne étaient au nombre de deux et s'élevaient à 57,3 M €. En 2019, le SIAH compte quatre budgets avec le budget principal eaux pluviales et GEMAPI, le budget annexe eaux usées, le budget annexe de délégation de service public en eaux usées et le budget annexe SAGE Croult Enghien Vieille Mer, le SIAH étant la structure porteuse de ce SAGE. Le montant total de ces budgets s'élève à 212 M€, en tenant compte de la perception d'un prêt de 76 M€ par la Banque Européenne d'Investissement pour l'extension de la station de dépollution.

- **Evolution du nombre et de la qualification des salariés**

2011	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
Postes pourvus				
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>40</b>

2019	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
Postes pourvus				
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>22</b>	<b>54</b>

On peut constater une évolution de 35 % de la masse salariale et le doublement du nombre de personnel de catégorie A embauché.

**Il est donc nécessaire que le Comité Syndical approuve le passage du syndicat dans la strate de population de 150 000 à 399 999 habitants à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération, afin de tenir compte de l'évolution de ses compétences, de son budget, du nombre et de la qualification des agents à encadrer, et de donner tous pouvoirs au Président pour l'exécution de ce classement.**

Guy MESSAGER confirme que le Syndicat entre dans le respect de ces critères qui ont d'ailleurs été validés en réunion de Bureau y compris le critère qui concerne le nombre et la qualification des agents à encadrer car la tendance du SIAH va vers l'augmentation de son personnel de 15 à 20 personnes dans les années à venir.

David DUPUTEL, délégué de la commune de SAINT-WITZ, demande si le passage dans la strate supérieure doit induire une augmentation du nombre de délégués au Comité Syndical ou de représentants en Bureau Syndical.

Guy MESSAGER répond qu'il n'est pas induit d'augmentation du nombre de délégués ni de représentants. Le nombre de vice-présidents ne peut excéder 20 % du nombre de délégués au comité du SIAH, ce qui représente au maximum 14 vice-présidents.

Guy MESSAGER précise qu'il y aura l'élection du Président du SIAH et qu'une délibération fixera le nombre de Vice-Présidents. Aujourd'hui, le nombre est de 10 Vice-Présidents.

Lionel LECUYER, délégué de la commune de VÉMARS indique que les délégués du SIGIDURS sont nommés par les intercommunalités.

Guy MESSAGER répond que c'est une remarque intéressante et que cette question a déjà été évoquée. Il ajoute qu'il serait bien que le SIAH adresse des courriers aux futurs Présidents des Communautés pour leur demander d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par commune sur proposition des Maires. Il rappelle que pour être désigné au SIAH par le biais des communautés, il ne faut pas nécessairement être conseiller communautaire.

Geneviève RAISIN précise que pour la Communauté de Communes de Carnelle - Pays de France c'est un peu différent dans la mesure où c'est la communauté qui va désigner les délégués sur les 4 communes du SIAH concernant la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Guy MESSAGER demande s'il y a d'autres questions et soumet le point au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, décide le classement du syndicat dans la strate de population 150 000 à 399 999 habitants à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération, donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération, et autorise le Président à signer tout acte relatif à la présente délibération.

## **B. FINANCES**

**Rapporteur : Guy MESSAGER**

### **6. Élection d'un(e) Président(e) pour procéder au vote du Compte Administratif du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, du Compte Administratif du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, du Compte Administratif du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées en Délégation de Service Public (DSP) et du Compte Administratif relatif au budget du SAGE Croult Enghien Vieille Mer.**

L'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable au SIAH, dispose que « le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

Cet article est complété par l'article L. 2121-14 du même code qui prévoit que « le Conseil Municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut (...) assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ».

Il ressort donc expressément de l'article précité que le Maire « doit se retirer au moment du vote », sous peine de nullité de la délibération en cause (CE, 1er août 1928, Donadey : Rec Lebon, P. 982 ; CE, 18 novembre 1931, Leclerf et Lepage : Rec Lebon, p 992).

Il n'est pas obligatoire d'organiser une élection au scrutin secret.

Anita MANDIGOU est nommée Présidente de séance par les membres du Comité sur proposition du Président.

Guy MESSAGER en profite pour remercier Anita MANDIGOU pour ses services auprès du SIAH tout au long de cette mandature. Il précise qu'avant Anita MANDIGOU c'est Geneviève RAISIN qui tenait les finances. Il remercie également les équipes pour leur investissement en la matière et souligne l'efficacité de la direction et d'Éric MALLET aussi pour le travail de préparation. Il remercie également tous les Vice-Présidents pour le travail réalisé.

Le Comité applaudit.

Anita MANDIGOU salue ces applaudissements.

Puis en l'absence de question, le point est mis au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, prend acte que le Comité Syndical doit désigner son Président de séance avant le vote, prend acte que le Président est tenu de se retirer au moment de l'approbation du compte administratif, élit comme Présidente de séance Anita MANDIGOU pour le vote des questions suivantes :

- Compte Administratif du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI - exercice 2019 ;
- Compte Administratif du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées - exercice 2019 ;
- Compte Administratif du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées en Délégation de Service Public (DSP) - exercice 2019 ;
- Compte Administratif du budget SAGE Croult Enghien Vieille Mer - exercice 2019.

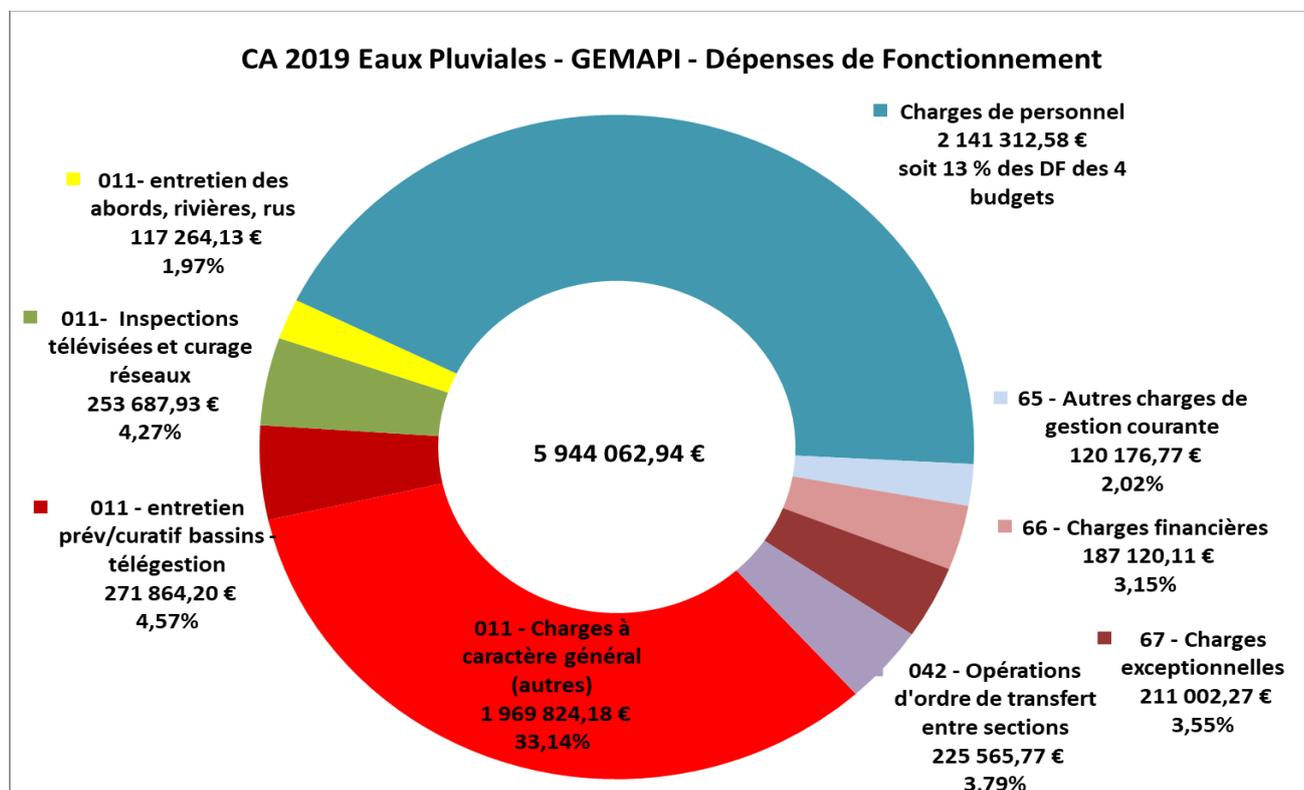
## B.1. BUDGET PRINCIPAL RELATIF AUX COMPÉTENCES ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRANSPORT DES EAUX PLUVIALES ET GÉMAPI

### 7. Approbation du Compte Administratif de l'année 2019 - budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GÉMAPI.

#### La section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	% de Réalisé
<b>Dépenses</b>	<b>24 052 115,00 €</b>	<b>5 944 062,94 €</b>	<b>24,71%</b>
011 - Charges à caractère général	3 063 676,00 €	2 612 640,44 €	85,28%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 834 231,00 €	2 587 557,58 €	91,30%
65 - Autres charges de gestion courante	123 600,00 €	120 176,77 €	97,23%
66 - Charges financières	215 000,00 €	187 120,11 €	87,03%
67 - Charges exceptionnelles	502 000,00 €	211 002,27 €	42,03%
023 - Virement à la section d'investissement	17 088 038,00 €	- €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 570,00 €	225 565,77 €	100,00%
<b>Recettes</b>	<b>24 052 115,00 €</b>	<b>10 909 247,72 €</b>	<b>45,36%</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	13 356 991,15 €		0,00%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 917 115,00 €	1 709 083,09 €	89,15%
73 - Impôts et taxes	3 861 618,00 €	3 866 684,00 €	100,13%
74 - Dotations, subventions et participations	4 916 390,85 €	4 921 014,30 €	100,09%
75 - Autres produits de gestion courante	- €	2,16 €	
77 - Produits exceptionnels	- €	362 580,20 €	
013 - Atténuations de charges	- €	49 883,97 €	

Résultat Cumulé de Fonctionnement (excédent) = 18 322 175,93 €



## Les dépenses (détail par article budgétaire)

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019
<b>Dépenses</b>	<b>24 052 115,00 €</b>	<b>5 944 062,94 €</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>3 063 676,00 €</b>	<b>2 612 640,44 €</b>
60611 - Eau et assainissement	300,00 €	30,19 €
60612 - Énergie - Électricité	20 000,00 €	13 904,01 €
60622 - Carburants	37 500,00 €	52 386,50 €
60623 - Alimentation	3 000,00 €	3 110,95 €
60631 - Fournitures d'entretien	500,00 €	2 083,07 €
60632 - Fournitures de petit équipement	4 500,00 €	11 375,96 €
60636 - Vêtements de travail	10 000,00 €	8 297,97 €
6064 - Fournitures administratives	14 525,00 €	11 839,47 €
6065 - Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	- €	289,19 €
6068 - Autres matières et fournitures	17 589,00 €	11 849,17 €
6132 - Locations immobilières	13 500,00 €	125 519,63 €
6135 - Locations mobilières	171 670,00 €	170 273,22 €
61521 - Terrains	340 500,00 €	271 864,20 €
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	36 640,00 €	51 284,30 €
615232 - Entretien et réparations réseaux	931 898,00 €	926 967,34 €
61551 - Matériel roulant	13 827,00 €	16 512,19 €
61558 - Autres biens mobiliers	4 000,00 €	- €
6156 - Maintenance	96 088,00 €	76 307,39 €
6161 - Assurance multirisques	110 000,00 €	156 719,24 €
617 - Etudes et recherches	84 000,00 €	19 055,00 €
6182 - Documentation générale et technique	5 500,00 €	4 701,90 €
6184 - Versements à des organismes de formation	83 000,00 €	71 408,95 €
6185 - Frais de colloques et séminaires	12 000,00 €	1 438,00 €
6188 - Autres frais divers	200 053,00 €	187 703,41 €
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 600,00 €	3 335,60 €
6226 - Honoraires	40 000,00 €	18 319,44 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	30 000,00 €	3 003,00 €
6228 - Divers	210 317,00 €	120 973,40 €
6231 - Annonces et insertions	19 200,00 €	21 768,24 €
6232 - Fêtes et cérémonies	5 000,00 €	1 684,08 €
6236 - Catalogues et imprimés	- €	717,51 €
6237 - Publications	232 200,00 €	67 079,28 €
6244 - Transports administratifs	3 800,00 €	2 684,00 €
6256 - Missions	7 400,00 €	3 766,72 €
6257 - Réceptions	53 147,00 €	22 986,63 €
6261 - Frais d'affranchissement	20 000,00 €	21 503,12 €
6262 - Frais de télécommunications	59 372,00 €	59 963,96 €
6281 - Concours divers (cotisations...)	250,00 €	250,00 €
6282 - Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	5 000,00 €	- €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	73 300,00 €	48 378,00 €
62872 - Aux budgets annexes et aux régies municipales	75 000,00 €	- €
6288 - Autres services extérieurs	- €	200,00 €
637 - Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	3 500,00 €	8 105,00 €
63512 - Taxes foncières	- €	1 006,00 €
63513 - Autres impôts locaux	13 000,00 €	11 995,21 €

L'article 61521, pour un montant de 233 401,70 € concerne l'entretien des ouvrages présents sur les bassins de retenue ainsi que les frais de télégestion nécessaires au maintien du caractère opérationnel de ces ouvrages.

L'article 615232, pour un montant de 926 967,34 € regroupe les marchés d'entretien des réseaux, et accessoires notamment les prestations d'entretien des rivières, rus (289 657,46 €), de curage (505 438,82 €), d'inspections télévisées (106 300,06 €),

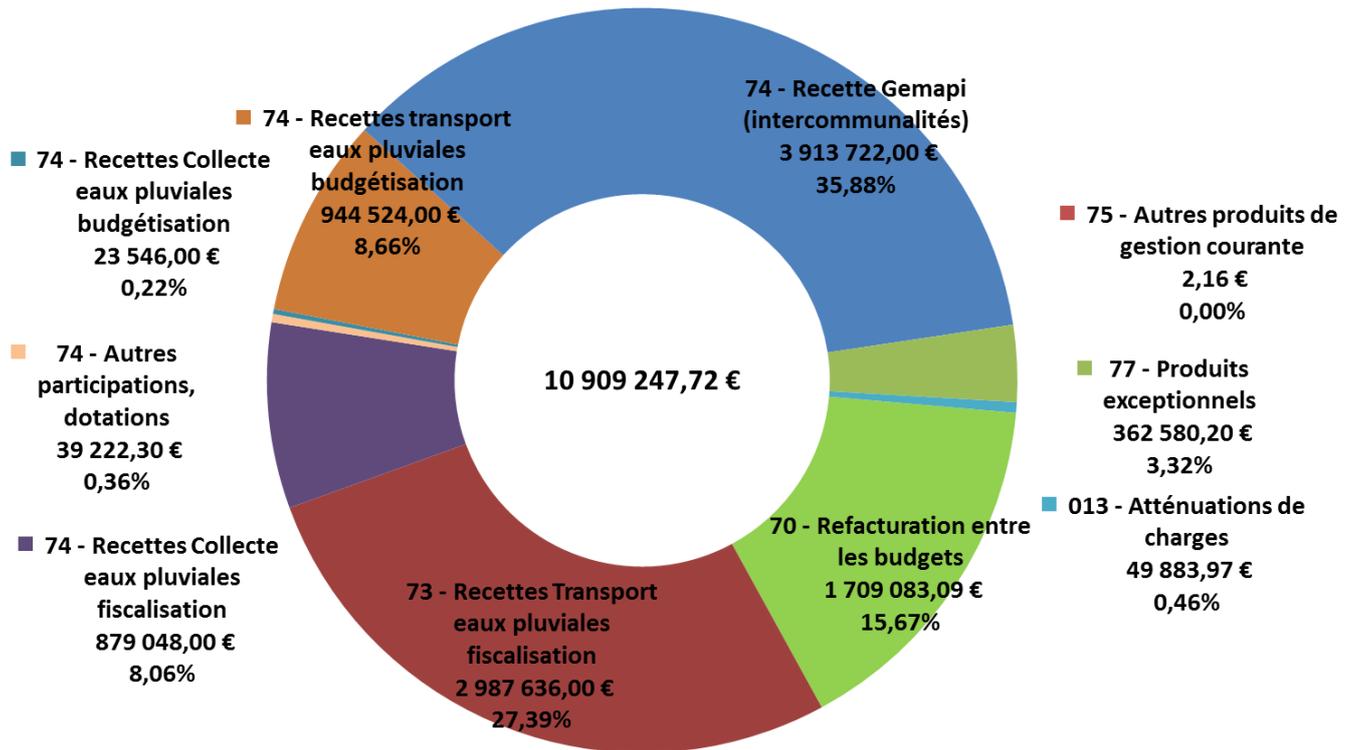
Les budgets de la Communication et de l'Administration Générale représentent respectivement 210 212,15 € et 561 786,08 €.

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019
<b>Dépenses</b>		
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>2 834 231,00 €</b>	<b>2 587 557,58 €</b>
6218 - Autre personnel extérieur	12 000,00 €	11 852,00 €
6331 - Versement de transport	30 150,00 €	26 802,72 €
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	7 500,00 €	6 667,48 €
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	24 600,00 €	21 868,77 €
6338 - Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	4 510,00 €	4 000,40 €
64111 - Rémunération principale	826 345,00 €	849 297,65 €
64112 - NBI, SFT et indemnité de résidence	48 070,00 €	50 346,17 €
64118 - Autres indemnités	460 420,00 €	419 233,14 €
64131 - Rémunérations	675 540,00 €	541 237,98 €
64138 - Autres indemnités	1 560,21 €	1 557,36 €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	304 270,00 €	283 663,14 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	329 390,00 €	279 199,28 €
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	45 000,00 €	44 918,88 €
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	11 950,00 €	12 233,73 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	3 500,00 €	4 223,18 €
6478 - Autres charges sociales diverses	7 370,00 €	9 466,77 €
6488 - Autres charges	42 055,79 €	20 988,93 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>123 600,00 €</b>	<b>120 176,77 €</b>
6531 - Indemnités	80 000,00 €	87 277,53 €
6533 - Cotisations de retraite	5 000,00 €	5 805,81 €
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	600,00 €	553,32 €
6541 - Créances admises en non-valeur	10 000,00 €	- €
6542 - Créances éteintes	8 900,00 €	- €
657363 - SPA	12 000,00 €	20 439,25 €
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	7 100,00 €	6 100,00 €
65888 - Autres	- €	0,86 €
<b>66 - Charges financières</b>	<b>215 000,00 €</b>	<b>187 120,11 €</b>
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	215 000,00 €	195 552,00 €
66112 - Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	- €	- 51 701,65 €
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	- €	43 269,76 €
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>502 000,00 €</b>	<b>211 002,27 €</b>
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	200 000,00 €	79 530,91 €
678 - Autres charges exceptionnelles	302 000,00 €	131 471,36 €
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>17 088 038,00 €</b>	<b>- €</b>
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>225 570,00 €</b>	<b>225 565,77 €</b>
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	225 570,00 €	225 565,77 €

La somme de 20 439,25 € indiqué dans l'article 657363 reflète la participation du SIAH au budget du SAGE.

L'article 6718 reprend le montant des dépenses liées au solde des conventions d'entretien pour 79 530,91 € et l'article 678 comprend notamment la prise en charge des soldes des opérations sous mandat suite au transfert de compétence pour un montant de 121 632,49 €.

## CA 2019 Eaux Pluviales - GEMAPI - Recettes de Fonctionnement



## Les recettes (détail par article budgétaire)

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019
<b>Recettes</b>	<b>24 052 115,00 €</b>	<b>10 909 247,72 €</b>
<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</b>	<b>13 356 991,15 €</b>	
<b>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>1 917 115,00 €</b>	<b>1 709 083,09 €</b>
70688 - Autres prestations de services	150 000,00 €	- €
70841 - aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	1 417 115,00 €	1 321 115,52 €
70872 - par les budgets annexes et les régies municipales	350 000,00 €	387 967,57 €
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>3 861 618,00 €</b>	<b>3 866 684,00 €</b>
73111 - Centimes syndicaux	3 861 618,00 €	3 866 684,00 €
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>4 916 390,85 €</b>	<b>4 921 014,30 €</b>
744 - FCTVA	34 598,85 €	39 222,30 €
74748 - Autres communes - budgétisation des centimes	79 066,00 €	79 066,00 €
74758 - Autres groupements - budgétisation des centimes	889 004,00 €	889 004,00 €
74758 - Autres groupements - Recette Gemapi	3 913 722,00 €	3 913 722,00 €
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>- €</b>	<b>2,16 €</b>
7588 - Autres produits divers de gestion courante	- €	2,16 €
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>- €</b>	<b>362 580,20 €</b>
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	- €	362 580,20 €
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>- €</b>	<b>49 883,97 €</b>
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	- €	48 428,55 €
6459 - Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	- €	1 455,42 €

L'article 70841 pour 1 321 115,52 € correspond à la recette liée à la refacturation des dépenses de personnel entre les budgets.

L'article 70872 pour 387 967,57 € correspond à la recette liée à la refacturation des dépenses de l'administration générale et la communication entre les budgets.

Les recettes viennent principalement des centimes syndicaux et participation pour le Transport eaux pluviales, des centimes et participation suite au transfert de la compétence collecte eaux pluviales et des participations pour la compétence GÉMAPI.

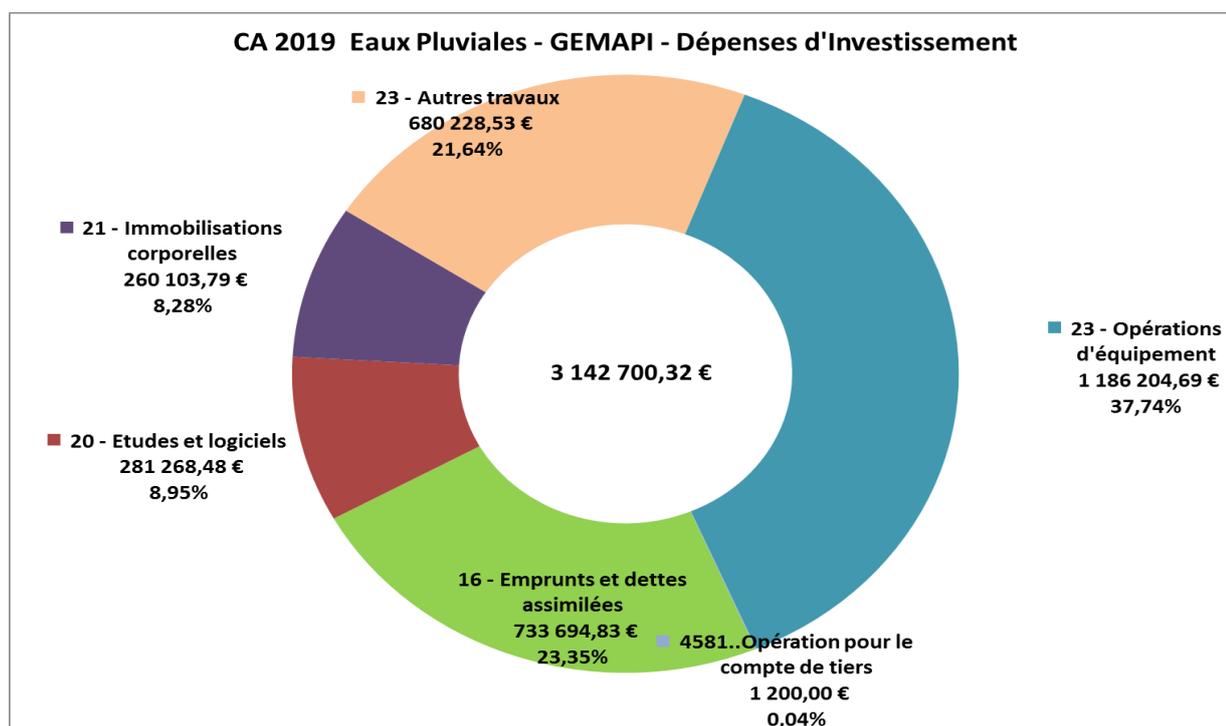
L'article 7718, d'un montant de 362 580,20 € traduit pour l'essentiel les recettes liées au solde des conventions d'entretien.

Les atténuations de charges (remboursements liés aux absences maladies des agents) ont été réalisées à hauteur de 49 883,97 €.

## La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	% de Réalisé	RAR
<b>Dépenses</b>	<b>22 839 857,00 €</b>	<b>3 142 700,32 €</b>	<b>13,76%</b>	<b>1 413 014,85 €</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	740 000,00 €	733 694,83 €	99,15%	
20 - Immobilisations incorporelles	569 786,00 €	281 268,48 €	49,36%	249 498,09 €
21 - Immobilisations corporelles	567 502,64 €	260 103,79 €	45,83%	113 139,72 €
23 - Immobilisations en cours	20 361 948,36 €	1 866 433,22 €	9,17%	1 050 377,04 €
4581..Opération pour le compte de tiers	500 620,00 €	1 200,00 €	0,24%	- €
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	- €	0,00%	
<b>Recettes</b>	<b>22 839 857,00 €</b>	<b>1 418 927,00 €</b>	<b>6,21%</b>	<b>- €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 450 287,56 €		0,00%	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	241 248,44 €	576 906,52 €	239,13%	- €
13 - Subventions d'investissement	205 113,00 €	483 960,24 €	235,95%	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	10 861,98 €		- €
4582..Opération pour le compte de tiers	529 600,00 €	121 632,49 €	22,97%	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement	17 088 038,00 €	- €	0,00%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 570,00 €	225 565,77 €	100,00%	
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	- €	0,00%	



## Les dépenses par article budgétaire.

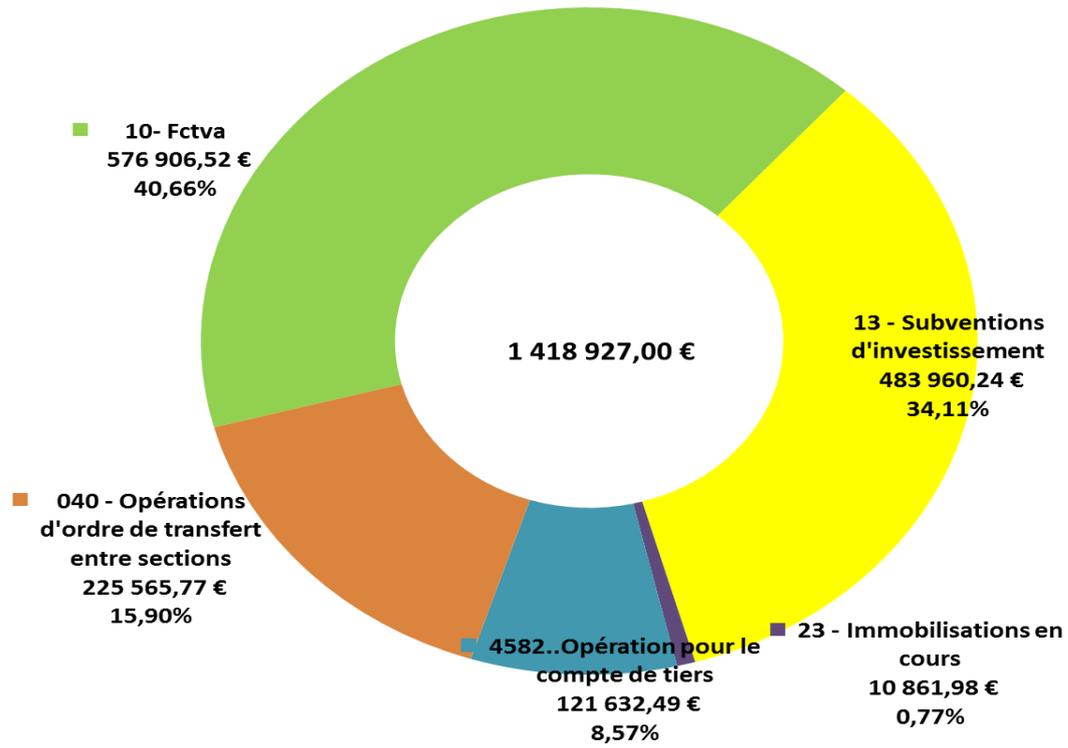
INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	RAR
<b>Dépenses</b>	<b>22 839 857,00 €</b>	<b>3 142 700,32 €</b>	<b>1 413 014,85 €</b>
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>740 000,00 €</b>	<b>733 694,83 €</b>	<b>- €</b>
1641 - Emprunts en euros	740 000,00 €	733 694,83 €	
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>569 786,00 €</b>	<b>281 268,48 €</b>	<b>249 498,09 €</b>
2031 - Frais d'études	519 166,00 €	252 507,44 €	243 430,64 €
2051 - Concessions et droits similaires	50 620,00 €	28 761,04 €	6 067,45 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>567 502,64 €</b>	<b>260 103,79 €</b>	<b>113 139,72 €</b>
2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	57 688,00 €	48 036,00 €	7 688,00 €
21532 - Réseaux d'assainissement	- €	12 034,67 €	14 721,11 €
2152 - Installations de voirie	- €	1 644,48 €	- €
21538 - Autres réseaux	347 557,97 €	112 548,09 €	68 605,86 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	76 201,31 €	36 135,51 €	7 681,58 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	48 454,88 €	38 910,71 €	14 443,17 €
2184 - Mobilier	6 000,00 €	4 619,04 €	- €
2188 - Autres immobilisations corporelles	31 600,48 €	6 175,29 €	- €
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>20 361 948,36 €</b>	<b>1 866 433,22 €</b>	<b>1 050 377,04 €</b>
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	4 973 307,20 €	1 859 759,53 €	1 050 377,04 €
2318 - Autres immobilisations corporelles	15 388 641,16 €	- €	- €
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	- €	6 673,69 €	- €
<b>4581..Opération pour le compte de tiers</b>	<b>500 620,00 €</b>	<b>1 200,00 €</b>	<b>- €</b>
458131 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	303 140,00 €	1 200,00 €	- €
458135 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	146 460,00 €	- €	- €
458140 - M351-105 LOUVRES	51 020,00 €	- €	- €
<b>041 - Opérations patrimoniales</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	100 000,00 €	- €	- €

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 733 694,83 €.

Les principales dépenses d'investissement concernant les travaux relatifs au patrimoine intercommunal sont les suivantes :

N°opération	Libellé de l'opération	BUDGET 2019	REALISE 2019	RAR
10GO484	GONESSE - Travaux de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel au lieu-dit « Le Vignois »	441 314,00 €	673 537,70 €	55 743,56 €
12BAIL465B	BAILLET-EN-FRANCE - Restauration du rû de Montsault	65 600,00 €	20 579,40 €	20 750,00 €
12VEM488	VÉMARS - Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagement hydraulique de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel bassin versant amont de la commune de VÉMARS	42 250,00 €	3 432,32 €	- €
15ARN489B	ARNOUVILLE - Maîtrise d'œuvre Lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel - Parc ARNOUVILLE Est	192 900,00 €	- €	5 000,00 €
15PUIS403B	PUISEUX-EN-FRANCE - Construction de bassins de retenue des eaux pluviales de « La Fontaine Sainte Geneviève » au lieudit « du Bois du Coudray »	30 000,00 €	- €	221,76 €
15THI495	LE THILLAY - Maîtrise d'œuvre lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	206 488,40 €	55 563,80 €	140 136,80 €
15VEM488B	VÉMARS - Création d'un by-pass du ru de la Michelette	81 000,00 €	13 928,62 €	43 195,20 €
16DOM429J2	DOMONT - Réhabilitation du collecteur Eaux Pluviales Tête Richard	305 554,80 €	- €	197 554,80 €
16LOUV491A	LOUVRES - Redimensionnement et réhabilitation des collecteurs d'eaux usées rue de Normandie et chemin de Marly	- €	112,00 €	- €
16MONST425	MONTSOULT - Travaux de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	71 200,00 €	77 261,32 €	40 296,00 €
16VEM488C	VÉMARS - Création d'aménagements de lutte contre les inondations	24 000,00 €	- €	12 370,80 €
16VEM488D	VÉMARS - Création d'aménagements de lutte contre les inondations	15 000,00 €	4 432,00 €	- €
16VEM488E	VÉMARS - Création d'aménagements de lutte contre les inondations	55 000,00 €	12 922,14 €	57 964,00 €
16VEM488F	VÉMARS - Travaux de régulation des bassins de Saint-Witz	83 000,00 €	- €	35 220,00 €
17DOM430	DOMONT - Création d'un bassin de retenue Les Prés d'eau	67 000,00 €	5 742,00 €	1 362,00 €
17DOM468B	DOMONT - Réhabilitation du collecteur d'eaux pluviales rue Jean Jaurès	1 041 000,00 €	2 756,70 €	98 000,00 €
17ECOUI46B	ÉCOUEN - Mise en sécurité ouvrage régul bassin "les réserves de Chauffour"	152 000,00 €	2 808,00 €	621,60 €
18BONFR505	BONNEUIL-EN-FRANCE - Maîtrise d'œuvre renaturation de la Morée au droit de la station de dépollution	284 000,00 €	108 090,00 €	49 599,80 €
18GOU429Q2	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation et redimensionnement des canalisations – Fond de Brisson	8 000,00 €	2 174,63 €	- €
18SARC503	SARCELLES - Bassin de retenue GIF	42 000,00 €	- €	- €
18SARC504	SARCELLES - Réouverture du Petit Rosne et valorisation écologique aval vallée de Gif	267 000,00 €	- €	- €
19EZAN513	EZANVILLE - Réouverture du Petit Rosne à l'aval du bassin des Bourguignons 1	- €	3 410,60 €	35 000,00 €
19GOUS495A	GOUSSAINVILLE - Réouverture du Croult Vieux Pays	55 000,00 €	- €	10 118,16 €
19LETH98	LE THILLAY - ZAC Villemer	2 000,00 €	95,76 €	- €
19LOUV105	LOUVRES - Réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le quartier du Grand Bouteiller	5 000,00 €	26 402,27 €	6 639,48 €
19MOIS509	MOISSELLES - Renaturation du Petit Rosne en amont du Bassin des Bourguignons 2	50 000,00 €	- €	23 353,48 €
19PUIS108	PUISEUX-EN-FRANCE - Redimensionnement du collecteur d'eaux pluviales rue du Général Leclerc	46 000,00 €	- €	- €
19SARC113	SARCELLES - Extension du réseau d'eaux usées rue Pierre Brosolette	- €	5 862,00 €	- €
19STWI90	SAINT-WITZ - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rues des Prés Frais, Cure, Ouest et de Paris	- €	6 587,54 €	6 620,88 €
19VILB114	VILLIERS-LE-BEL - Rue Scribe	- €	136 080,81 €	583,20 €
BASS EAU	BR ST WITZ ET OMBREVAL	218 200,00 €	14 045,08 €	15 185,00 €
BOIS ORVIL	Bois d'Orville	80 000,00 €	- €	- €
INVFLORÉ	Inventaire Faune Flore Petit Rosne	45 380,00 €	10 380,00 €	- €
		<b>3 975 887,20 €</b>	<b>1 186 204,69 €</b>	<b>855 536,52 €</b>

### CA 2019 Eaux Pluviales - GEMAPI - Recettes d'Investissement



## Les recettes détail par article budgétaire

INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	RAR
<b>Recettes</b>	<b>22 839 857,00 €</b>	<b>5 869 214,56 €</b>	<b>- €</b>
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>4 450 287,56 €</b>	<b>4 450 287,56 €</b>	
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>241 248,44 €</b>	<b>576 906,52 €</b>	<b>- €</b>
10222 - F.C.T.V.A.	241 248,44 €	576 906,52 €	- €
<b>13 - Subventions d'investissement</b>	<b>205 113,00 €</b>	<b>483 960,24 €</b>	<b>- €</b>
1311 - Etat et établissements nationaux	- €	178 768,00 €	- €
1321 - Etat et établissements nationaux	- €	79 752,00 €	- €
1328 - Autres	205 113,00 €	205 113,00 €	- €
13248 - Autres communes	- €	20 327,24 €	- €
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>- €</b>	<b>10 861,98 €</b>	<b>- €</b>
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	- €	10 861,98 €	- €
<b>4582..Opération pour le compte de tiers</b>	<b>529 600,00 €</b>	<b>121 632,49 €</b>	<b>- €</b>
458228 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	- €	3 286,75 €	- €
458231 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	303 140,00 €	- €	- €
458235 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	146 460,00 €	- €	- €
458236 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	- €	89 365,74 €	- €
458240 - M351-105 LOUVRES	80 000,00 €	28 980,00 €	- €
<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>17 088 038,00 €</b>	<b>- €</b>	
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>225 570,00 €</b>	<b>225 565,77 €</b>	<b>- €</b>
28031 - Amortissements des frais d'études	62 518,00 €	62 517,60 €	
28041481 - Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	22 248,00 €	22 248,00 €	
28051 - Concessions et droits similaires	40 180,00 €	40 179,01 €	
28158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	15 060,00 €	15 059,00 €	
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	23 254,00 €	23 253,16 €	
28121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	2 589,00 €	2 589,00 €	
281721 - Plantations d'arbres et d'arbustes	14 697,00 €	14 697,00 €	
281728 - Autres agencements et aménagements	41 204,00 €	41 204,00 €	
28184 - Mobilier	711,00 €	711,00 €	
28188 - Autres immobilisations corporelles	3 109,00 €	3 108,00 €	
<b>041 - Opérations patrimoniales</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
2031 - Frais d'études	100 000,00 €	- €	- €

Le FCTVA s'est élevé à 576 906,52 €.

Sur les opérations d'équipement, le montant des subventions reçues s'élève à 483 960,24 €.

En l'absence de question, le point est mis au vote.

Le Comité Syndical, après que le Président ait quitté la séance et sous la présidence d'Anita MANDIGOU, à **l'unanimité des suffrages**, adopte le compte administratif du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales Collecte – Transport et GÉMAPI, et arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	10 909 247,72 €	1 418 927,00 €	12 328 174,72 €
Dépenses	5 944 062,94 €	3 142 700,32 €	9 086 763,26 €
Résultat de l'exercice	4 965 184,78 €	-1 723 773,32 €	3 241 411,46 €
Résultat antérieur	13 356 991,15 €	4 450 287,56 €	17 807 278,71 €
<b>Résultat total</b>	<b>18 322 175,93 €</b>	<b>2 726 514,24 €</b>	<b>21 048 690,17 €</b>

8. Approbation du Compte de Gestion de l'année 2019 - budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GÉMAPI.

095103  
TRES. GONESSE



II-1  
Exercice 2019

23100 - SYNDM SIAH

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	22 839 857,00	24 052 115,00	46 891 972,00
Titres de recettes émis (b)	1 418 927,00	10 947 091,67	12 366 018,67
Réductions de titres (c)		37 843,95	37 843,95
Recettes nettes (d = b - c)	1 418 927,00	10 909 247,72	12 328 174,72
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	22 839 857,00	24 052 115,00	46 891 972,00
Mandats émis (f)	3 162 358,35	6 360 848,84	9 523 207,19
Annulations de mandats (g)	19 658,03	416 785,90	436 443,93
Dépenses nettes (h = f - g)	3 142 700,32	5 944 062,94	9 086 763,26
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		4 965 184,78	3 241 411,46
(h - d) Déficit	1 723 773,32		

095103  
TRES. GONESSE



Etat II-2  
Exercice 2019

23100 - SYNDM SIAH

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	4 450 287,56		-1 723 773,32		2 726 514,24
Fonctionnement	13 356 991,15		4 965 184,78		18 322 175,93
TOTAL I	17 807 278,71		3 241 411,46		21 048 690,17
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
23300-SAGE-CROU ENG V MER-SYND					
Investissement	-13 742,33		124 353,71		110 611,38
Fonctionnement	896,72		-14 828,32		-13 931,60
Sous-Total	-12 845,61		109 525,39		96 679,78
TOTAL II	-12 845,61		109 525,39		96 679,78
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
23200-EAUX USEES-SYNDM SIAH					
Investissement	95 085 101,62		-1 901 092,89		93 184 008,73

L'article D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le compte de gestion est remis par le comptable public de la collectivité à l'ordonnateur pour être joint au compte administratif et servir au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos.

Le compte de gestion du budget principal eaux pluviales - GÉMAPI est conforme au compte administratif.

Anita MANDIGOU profite de la présentation de ce dernier Compte de Gestion pour remercier le personnel du Centre des Finances Publiques de GONESSE pour leur réactivité et leur professionnalisme.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, adopte le compte de gestion du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI du même exercice, et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce compte de gestion.

**9. Affectation des résultats de l'année 2019 - budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GÉMAPI.**

L'instruction M.14 implique que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Les résultats de l'exercice 2019 sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

**Analyse du compte administratif du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI 2019**

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	10 909 247,72 €	1 418 927,00 €	12 328 174,72 €
Dépenses	5 944 062,94 €	3 142 700,32 €	9 086 763,26 €
Résultat de l'exercice	4 965 184,78 €	-1 723 773,32 €	3 241 411,46 €
Résultat antérieur	13 356 991,15 €	4 450 287,56 €	17 807 278,71 €
<b>Résultat total</b>	<b>18 322 175,93 €</b>	<b>2 726 514,24 €</b>	<b>21 048 690,17 €</b>

Restes à réaliser		↑ Besoin de financement 0,00 €
Recettes	0,00 €	
Dépenses	1 413 014,85 €	
<b>Solde</b>	<b>-1 413 014,85 €</b>	

À reporter en fonctionnement	18 322 175,93 €	Solde de l'excédent
------------------------------	-----------------	---------------------

Le point est soumis au vote en l'absence de question.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, adopte le compte de gestion du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI du même exercice, retranscrit comme suit :

**10. Fixation de la fiscalité additionnelle pour l'exercice de la compétence TRANSPORT assainissement eaux pluviales de l'année 2020.**

Conformément aux objectifs exposés lors des orientations budgétaires du 11 décembre 2019, il a été décidé, compte tenu de la situation financière actuelle du budget principal eaux pluviales, de procéder à l'augmentation des centimes syndicaux de 1 % par rapport à la masse des centimes perçue en 2019 pour la compétence transport assainissement eaux pluviales uniquement. Cette fiscalité additionnelle ne concerne pour 2020 que les communes qui n'ont pas transféré leur compétence à l'intercommunalité.

Le point est soumis au vote en l'absence de question.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, porte le montant de la fiscalité additionnelle pour 2020 à un montant de 117 511 €, au titre de la compétence transport assainissement eaux pluviales, comme suit :

Collectivité	En 2019	Pour 2020
	Mode de Prélèvement	Mode de Prélèvement
	Fiscalisation	Fiscalisation
BAILLET-EN-FRANCE	33 806 €	<b>34 144 €</b>
MAREIL-EN-FRANCE	11 739 €	<b>11 856 €</b>
MONTSOULT	57 754 €	<b>58 332 €</b>
VILLAINES-SOUS-BOIS	13 049 €	<b>13 179 €</b>
	116 348 €	<b>117 511 €</b>

Et donne tous pouvoirs au Président concernant la fiscalité additionnelle 2020.

**11. Fixation des contributions, pour l'exercice de la compétence TRANSPORT assainissement eaux pluviales de l'année 2020.**

Conformément aux objectifs exposés lors des orientations budgétaires du 11 décembre 2019, il a été décidé, compte tenu de la situation financière actuelle du budget principal eaux pluviales, de procéder à l'augmentation des centimes syndicaux de 1 % par rapport à la masse des centimes perçue en 2019 pour la compétence transport assainissement eaux pluviales uniquement. Pour les communes ayant transférées leur compétence, les centimes syndicaux deviennent des contributions versées par les intercommunalités.

Le point est soumis au vote en l'absence de question.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, porte le montant de la fiscalité additionnelle pour 2020 à un montant de 3 848 853 €, au titre de la compétence transport assainissement eaux pluviales, et donne tous pouvoirs au Président concernant la fiscalité additionnelle 2020.

Intercommunalité	En 2019	Pour 2020
	Mode de Prélèvement	Mode de Prélèvement
	Budgétisation	Budgétisation
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée	889 004 €	<b>897 894 €</b>
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	2 921 742 €	<b>2 950 959 €</b>
	3 810 746 €	<b>3 848 853 €</b>

**12. Fixation des contributions, pour l'exercice de la compétence COLLECTE assainissement eaux pluviales de l'année 2020.**

Compte tenu de la reprise de la compétence Collecte assainissement eaux pluviales de 22 communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020, et des orientations budgétaires présentées le 11 décembre 2020, le montant des centimes syndicaux pour la compétence collecte assainissement eaux pluviales sont de 1 253 024 € répartis de la manière suivante :

Le point est soumis au vote en l'absence de question.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, décide de fixer le montant des contributions pour 2020 à 1 253 024 €, au titre de la compétence collecte assainissement eaux pluviales répartis comme suit :

Intercommunalité	En 2019	Pour 2020
	Mode de Prélèvement	Mode de Prélèvement
	Budgétisation	Budgétisation
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (ARNOUVILLE, BONNEUIL-EN-FRANCE, BOUQUEVAL, CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES, ECOUEN, EPIAIS-LÈS-LOUVRES, FONTENAY-EN-PARISIS, LE MESNIL AUBRY, LE PLESSIS-GASSOT, LE THILLAY, LOUVRES, PUISEUX-EN-FRANCE, ROISSY-EN-FRANCE, SAINT-WITZ, SARCELLES, VAUD'HERLAND, VÉMARS, VILLERON, VILLIERS-LE-BEL)	902 594 €	902 594 €
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (GARGES-LÈS-GONESSE, GONESSE, GOUSSAINVILLE)		350 430 €
	902 594 €	1 253 024 €

Et donne tous pouvoirs Président concernant ces contributions 2020.

### 13. Fixation de la contribution pour la compétence GÉMAPI de l'année 2020.

Conformément aux objectifs exposés lors des orientations budgétaires du 11 décembre 2019, il a été décidé, compte tenu de la situation financière actuelle du budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, de procéder à l'augmentation de 1% de la participation des intercommunalités à fiscalité propre par rapport à celle perçue en 2019 (3 913 722 €). Le montant de la participation des intercommunalités pour la compétence GÉMAPI pour 2020 sera donc de 3 952 857 €.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, porte le montant de la participation des intercommunalités à fiscalité propre pour la compétence GÉMAPI pour l'année 2020 à un montant de 3 952 857 €, réparties comme suit :

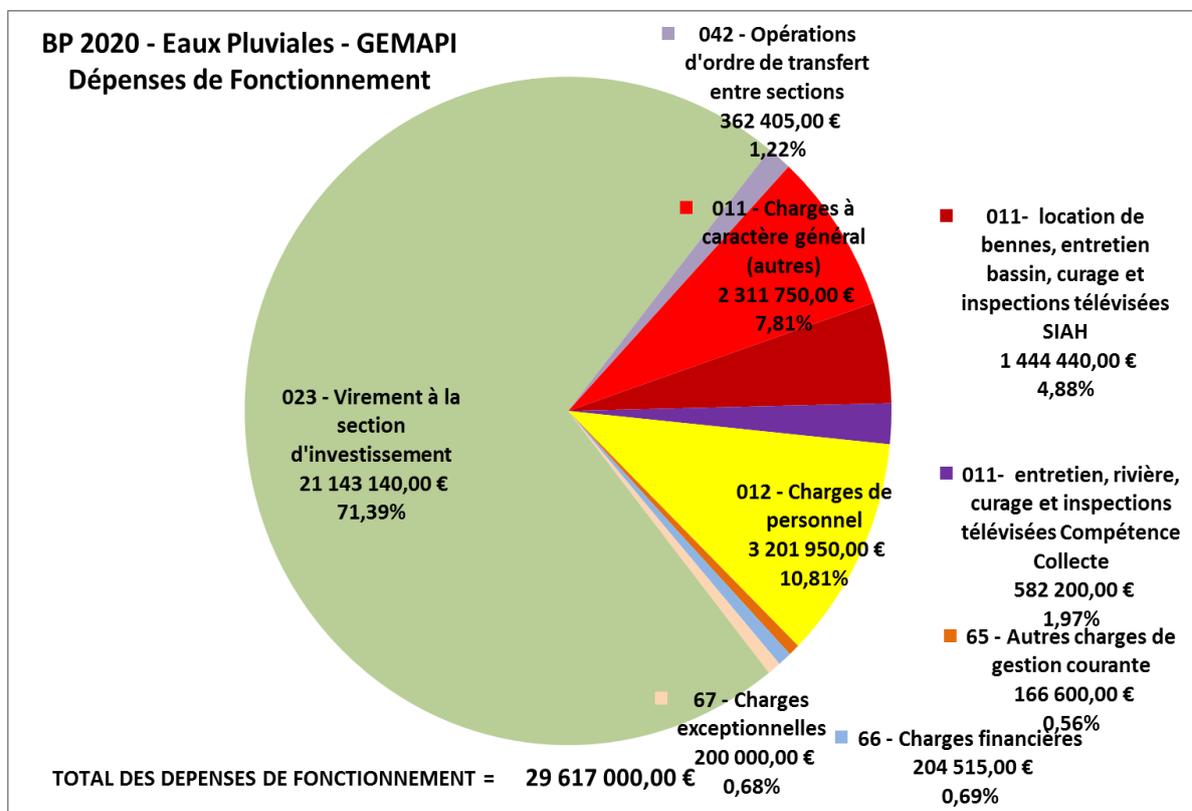
Intercommunalité	En 2019	Pour 2020
	Mode de Prélèvement	Mode de Prélèvement
	Budgétisation	Budgétisation
Communauté d'Agglomération Plaine Vallée	884 583 €	893 428 €
Communauté de Communes Carnelle - Pays de France	116 568 €	117 733 €
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	2 912 571 €	2 941 696 €
	3 913 722 €	3 952 857 €

Et donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente fixation.

14. Adoption du Budget Primitif de l'année 2020 - budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales COLLECTE - TRANSPORT - GÉMAPI.

La section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020
<b>Dépenses</b>	<b>24 052 115,00 €</b>	<b>5 944 062,94 €</b>	<b>29 617 000,00 €</b>
011 - Charges à caractère général	3 063 676,00 €	2 612 640,44 €	4 338 390,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 834 231,00 €	2 587 557,58 €	3 201 950,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	123 600,00 €	120 176,77 €	166 600,00 €
66 - Charges financières	215 000,00 €	187 120,11 €	204 515,00 €
67 - Charges exceptionnelles	502 000,00 €	211 002,27 €	200 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	17 088 038,00 €	- €	21 143 140,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 570,00 €	225 565,77 €	362 405,00 €
<b>Recettes</b>	<b>24 052 115,00 €</b>	<b>24 266 238,87 €</b>	<b>29 617 000,00 €</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	13 356 991,15 €	13 356 991,15 €	18 322 175,93 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 917 115,00 €	1 709 083,09 €	2 066 579,07 €
73 - Impôts et taxes	3 861 618,00 €	3 866 684,00 €	117 511,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	4 916 390,85 €	4 921 014,30 €	9 074 734,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	- €	2,16 €	- €
77 - Produits exceptionnels	- €	362 580,20 €	- €
013 - Atténuations de charges	- €	49 883,97 €	36 000,00 €



## Les dépenses

### Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020
<b>Dépenses</b>	<b>24 052 115,00 €</b>	<b>5 944 062,94 €</b>	<b>29 617 000,00 €</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>3 063 676,00 €</b>	<b>2 612 640,44 €</b>	<b>4 338 390,00 €</b>
60611 - Eau et assainissement	300,00 €	30,19 €	300,00 €
60612 - Énergie - Électricité	20 000,00 €	13 904,01 €	20 000,00 €
60622 - Carburants	37 500,00 €	52 386,50 €	58 000,00 €
60623 - Alimentation	3 000,00 €	3 110,95 €	3 500,00 €
60631 - Fournitures d'entretien	500,00 €	2 083,07 €	1 200,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	4 500,00 €	11 375,96 €	7 000,00 €
60636 - Vêtements de travail	10 000,00 €	8 297,97 €	10 000,00 €
6064 - Fournitures administratives	14 525,00 €	11 839,47 €	15 000,00 €
6065 - Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	- €	289,19 €	2 500,00 €
6068 - Autres matières et fournitures	17 589,00 €	11 849,17 €	14 500,00 €
6132 - Locations immobilières	13 500,00 €	125 519,63 €	95 000,00 €
6135 - Locations mobilières	171 670,00 €	170 273,22 €	205 500,00 €
61521 - Terrains	340 500,00 €	271 864,20 €	322 200,00 €
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	36 640,00 €	51 284,30 €	50 200,00 €
615232 - Entretien et réparations réseaux	931 898,00 €	926 967,34 €	1 958 830,00 €
61551 - Matériel roulant	13 827,00 €	16 512,19 €	20 000,00 €
61558 - Autres biens mobiliers	4 000,00 €	- €	4 000,00 €
6156 - Maintenance	96 088,00 €	76 307,39 €	94 500,00 €
6161 - Assurance multirisques	110 000,00 €	156 719,24 €	130 000,00 €
617 - Etudes et recherches	84 000,00 €	19 055,00 €	87 000,00 €
6182 - Documentation générale et technique	5 500,00 €	4 701,90 €	7 030,00 €
6184 - Versements à des organismes de formation	83 000,00 €	71 408,95 €	73 000,00 €
6185 - Frais de colloques et séminaires	12 000,00 €	1 438,00 €	12 000,00 €
6188 - Autres frais divers	200 053,00 €	187 703,41 €	194 600,00 €
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	2 600,00 €	3 335,60 €	3 500,00 €
6226 - Honoraires	40 000,00 €	18 319,44 €	22 000,00 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	30 000,00 €	3 003,00 €	10 000,00 €
6228 - Divers	210 317,00 €	120 973,40 €	213 060,00 €
6231 - Annonces et insertions	19 200,00 €	21 768,24 €	24 200,00 €
6232 - Fêtes et cérémonies	5 000,00 €	1 684,08 €	2 000,00 €
6236 - Catalogues et imprimés	- €	717,51 €	1 000,00 €
6237 - Publications	232 200,00 €	67 079,28 €	304 200,00 €
6238 - Divers	- €	- €	22 200,00 €
6244 - Transports administratifs	3 800,00 €	2 684,00 €	14 800,00 €
6256 - Missions	7 400,00 €	3 766,72 €	5 500,00 €
6257 - Réceptions	53 147,00 €	22 986,63 €	34 570,00 €
6261 - Frais d'affranchissement	20 000,00 €	21 503,12 €	25 000,00 €
6262 - Frais de télécommunications	59 372,00 €	59 963,96 €	65 000,00 €
6281 - Concours divers (cotisations...)	250,00 €	250,00 €	250,00 €
6282 - Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	5 000,00 €	- €	2 500,00 €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	73 300,00 €	48 378,00 €	71 750,00 €
62872 - Aux budgets annexes et aux régies municipales	75 000,00 €	- €	75 000,00 €
6288 - Autres services extérieurs	- €	200,00 €	40 500,00 €
637 - Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	3 500,00 €	8 105,00 €	2 500,00 €
63512 - Taxes foncières	- €	1 006,00 €	- €
63513 - Autres impôts locaux	13 000,00 €	11 995,21 €	13 000,00 €

L'article 61521, pour un montant de 322 200 € concerne l'entretien des ouvrages présents sur les bassins de retenue.

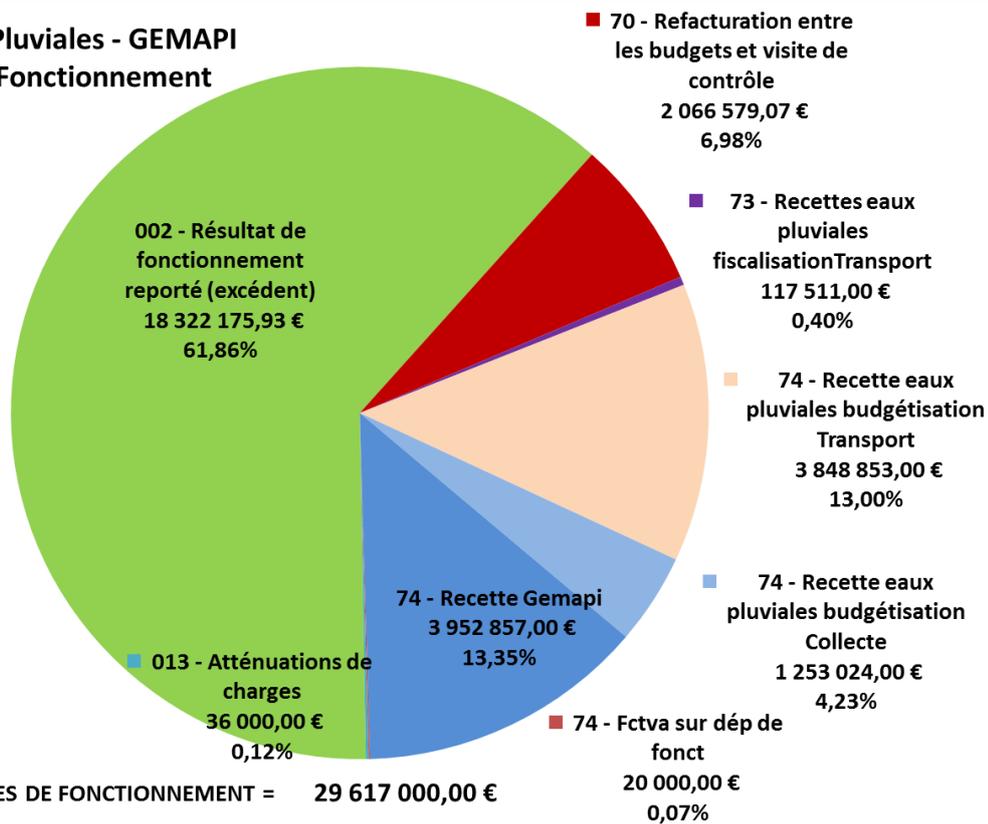
L'article 615232, pour un montant de 1 958 830 € regroupe les marchés d'entretien des réseaux, et notamment les prestations de curage, d'inspections télévisées, de bennes-déchets verts et de surveillance des réseaux et d'entretien des rivières et rus.

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>2 834 231,00 €</b>	<b>2 587 557,58 €</b>	<b>3 201 950,00 €</b>
6218 - Autre personnel extérieur	12 000,00 €	11 852,00 €	15 500,00 €
6331 - Versement de transport	30 150,00 €	26 802,72 €	33 600,00 €
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	7 500,00 €	6 667,48 €	8 400,00 €
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	24 600,00 €	21 868,77 €	27 500,00 €
6338 - Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	4 510,00 €	4 000,40 €	5 800,00 €
64111 - Rémunération principale	826 345,00 €	849 297,65 €	910 000,00 €
64112 - NBI, SFT et indemnité de résidence	48 070,00 €	50 346,17 €	57 200,00 €
64118 - Autres indemnités	460 420,00 €	419 233,14 €	504 000,00 €
64131 - Rémunérations	675 540,00 €	541 237,98 €	817 000,00 €
64138 - Autres indemnités	1 560,21 €	1 557,36 €	- €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	304 270,00 €	283 663,14 €	385 000,00 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	329 390,00 €	279 199,28 €	317 000,00 €
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	45 000,00 €	44 918,88 €	60 000,00 €
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	11 950,00 €	12 233,73 €	16 000,00 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	3 500,00 €	4 223,18 €	4 500,00 €
6478 - Autres charges sociales diverses	7 370,00 €	9 466,77 €	10 200,00 €
6488 - Autres charges	42 055,79 €	20 988,93 €	30 250,00 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>123 600,00 €</b>	<b>120 176,77 €</b>	<b>166 600,00 €</b>
6531 - Indemnités	80 000,00 €	87 277,53 €	110 000,00 €
6533 - Cotisations de retraite	5 000,00 €	5 805,81 €	8 000,00 €
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	600,00 €	553,32 €	500,00 €
6541 - Créances admises en non-valeur	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
6542 - Créances éteintes	8 900,00 €	- €	10 000,00 €
657363 - SPA	12 000,00 €	20 439,25 €	20 000,00 €
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	7 100,00 €	6 100,00 €	8 100,00 €
65888 - Autres	- €	0,86 €	- €
<b>66 - Charges financières</b>	<b>215 000,00 €</b>	<b>187 120,11 €</b>	<b>204 515,00 €</b>
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	215 000,00 €	195 552,00 €	200 409,00 €
66112 - Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	- €	- 51 701,65 €	- €
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	- €	43 269,76 €	47 374,00 €
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	- €	- €	- 43 268,00 €
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>502 000,00 €</b>	<b>211 002,27 €</b>	<b>200 000,00 €</b>
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	200 000,00 €	79 530,91 €	200 000,00 €
678 - Autres charges exceptionnelles	302 000,00 €	131 471,36 €	- €
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>17 088 038,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>21 143 140,00 €</b>
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>225 570,00 €</b>	<b>225 565,77 €</b>	<b>362 405,00 €</b>
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	225 570,00 €	225 565,77 €	362 405,00 €

Un chapitre 012 est en augmentation compte tenu de l'augmentation des effectifs comme annoncée dans les Orientations Budgétaires.

Le virement de section s'élève à 21 143 140 €.

**BP 2020 - Eaux Pluviales - GEMAPI**  
**Recettes de Fonctionnement**



## Les recettes

### La section de fonctionnement

#### Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020
<b>Recettes</b>	<b>24 052 115,00 €</b>	<b>24 266 236,71 €</b>	<b>29 617 000,00 €</b>
<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</b>	<b>13 356 991,15 €</b>	<b>13 356 991,15 €</b>	<b>18 322 175,93 €</b>
<b>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>1 917 115,00 €</b>	<b>1 709 083,09 €</b>	<b>2 066 579,07 €</b>
70688 - Autres prestations de services	150 000,00 €	- €	75 000,00 €
70841 - aux budgets annexes, C.C.A.S. et Caisse des Écoles	1 417 115,00 €	1 321 115,52 €	1 600 000,00 €
70872 - par les budgets annexes et les régies municipales	350 000,00 €	387 967,57 €	391 579,07 €
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>3 861 618,00 €</b>	<b>3 866 684,00 €</b>	<b>117 511,00 €</b>
73111 - Centimes syndicaux	3 861 618,00 €	3 866 684,00 €	117 511,00 €
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>4 916 390,85 €</b>	<b>4 921 014,30 €</b>	<b>9 074 734,00 €</b>
744 - FCTVA	34 598,85 €	39 222,30 €	20 000,00 €
74748 - Autres communes - budgétisation des centimes	79 066,00 €	79 066,00 €	- €
74758 - Autres groupements - budgétisation des centimes	889 004,00 €	889 004,00 €	1 253 024,00 €
74758 - Autres groupements - Recette Gemapi	3 913 722,00 €	3 913 722,00 €	3 952 857,00 €
74758 - Autres groupements - Recette Transport	- €	- €	3 848 853,00 €
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>- €</b>	<b>362 580,20 €</b>	<b>- €</b>
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	- €	362 580,20 €	- €
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>- €</b>	<b>49 883,97 €</b>	<b>36 000,00 €</b>
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	- €	48 428,55 €	35 000,00 €
6459 - Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	- €	1 455,42 €	1 000,00 €

Les recettes sont marquées par :

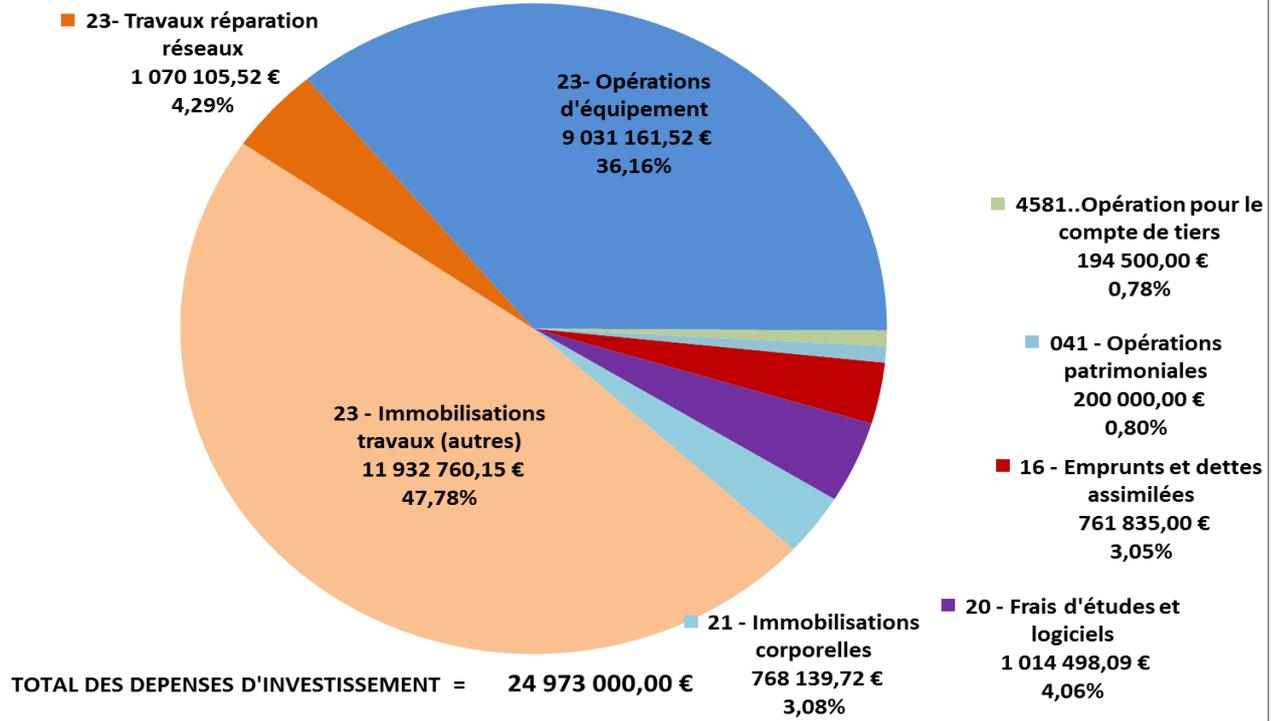
- Une augmentation de 1% pour les compétences Transport et GEMAPI.
- La recette liée à la compétence Collecte augmente du fait du transfert de compétence de 3 communes (GARGES LES GONESSE, GONESSE, GOUSSAINVILLE).

### La section d'investissement

#### Vue d'ensemble de la section d'investissement

INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020	dont RAR
<b>Dépenses</b>	<b>22 839 857,00 €</b>	<b>3 142 700,32 €</b>	<b>24 973 000,00 €</b>	<b>1 413 014,85 €</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	740 000,00 €	733 694,83 €	761 835,00 €	
20 - Immobilisations incorporelles	569 786,00 €	281 268,48 €	1 014 498,09 €	249 498,09 €
21 - Immobilisations corporelles	567 502,64 €	260 103,79 €	768 139,72 €	113 139,72 €
23 - Immobilisations en cours	20 361 948,36 €	1 866 433,22 €	22 034 027,19 €	1 050 377,04 €
4581..Opération pour le compte de tiers	500 620,00 €	1 200,00 €	194 500,00 €	- €
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	- €	200 000,00 €	
<b>Recettes</b>	<b>22 839 857,00 €</b>	<b>5 869 214,56 €</b>	<b>24 973 000,00 €</b>	<b>- €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 450 287,56 €	4 450 287,56 €	2 726 514,24 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	241 248,44 €	576 906,52 €	346 440,76 €	- €
13 - Subventions d'investissement	205 113,00 €	483 960,24 €	- €	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	10 861,98 €	- €	- €
4582..Opération pour le compte de tiers	529 600,00 €	121 632,49 €	194 500,00 €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement	17 088 038,00 €	- €	21 143 140,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 570,00 €	225 565,77 €	362 405,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	100 000,00 €	- €	200 000,00 €	

**BP 2020 - Eaux Pluviales - GEMAPI Dépenses d'Investissement**



## Les dépenses

INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020	Dont RAR
<b>Dépenses</b>	<b>22 839 857,00 €</b>	<b>3 142 700,32 €</b>	<b>24 973 000,00 €</b>	<b>1 413 014,85 €</b>
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>740 000,00 €</b>	<b>733 694,83 €</b>	<b>761 835,00 €</b>	<b>- €</b>
1641 - Emprunts en euros	740 000,00 €	733 694,83 €	761 835,00 €	
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>569 786,00 €</b>	<b>281 268,48 €</b>	<b>1 014 498,09 €</b>	<b>249 498,09 €</b>
2031 - Frais d'études	519 166,00 €	252 507,44 €	955 430,64 €	243 430,64 €
2051 - Concessions et droits similaires	50 620,00 €	28 761,04 €	59 067,45 €	6 067,45 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>567 502,64 €</b>	<b>260 103,79 €</b>	<b>768 139,72 €</b>	<b>113 139,72 €</b>
2111 - Terrains nus	- €	- €	30 000,00 €	- €
2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	57 688,00 €	48 036,00 €	97 688,00 €	7 688,00 €
2152 - Installations de voirie	- €	1 644,48 €	- €	- €
21532 - Réseaux d'assainissement	- €	12 034,67 €	14 721,11 €	14 721,11 €
21538 - Autres réseaux	347 557,97 €	112 548,09 €	318 605,86 €	68 605,86 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	76 201,31 €	36 135,51 €	52 681,58 €	7 681,58 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	48 454,88 €	38 910,71 €	67 443,17 €	14 443,17 €
2184 - Mobilier	6 000,00 €	4 619,04 €	148 500,00 €	- €
2188 - Autres immobilisations corporelles	31 600,48 €	6 175,29 €	38 500,00 €	- €
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>20 361 948,36 €</b>	<b>1 866 433,22 €</b>	<b>22 034 027,19 €</b>	<b>1 050 377,04 €</b>
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	4 973 307,20 €	1 859 759,53 €	10 507 002,04 €	1 050 377,04 €
2318 - Autres immobilisations corporelles	15 388 641,16 €	- €	11 527 025,15 €	- €
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	- €	6 673,69 €	- €	- €
<b>4581..Opération pour le compte de tiers</b>	<b>500 620,00 €</b>	<b>1 200,00 €</b>	<b>194 500,00 €</b>	<b>- €</b>
458131 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	303 140,00 €	1 200,00 €	- €	- €
458135 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	146 460,00 €	- €	- €	- €
458140 - M351-105 LOUVRES	51 020,00 €	- €	- €	- €
458141 - M430-109 MONTSOULT	- €	- €	194 500,00 €	- €
<b>041 - Opérations patrimoniales</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>- €</b>
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	100 000,00 €	- €	100 000,00 €	
1311 - Etat et établissements nationaux	- €	- €	100 000,00 €	

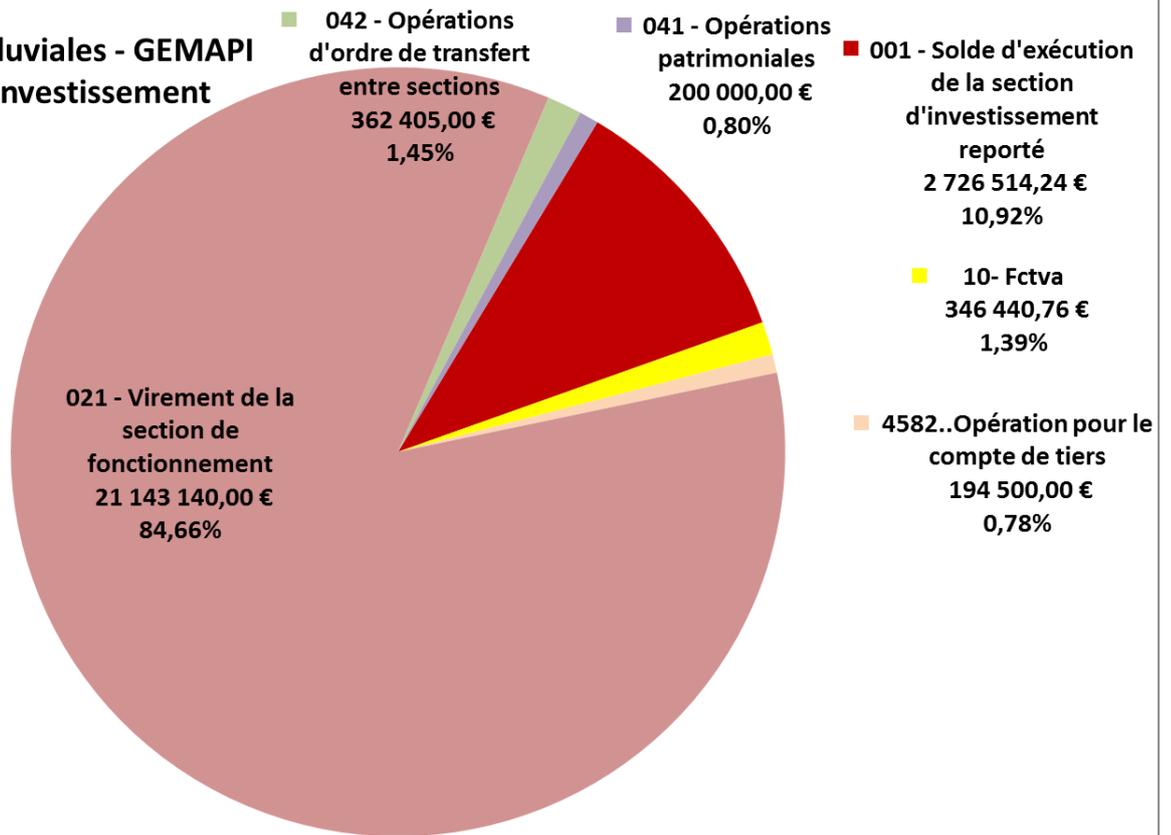
Le remboursement de l'emprunt s'élève à 761 835 €.

Il est envisagé de faire un prêt de 1 040 000€ au budget assainissement en DSP pour qu'il puisse financer ses investissements.

Les opérations d'investissement sont les suivantes :

N°opération	Libellé de l'opération	BUDGET 2020	dont RAR
10GO484	GONESSE - Travaux de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel au lieu-dit « Le Vignois »	90 743,56 €	55 743,56 €
12BAIL465B	BAILLET-EN-FRANCE - Restauration du rû de Montsout	100 750,00 €	20 750,00 €
12VEM488	VÉMARS - Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'aménagement hydraulique de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel bassin versant amont de la commune de VÉMARS	42 250,00 €	- €
15ARN489B	ARNOUVILLE - Maîtrise d'œuvre Lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel - Parc ARNOUVILLE Est	5 000,00 €	5 000,00 €
15PUIS403B	PUISEUX-EN-FRANCE - Bassin de retenue	221,76 €	221,76 €
15THI495	LE THILLAY - Maîtrise d'œuvre lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	160 136,80 €	140 136,80 €
15VEM488B	VÉMARS - Création d'un by-pass du ru de la Michelette	506 195,20 €	43 195,20 €
16DOM429J2	DOMONT - Réhabilitation du collecteur Eaux Pluviales Tête Richard	197 554,80 €	197 554,80 €
16MONST425	MONTSOULT - Travaux de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel	57 796,00 €	40 296,00 €
16VEM488C	VÉMARS - Création d'aménagements de lutte contre les inondations	27 370,80 €	12 370,80 €
16VEM488D	VÉMARS - Création d'aménagements de lutte contre les inondations	10 000,00 €	- €
16VEM488E	VÉMARS - Création d'aménagements de lutte contre les inondations	57 964,00 €	57 964,00 €
16VEM488F	VÉMARS - Travaux de régulation des bassins de Saint-Witz	115 220,00 €	35 220,00 €
17DOM430	DOMONT - Création d'un bassin de retenue Les Prés d'eau	49 362,00 €	1 362,00 €
17DOM468B	DOMONT - Réhabilitation du collecteur d'eaux pluviales rue Jean Jaurès	1 048 000,00 €	98 000,00 €
17ECO146B	ÉCOUEN - Mise en sécurité ouvrage régul bassin "les réserves de Chauffour"	621,60 €	621,60 €
18BONFR505	BONNEUIL-EN-FRANCE - Maîtrise d'œuvre renaturation de la Morée au droit de la station de dépollution	225 974,80 €	49 599,80 €
18SARC503	SARCELLES - Bassin de retenue GIF	43 000,00 €	- €
18SARC504	SARCELLES - Réouverture du PetitRosne et valorisation écologique aval vallée de Gif	314 000,00 €	- €
19GOUS495A	GOUSSAINVILLE - Réouverture du Croult Vieux Pays	65 118,16 €	10 118,16 €
19EZAN513	EZANVILLE - Réouverture du Petit Rosne à l'aval du bassin des Bourguignons 1	948 000,00 €	35 000,00 €
19LOUV105	LOUVRES - Réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le quartier du Grand Bouteiller	1 209 639,48 €	6 639,48 €
19MOIS509	MOISSELLES - Renaturation du Petit Rosne en amont du Bassin des Bourguignons 2	93 353,48 €	23 353,48 €
19PUIS108	PUISEUX-EN-FRANCE - Redimensionnement du collecteur d'eaux pluviales rue du Général Leclerc	61 000,00 €	- €
19STWI90	SAINT-WITZ - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées rues des Prés Frais, Cure, Ouest et de Paris	6 620,88 €	6 620,88 €
19VILB114	VILLIERS-LE-BEL - Rue Scribe	232 583,20 €	583,20 €
20ARN158	ARNOUVILLE - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales avenue Balzac	194 500,00 €	- €
20ARN159	ARNOUVILLE - Extension du réseau d'eaux pluviales rue Claude Bigel	144 500,00 €	- €
20ARN489D	ARNOUVILLE - Re-méandrage du Croult sur le site de la NEF	215 000,00 €	- €
20GARG122	GARGES-LÈS-GONESSE - Création d'un bassin de retenue Avenue Demusois	118 000,00 €	- €
20GARG123	GARGES-LÈS-GONESSE - Aménagement de lutte contre les inondations ZAC de la Fontaine aux Prêtres	118 000,00 €	- €
20GON143	GONESSE - Réhabilitation rue Claret	139 500,00 €	- €
20GOUS136	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Jacques Potel	339 500,00 €	- €
20LETH144	LE THILLAY - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales avenue de Flore	139 500,00 €	- €
20LOUV510	LOUVRES - Revalorisation écologique et paysagère des bassins du Bois d'Orville	512 000,00 €	- €
20ROIS112	ROISSY-EN-FRANCE - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales Allées des Vergers	88 500,00 €	- €
20SARC146	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue de Nieuport	139 500,00 €	- €
20SARC147	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue du Commandant Bouchet	244 500,00 €	- €
20SARC148	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue du Moulin à Vent	25 000,00 €	- €
20SARC149	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Montfleury	25 000,00 €	- €
20SARC150	SARCELLES - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue du Général de Gaulle et rue Pierre Brossolette	45 000,00 €	- €
20VILB127	VILLIERS-LE-BEL - Réhabilitation du réseau d'eaux usées boulevard Charles de Gaulle	139 500,00 €	- €
20VILB132	VILLIERS-LE-BEL - Extension et réhabilitation des réseaux d'eaux usées ruelle du Moulin et sentier des Fonds Gigots	10 000,00 €	- €
20VILB133	VILLIERS-LE-BEL - Extension du réseau d'eaux pluviales ruelles de la Ceinture et des Oulches	250 000,00 €	- €
20VILB134	VILLIERS-LE-BEL	240 000,00 €	- €
BASS EAU	BR ST WITZ ET OMBREVAL	215 185,00 €	15 185,00 €
INVFLORE	Inventaire Faune Flore Petit Rosne	20 000,00 €	- €
		<b>9 031 161,52 €</b>	<b>855 536,52 €</b>

**BP 2020 - Eaux Pluviales - GEMAPI**  
**Recettes d'Investissement**



**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT = 24 973 000,00 €**

## Les recettes

INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020	Dont RAR
<b>Recettes</b>	<b>22 839 857,00 €</b>	<b>5 869 214,56 €</b>	<b>24 973 000,00 €</b>	<b>- €</b>
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>4 450 287,56 €</b>	<b>4 450 287,56 €</b>	<b>2 726 514,24 €</b>	
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>241 248,44 €</b>	<b>576 906,52 €</b>	<b>346 440,76 €</b>	<b>- €</b>
10222 - F.C.T.V.A.	241 248,44 €	576 906,52 €	346 440,76 €	- €
<b>13 - Subventions d'investissement</b>	<b>205 113,00 €</b>	<b>483 960,24 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
1311 - Etat et établissements nationaux	- €	178 768,00 €	- €	- €
1321 - Etat et établissements nationaux	- €	79 752,00 €	- €	- €
1328 - Autres	205 113,00 €	205 113,00 €	- €	- €
13248 - Autres communes	- €	20 327,24 €	- €	- €
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>- €</b>	<b>10 861,98 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	- €	10 861,98 €	- €	- €
<b>4582..Opération pour le compte de tiers</b>	<b>529 600,00 €</b>	<b>121 632,49 €</b>	<b>194 500,00 €</b>	<b>- €</b>
458228 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	- €	3 286,75 €	- €	- €
458231 - M539-93 ST BRICE SOUS FORET allée du prof Dubos	303 140,00 €	- €	- €	- €
458235 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - Rue Jean Jaurès	146 460,00 €	- €	- €	- €
458236 - M612-98 LE THILLAY - ZAC VILLEMER	- €	89 365,74 €	- €	- €
458240 - M351-105 LOUVRES	80 000,00 €	28 980,00 €	- €	- €
458241 - M430-109 MONTSOULT	- €	- €	194 500,00 €	- €
<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>17 088 038,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>21 143 140,00 €</b>	
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>225 570,00 €</b>	<b>225 565,77 €</b>	<b>362 405,00 €</b>	<b>- €</b>
28031 - Amortissements des frais d'études	62 518,00 €	62 517,60 €	181 839,00 €	
28041481 - Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	22 248,00 €	22 248,00 €	22 253,00 €	
28051 - Concessions et droits similaires	40 180,00 €	40 179,01 €	30 308,00 €	
28135 - Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	- €	- €	3 024,00 €	
28152 - Installations de voirie	- €	- €	82,00 €	
281532 - Réseaux d'assainissement	- €	- €	737,00 €	
281538 - Autres réseaux	- €	- €	5 262,00 €	
28158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	15 060,00 €	15 059,00 €	19 556,00 €	
28121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	2 589,00 €	2 589,00 €	2 584,00 €	
281721 - Plantations d'arbres et d'arbustes	14 697,00 €	14 697,00 €	14 693,00 €	
281728 - Autres agencements et aménagements	41 204,00 €	41 204,00 €	41 190,00 €	
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	23 254,00 €	23 253,16 €	35 208,00 €	
28184 - Mobilier	711,00 €	711,00 €	1 082,00 €	
28188 - Autres immobilisations corporelles	3 109,00 €	3 108,00 €	4 587,00 €	
<b>041 - Opérations patrimoniales</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>- €</b>
2031 - Frais d'études	100 000,00 €	- €	100 000,00 €	
1321 - Etat et établissements nationaux	- €	- €	100 000,00 €	

Le FCTVA est estimé à 346 440,76 €.

Il n'est pas inscrit de recours à l'emprunt.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, adopte par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales Collecte - Transport - GÉMAPI de l'exercice 2020 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

Recettes.....29 617 000 €

Dépenses.....29 617 000 €

En section d'investissement :

Recettes.....24 973 000 €

Dépenses.....24 973 000 €

Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette adoption de budget.

## B.2. BUDGET ANNEXE RELATIF À LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTE ET TRANSPORT DES EAUX USÉES

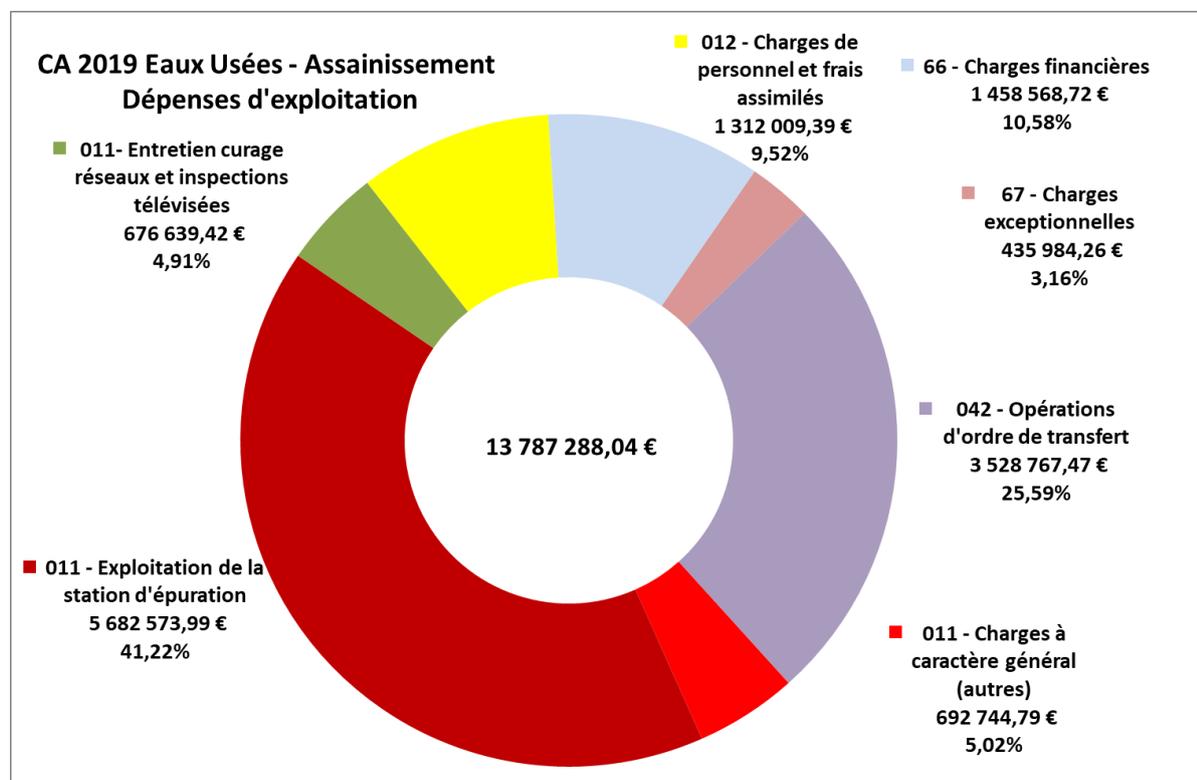
### 15. Approbation du Compte Administratif de l'année 2019 - budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT.

#### La section d'exploitation

Vue d'ensemble de la section d'exploitation

EXPLOITATION	BUDGET 2019	REALISE 2019	% de Réalisé
<b>Dépenses</b>	<b>32 963 717,72 €</b>	<b>13 787 288,04 €</b>	<b>41,83%</b>
011 - Charges à caractère général	8 804 250,00 €	7 051 958,20 €	80,10%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 361 115,00 €	1 312 009,39 €	96,39%
65 - Autres charges de gestion courante	50 000,00 €	- €	0,00%
66 - Charges financières	1 510 000,00 €	1 458 568,72 €	96,59%
67 - Charges exceptionnelles	711 000,00 €	435 984,26 €	61,32%
023 - Virement à la section d'investissement	16 998 582,72 €	- €	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 528 770,00 €	3 528 767,47 €	100,00%
<b>Recettes</b>	<b>32 963 717,72 €</b>	<b>21 373 847,43 €</b>	<b>64,84%</b>
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	11 994 040,06 €		0,00%
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	18 588 279,00 €	18 476 102,32 €	99,40%
74 - Subventions d'exploitation	1 000 000,00 €	1 481 440,20 €	148,14%
77 - Produits exceptionnels	924 968,66 €	959 883,83 €	103,77%
78 - Reprises sur provisions	8 000,00 €	8 000,00 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	448 430,00 €	448 421,08 €	100,00%

Résultat Cumulé de l'exploitation (excédent) = 19 580 599,45 €



## Les dépenses (détail par article budgétaire)

EXPLOITATION	BUDGET 2019	REALISE 2019
<b>Dépenses</b>	<b>32 963 717,72 €</b>	<b>13 787 288,04 €</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>8 804 250,00 €</b>	<b>7 051 958,20 €</b>
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie..)	20 300,00 €	2 227,16 €
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	18 500,00 €	12 315,28 €
6066 - Carburants	150,00 €	119,95 €
611 - Sous-traitance générale	5 000,00 €	- €
6132 - Locations immobilières	3 000,00 €	2 569,02 €
6137 - Redevances, droits de passage et servitudes diverses	50 000,00 €	25 504,53 €
61523 - Entretien et réparations réseaux	865 000,00 €	676 639,42 €
61528 - Entretien et réparations autres biens immobiliers	7 150 000,00 €	5 682 573,99 €
6156 - Maintenance	45 600,00 €	23 047,14 €
617 - Etudes et recherches	5 000,00 €	5 040,00 €
618 - Divers	14 140,00 €	- €
6221 - Commissions et courtages sur achats	- €	55 701,94 €
6222 - Commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement	200 000,00 €	159 960,14 €
6226 - Honoraires	25 000,00 €	900,00 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	3 000,00 €	7 994,44 €
6228 - Divers	34 560,00 €	32 702,60 €
6231 - Annonces et insertions	- €	14 148,00 €
6262 - Frais de télécommunications	15 000,00 €	9 365,35 €
6287 - Remboursements de frais	350 000,00 €	341 149,24 €
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 361 115,00 €</b>	<b>1 312 009,39 €</b>
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	1 361 115,00 €	1 312 009,39 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>- €</b>
6541 - Créances admises en non-valeur	50 000,00 €	- €
<b>66 - Charges financières</b>	<b>1 510 000,00 €</b>	<b>1 458 568,72 €</b>
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	1 500 000,00 €	1 441 837,30 €
66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE	- €	- 1 044 991,56 €
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	10 000,00 €	1 061 722,98 €
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>711 000,00 €</b>	<b>435 984,26 €</b>
6711 - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	- €	2 186,22 €
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	401 000,00 €	400 787,29 €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00 €	- €
6742 - Subventions exceptionnelles d'équipement	300 000,00 €	26 943,65 €
678 - Autres charges exceptionnelles	- €	6 067,10 €
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>16 998 582,72 €</b>	<b>- €</b>
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>3 528 770,00 €</b>	<b>3 528 767,47 €</b>
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	3 528 770,00 €	3 528 767,47 €

Les frais d'entretien du réseaux (curage et inspections télévisées) représentent 676 639,42€.

Les frais de la station de dépollution se montent à 5 682 573,99€

L'article 617 sur les études et recherches traduit les frais d'analyse de l'eau en entrée et sortie de la station.

L'article 6222 porte sur les frais de recouvrement de la redevance assainissement qui se monte à 159 960,14 €.

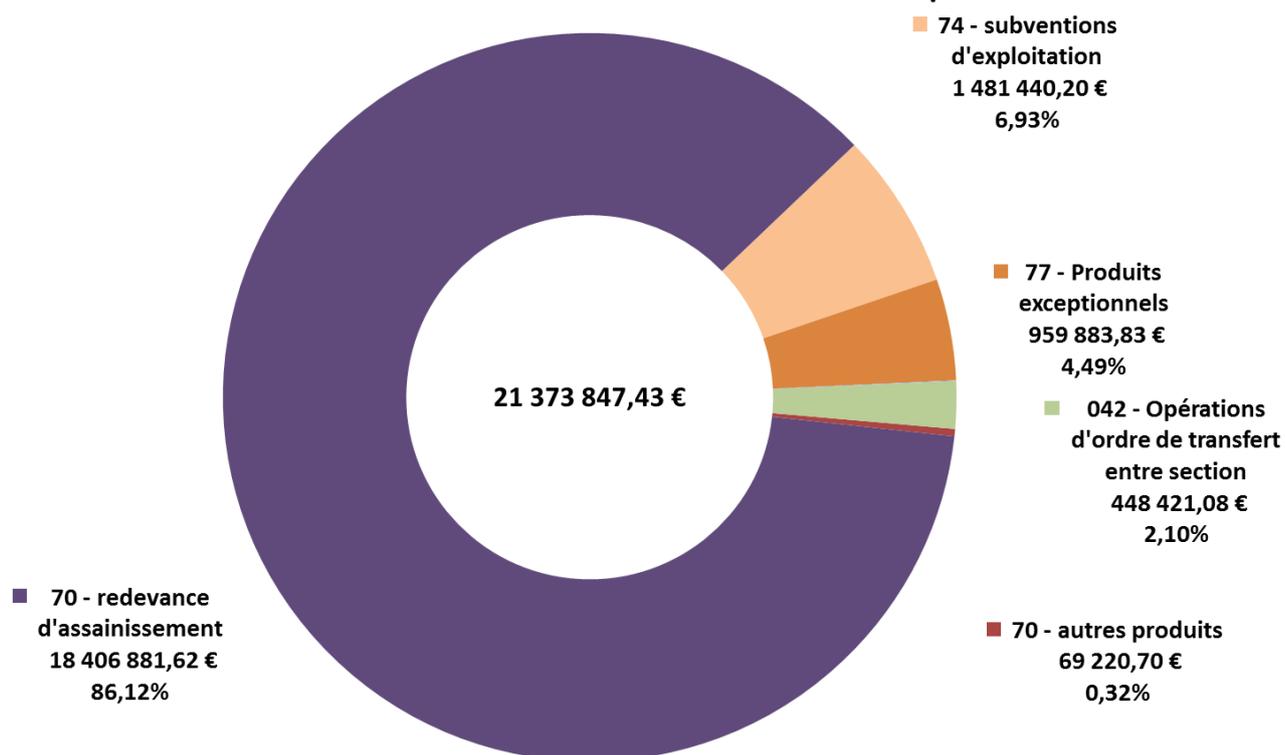
L'article 6287 d'un montant de 341 149,24 € correspond au reversement de la moitié des frais d'administration générale et du service communication au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI.

Le chapitre 012 sur les charges de personnel correspond au reversement du budget annexe eaux usées – assainissement au budget principal eaux pluviales - GÉMAPI

Dans le chapitre 67, on peut relever les éléments suivants :

- L'article 6718 correspond au solde des conventions d'entretien pour un montant de 182 231,80 € et la prise en charge des soldes des opérations sous mandat pour un montant de 170 080,15€, et du reversement de la prime aquex aux communes pour 21 005€.

### CA 2019 Eaux Usées - Assainissement - Recettes d'exploitation



### Les recettes (détail par article budgétaire)

EXPLOITATION	BUDGET 2019	REALISE 2019
<b>Recettes</b>	<b>32 963 717,72 €</b>	<b>21 373 847,43 €</b>
<b>002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)</b>	<b>11 994 040,06 €</b>	
<b>70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises</b>	<b>18 588 279,00 €</b>	<b>18 476 102,32 €</b>
704 - Travaux	- €	46 285,70 €
70611 - Redevance d'assainissement collectif	18 513 279,00 €	18 406 881,62 €
7087 - Remboursements de frais	- €	5 360,00 €
7088 - Autres produits d'activités annexes (contrôle branchements)	75 000,00 €	17 575,00 €
<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>1 481 440,20 €</b>
741 - Primes d'épuration	1 000 000,00 €	1 474 321,20 €
748 - Autres subventions d'exploitation	- €	7 119,00 €
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>924 968,66 €</b>	<b>959 883,83 €</b>
7711 - Débits et pénalités perçus	- €	27 217,66 €
7714 - Recouvrement sur créances admises en non valeur	- €	22,14 €
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	50,94 €	7 726,31 €
778 - Autres produits exceptionnels	924 917,72 €	924 917,72 €
<b>78 - Reprises sur provisions</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>
7815 - Reprises sur prov. pour risques et charges d'exploitation	8 000,00 €	8 000,00 €
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>448 430,00 €</b>	<b>448 421,08 €</b>
777 - Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	448 430,00 €	448 421,08 €

Le compte 704 traduit la PFAC (participation pour le financement de l'assainissement collectif) pour un montant de 46 285,70€.

Le compte 70611 reflète le montant de la redevance assainissement qui s'élève à 18 406 881,62 €.

L'article 741 comprend la réalisation de 1 474 321,20 € de la prime pour épuration.

L'article 778 prend en compte le transfert des résultats d'exploitation des Communes ayant transférées leur compétence assainissement.

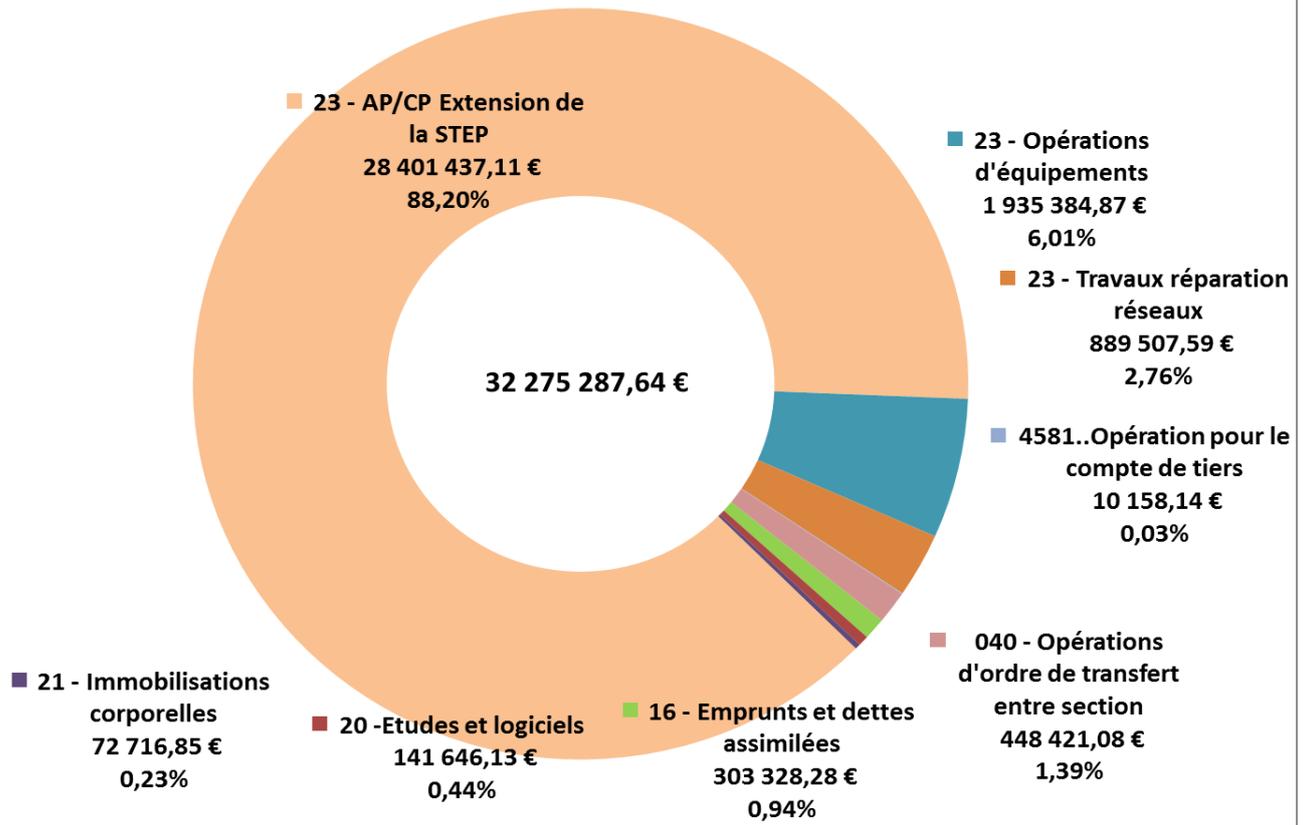
## La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	% de Réalisé	RAR
<b>Dépenses</b>	<b>140 255 794,74 €</b>	<b>32 275 287,64 €</b>	<b>23,01%</b>	<b>5 515 232,35 €</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	72 687,59 €	72 687,59 €	100,00%	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	305 000,00 €	303 328,28 €	99,45%	
20 - Immobilisations incorporelles	894 408,24 €	141 646,13 €	15,84%	540 266,99 €
21 - Immobilisations corporelles	168 000,00 €	72 716,85 €	43,28%	39 308,43 €
23 - Immobilisations en cours	137 493 993,30 €	31 226 329,57 €	22,71%	4 791 187,30 €
4581..Opération pour le compte de tiers	873 275,61 €	10 158,14 €	1,16%	144 469,63 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	448 430,00 €	448 421,08 €	100,00%	
<b>Recettes</b>	<b>140 255 794,74 €</b>	<b>30 374 194,75 €</b>	<b>21,66%</b>	<b>144 469,63 €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	95 085 101,62 €		0,00%	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 208 819,79 €	4 633 868,33 €	209,79%	- €
13 - Subventions d'investissement	3 533 796,00 €	3 723 546,16 €	105,37%	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	18 027 449,00 €	18 034 605,00 €	100,04%	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	266 998,49 €		- €
4582..Opération pour le compte de tiers	873 275,61 €	186 409,30 €	21,35%	144 469,63 €
021 - Virement de la section d'exploitation	16 998 582,72 €	- €	0,00%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 528 770,00 €	3 528 767,47 €	100,00%	

**Résultat Cumulé d'investissement (excédent) = 93 184 008,73 €**

## CA 2019 Eaux Usées - Assainissement - Dépenses d'Investissement



## Les dépenses (par article budgétaire)

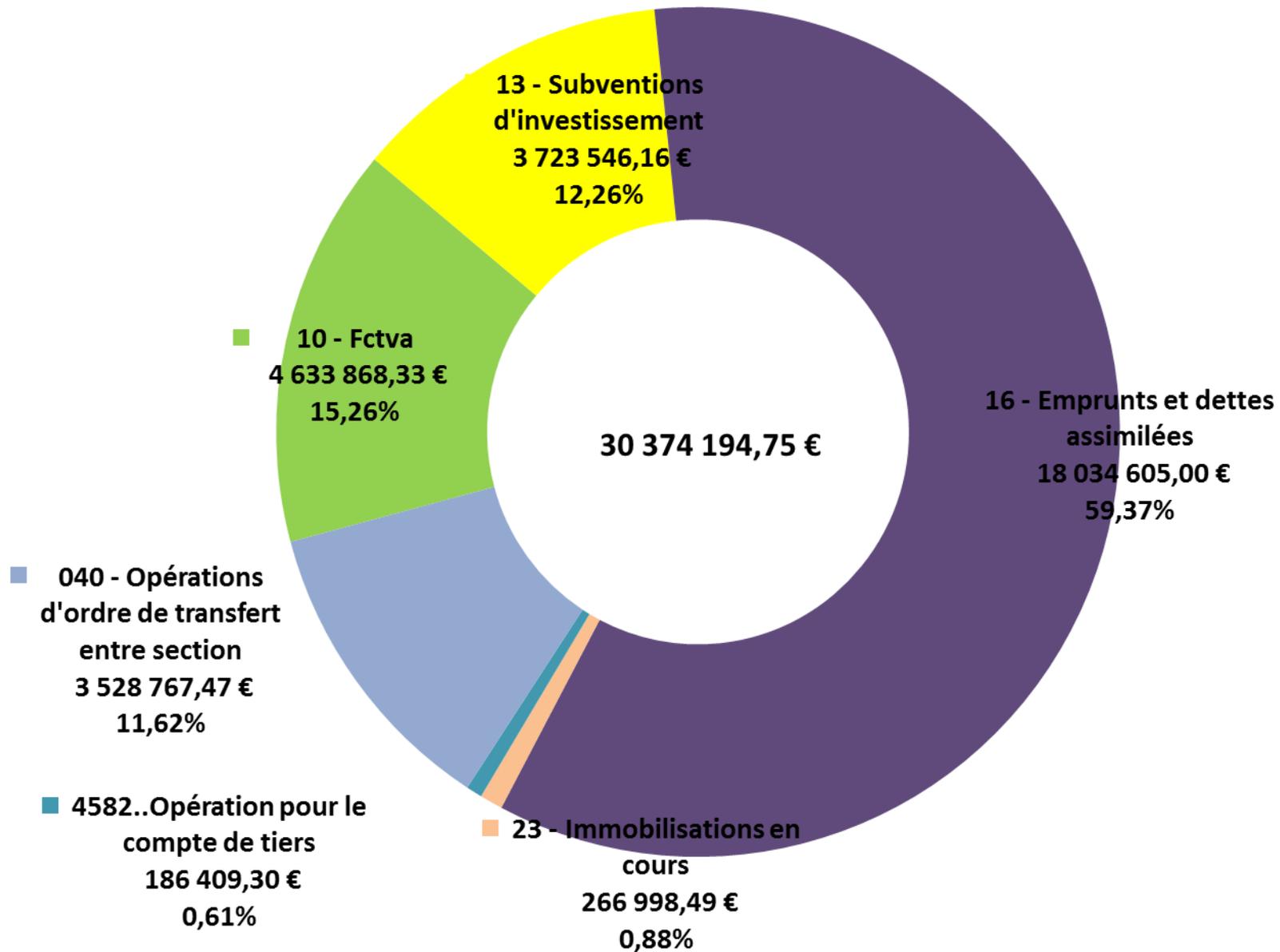
Les remboursements des avances de l'Agence de l'Eau s'élèvent à 187 416,89 €.

INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	RAR
<b>Dépenses</b>	<b>140 255 794,74 €</b>	<b>32 159 376,25 €</b>	<b>5 515 232,35 €</b>
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>72 687,59 €</b>	<b>72 687,59 €</b>	<b>- €</b>
1068 - Autres réserves	72 687,59 €	72 687,59 €	
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>305 000,00 €</b>	<b>187 416,89 €</b>	<b>- €</b>
1681 - Autres emprunts	305 000,00 €	187 416,89 €	
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>894 408,24 €</b>	<b>141 646,13 €</b>	<b>540 266,99 €</b>
2031 - Frais d'études	886 408,24 €	138 431,11 €	538 986,97 €
2051 - Concessions et droits similaires	8 000,00 €	3 215,02 €	1 280,02 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>168 000,00 €</b>	<b>72 716,85 €</b>	<b>39 308,43 €</b>
2111 - Terrains nus	- €	33 134,12 €	- €
21351 - Bâtiments d'exploitation	5 000,00 €	2 886,55 €	- €
21532 - Réseaux d'assainissement	135 000,00 €	20 861,26 €	39 308,43 €
2155 - Outillage industriel	25 000,00 €	12 399,00 €	- €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	3 000,00 €	3 435,92 €	- €
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>137 493 993,30 €</b>	<b>31 226 329,57 €</b>	<b>4 791 187,30 €</b>
2313 - Constructions	49 294 959,00 €	28 370 245,58 €	- €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	11 788 121,78 €	2 849 410,30 €	4 791 187,30 €
2318 - Autres immobilisations corporelles	76 410 912,52 €	- €	- €
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	- €	6 673,69 €	- €
<b>4581..Opération pour le compte de tiers</b>	<b>873 275,61 €</b>	<b>10 158,14 €</b>	<b>144 469,63 €</b>
458133 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	39 607,20 €	- €	22 244,00 €
458146 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET (CAPV)	122 293,20 €	- €	122 225,63 €
458148 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	326 140,00 €	1 200,00 €	- €
458152 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	227 700,00 €	- €	- €
458153 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	24 911,53 €	- €	- €
458161 - M409-103 MOISSELLES	5 201,00 €	5 200,80 €	- €
458163 - M94-104 BOUQUEVAL Impasse Rassignay	50 000,00 €	- €	- €
458164 - M351-105 LOUVRES	23 422,68 €	- €	- €
458165 - M277-106 RUE D'AULNAY GONESSE	54 000,00 €	3 757,34 €	- €
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>448 430,00 €</b>	<b>448 421,08 €</b>	<b>- €</b>
139111 - Agence de l'eau	37 977,10 €	37 977,10 €	
139118 - Autres	31,43 €	31,43 €	
13912 - libellé non renseigné	163 182,00 €	163 182,00 €	
13913 - libellé non renseigné	23 274,21 €	23 274,21 €	
13914 - Communes	43 515,34 €	43 515,34 €	
13918 - Autres	180 449,92 €	180 441,00 €	

Le détail des opérations se présente comme suit

N°opération	Libellé de l'opération	BUDGET 2019	REALISE 2019	RAR
11MOAT482G	ATTAINVILLE - MOISSELLES - réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées sur le chemin des fonds et du chemin rural dit des fontaines à la rue du Goulot	737 400,00 €	277 300,22 €	164 632,27 €
12GOUS429Q	GOUSSAINVILLE - Fond de Brisson	- €	1 734,73 €	- €
12ROVA482K	ROISSY-EN-FRANCE - Réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées le long du « Bois de Vaud'Herland », de la digue de Vaud'Herland à l'avenue Charles de Gaulle	- €	26 767,56 €	- €
12SARC429G	SARCELLES - Promenade du Lac	12 000,00 €	- €	- €
12THI482I	LE THILLAY - Réhabilitation des collecteurs intercommunaux d'eaux usées rues des Roses, des Glycines, avenues Hoche, Henri Dunant, du Maréchal Bessières, du Château et rue des Ecoles	100 000,00 €	41 520,67 €	1 794,24 €
13EXTSTEP	Extension STEP	49 294 959,00 €	28 401 437,11 €	- €
14GON484B	GONESSE - Réhabilitation par l'intérieur du collecteur intercommunal d'eaux usées sur la prairie de "LE VIGNOIS"	1 260,00 €	- €	- €
14VEWI486B	VEMARS - SAINT-WITZ - Réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées rue du Gué Malaye	1 260,00 €	- €	1 260,00 €
15SARC493A	SARCELLES - By-pass avenue du stade	5 775,20 €	4 205,09 €	- €
16CANT500A	Canalisation de transfert Bonneuil-Stains	3 400 000,00 €	67 969,87 €	- €
16DO429J2B	DOMONT - Réhabilitation des réseaux intercommunaux d'eaux pluviales et d'eaux usées au lieudit "La Tête Richard"	608 370,00 €	1 080,00 €	- €
16DOM429J2B	DOMONT - Réhabilitation des réseaux intercommunaux d'eaux pluviales et d'eaux usées au lieudit "La Tête Richard"	- €	- €	620 524,80 €
16LOUV491A	LOUVRES - Réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées avenue de Normandie	2 367 400,00 €	614 729,18 €	1 635 400,00 €
16MONST425	MONTSOULT - Réhabilitation canalisation ru du Fond des Aulnes	45 700,00 €	2 404,99 €	- €
17BOFR502B	BONNEUIL-EN-FRANCE - Réhabilitation T150	52 200,00 €	- €	- €
17BOUQ498	BOUQUEVAL - Réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées	1 189 778,40 €	540,00 €	615 778,40 €
17DOM468B	DOMONT - Réhabilitation des collecteurs communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées de la Rue Jean Jaurès	293 399,20 €	9 859,72 €	258 899,20 €
18STBR482R	SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT - Réhabilitation de collecteurs d'eaux usées Chemin des rosiers, stade léo lagrange	- €	- €	- €
18EZAN497	EZANVILLE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées abattoirs	55 400,00 €	- €	- €
18EZEC482N	EZANVILLE - ECOUEN - Réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées - Chemin d'exploitation	14 000,00 €	- €	- €
18GAR489B	GARGES-LES-GONESSE - Rond-Point du Christ jusqu'à voie SNCF	42 000,00 €	- €	- €
18GAR502D	ARNOUVILLE - GARGES-LÈS-GONESSE - Dévoiement des collecteurs intercommunaux et communaux d'eaux usées de l'avenue Stalingrad	206 430,00 €	1 080,00 €	- €
18GON484C	GONESSE - Travaux de lutte contre les inondations et valorisation du milieu naturel au lieu-dit « Le Vignois » à Gonesse	37 000,00 €	4 318,80 €	- €
18GOU429Q2	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation des collecteurs d'eaux usées Avenues hoche, de Gaille, pont de l'Étang	173 000,00 €	17 202,08 €	55 394,34 €
19ARN508	ARNOUVILLE - Parc Arnouville Est	- €	52 522,07 €	1 037,76 €
19BOUQ104	BOUQUEVAL - Impasse Rassigny	51 500,00 €	50 215,63 €	- €
19DOM506	DOMONT - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Lavoir Philibert, chemin vert	64 300,00 €	2 808,00 €	17 482,80 €
19FONT511	FONTENAY-EN-PARISIS - Réhabilitation du réseau intercommunal d'eaux usées Rue Albert Galle	- €	10 547,51 €	- €
19FONT86	FONTENAY-EN-PARISIS - Rue Ambroise Jacquin	30 000,00 €	- €	- €
19GON106	GONESSE - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue d'Aulnay	- €	- €	61 829,20 €
19GOUS507	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation Vieux Pays	62 000,00 €	5 672,52 €	- €
19LETH101	LE THILLAY - Réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées des avenues Bocquet, Paillard et de la place du 8 mai 1945	551 400,00 €	558 369,21 €	494,76 €
19LETH101B	LE THAILLAY - Réhabilitation des réseaux Rue des Charmilles	2 000,00 €	- €	- €
19LETH102	LE THILLAY - Réhabilitation et réaménagement du collecteur communal d'eaux usées de la rue de Paris	61 600,00 €	- €	- €
19LETH81	LE THILLAY - Mise en conformité des branchements d'assainissement	- €	- €	26 692,80 €
19LETH98	LE THILLAY - Réhabilitation par l'intérieur des réseaux communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue Louis Broglie et rue Jacques Robert dans la ZAE de Villemer	- €	2 916,96 €	- €
19LOUV105	LOUVRES - Réhabilitation Quartier du Grand Bouteiller	52 000,00 €	33 670,42 €	6 639,48 €
19LOUV105A	LOUVRES - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales quartier du Grand Bouteiller	- €	- €	30 000,00 €
19MCPBFONT	FONTENAY-EN-PARISIS - Mise en conformité des branchements d'assainissement privés	150 000,00 €	- €	180 462,00 €
19MCPBSARC	SARCELLES - Mise en conformité des branchements d'assainissement privés	200 000,00 €	- €	- €
19MCPBPVILB	VILLIERS-LE-BEL - Mise en conformité des branchements d'assainissement privés	200 000,00 €	- €	197 601,18 €
19SARC113	SARCELLES - Création des réseaux d'assainissement sur la voie nouvelle Pierre Brossolette	- €	7 050,00 €	277 000,00 €
19SDASIAH	Schéma d'Assainissement SIAH	50 000,00 €	- €	94 545,99 €
19STW482U2	SAINT-WITZ - Réhabilitation Aval Fosses aux Boucs	40 000,00 €	- €	5 000,00 €
19STWI482U	SAINT-WITZ - Dévoiement collecteur - Fosses aux Boucs	610 000,00 €	1 080,00 €	543 000,00 €
19STWI90	SAINT-WITZ - Réhabilitation des collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées communaux collectant les eaux de la rue des Prés Frais, de la rue de l'Orme à la Pie, de l'Allée du Jardin de la Cure et de la place de Isabelle de Vy	70 000,00 €	3 668,87 €	70 000,00 €
19VILB114	VILLIERS-LE-BEL - Remplacement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales Rue Scribe	- €	136 150,77 €	259 983,40 €
		<b>60 832 131,80 €</b>	<b>30 336 821,98 €</b>	<b>5 125 452,62 €</b>

## CA 2019 Eaux Usées - Assainissement - Recettes d'Investissement



## Les recettes (par article budgétaire)

INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	RAR
<b>Recettes</b>	<b>140 255 794,74 €</b>	<b>30 374 194,75 €</b>	<b>144 469,63 €</b>
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>95 085 101,62 €</b>		
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>2 208 819,79 €</b>	<b>4 633 868,33 €</b>	- €
10222 - F.C.T.V.A.	1 145 053,77 €	3 570 102,31 €	- €
1068 - Autres réserves	1 063 766,02 €	1 063 766,02 €	
<b>13 - Subventions d'investissement</b>	<b>3 533 796,00 €</b>	<b>3 723 546,16 €</b>	- €
13111 - Agence de l'eau	3 533 796,00 €	3 709 216,00 €	- €
1314 - Communes	- €	14 330,16 €	- €
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>18 027 449,00 €</b>	<b>18 034 605,00 €</b>	- €
1681 - Autres emprunts	18 027 449,00 €	18 034 605,00 €	- €
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>- €</b>	<b>266 998,49 €</b>	- €
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	- €	266 998,49 €	- €
<b>4582. Opération pour le compte de tiers</b>	<b>873 275,61 €</b>	<b>186 409,30 €</b>	<b>144 469,63 €</b>
458233 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	39 607,20 €	- €	22 244,00 €
458243 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	- €	6 735,25 €	- €
458246 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET (CAPV)	122 293,20 €	- €	122 225,63 €
458248 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	326 140,00 €	- €	- €
458252 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	227 700,00 €	- €	- €
458253 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	24 911,53 €	75 014,93 €	- €
458256 - M612-101 LE THILLAY ave Pascal, Paillard Ecole maternelle	- €	45 915,00 €	- €
458258 - VAUDHERLAND_482J	- €	16 329,15 €	- €
458260 - M612-102 LE THILLAY rue de paris	- €	4 254,97 €	- €
458261 - M409-103 MOISSELLES	5 201,00 €	- €	- €
458263 - M94-104 BOUQUEVAL Impasse Rassignay	50 000,00 €	- €	- €
458264 - M351-105 LOUVRES	23 422,68 €	38 160,00 €	- €
458265 - M277-106 RUE D'AULNAY GONESSE	54 000,00 €	- €	- €
<b>021 - Virement de la section d'exploitation</b>	<b>16 998 582,72 €</b>	<b>- €</b>	
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>3 528 770,00 €</b>	<b>3 528 767,47 €</b>	- €
28031 - Amortissements des frais d'études	78 710,00 €	78 710,00 €	
2805 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	9 488,00 €	9 488,00 €	
281311 - Bâtiments d'exploitation	6 257,00 €	6 527,00 €	
281351 - Bâtiments d'exploitation	114 290,83 €	114 290,83 €	
281355 - Bâtiments administratifs	11 383,74 €	11 383,74 €	
28151 - Installations complexes spécialisées	5 147,00 €	5 147,00 €	
281531 - Réseaux d'adduction d'eau	1 224,00 €	954,00 €	
281532 - Réseaux d'assainissement	3 278 200,02 €	3 278 200,02 €	
28154 - Matériel industriel	3 427,34 €	3 427,34 €	
28155 - Outillage industriel	3 044,85 €	3 044,85 €	
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	8 968,74 €	8 968,74 €	
28184 - Mobilier	4 848,58 €	4 848,58 €	
28188 - Autres	3 779,90 €	3 777,37 €	

Le FCTVA s'élève à 3 570 102,31 €. Les excédents d'investissement versés par les communes représentent 1 063 766,02 €

L'article 1681 reprend le versement de l'avance de l'agence de l'eau pour l'extension de la STEP, pour un montant de 17 927 449 €

Les subventions de l'agence de l'eau se monte à 3 709 216 €

Le point est soumis au vote en l'absence de question.

Le Comité Syndical, après que le Président ait quitté la séance et sous la présidence d'Anita MANDIGOU, à **l'unanimité des suffrages**, adopte le compte administratif du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'exercice 2019, et arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	21 373 847,43 €	30 374 194,75 €	51 748 042,18 €
Dépenses	13 787 288,04 €	32 275 287,64 €	46 062 575,68 €
Résultat de l'exercice	7 586 559,39 €	-1 901 092,89 €	5 685 466,50 €
Résultat antérieur	11 994 040,06 €	95 085 101,62 €	107 079 141,68 €
<b>Résultat total</b>	<b>19 580 599,45 €</b>	<b>93 184 008,73 €</b>	<b>112 764 608,18 €</b>

Et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce compte administratif.

**16. Approbation du Compte de Gestion de l'année 2019 - budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT.**

095103  
TRES. GONESSE



II-1  
Exercice 2019

23200 - EAUX USEES-SYNDM SIAH  
**RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	140 255 794,74	32 963 717,72	173 219 512,46
Titres de recettes émis (b)	30 374 194,75	21 629 576,77	52 003 771,52
Réductions de titres (c)		255 729,34	255 729,34
Recettes nettes (d = b - c)	30 374 194,75	21 373 847,43	51 748 042,18
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	140 255 794,74	32 963 717,72	173 219 512,46
Mandats émis (f)	32 327 651,34	17 196 338,84	49 523 990,18
Annulations de mandats (g)	52 363,70	3 409 050,80	3 461 414,50
Dépenses nettes (h = f - g)	32 275 287,64	13 787 288,04	46 062 575,68
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		7 586 559,39	5 685 466,50
(h - d) Déficit	1 901 092,89		

## 23200 - EAUX USEES-SYNDM SIAH

## RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAUX USEES-SYNDM SIAH					
Investissement	95 085 101,62		-1 901 092,89		93 184 008,73
Fonctionnement	11 994 040,06		7 586 559,39		19 580 599,45
Sous-Total	107 079 141,68		5 685 466,50		112 764 608,18
TOTAL III	107 079 141,68		5 685 466,50		112 764 608,18
TOTAL I + II + III	107 079 141,68		5 685 466,50		112 764 608,18

L'article D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le compte de gestion est remis par le comptable public de la collectivité à l'ordonnateur pour être joint au compte administratif et servir au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos.

Le compte de gestion du budget annexe eaux usées – assainissement est conforme au compte administratif.

Le point est mis au vote en l'absence de question.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, adopte le compte de gestion du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées du même exercice, et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce compte de gestion.

#### 17. Affectation des résultats de l'année 2019 - budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT.

L'instruction M. 49 implique que le résultat excédentaire de la section d'exploitation soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

L'exécution de l'exercice 2019 ne fait pas apparaître actuellement de besoin de financement.

Le point est mis au vote en l'absence de question.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, reporte en section d'investissement en recettes au 001 « résultat d'investissement reporté », 93 184 008,73 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement, reporte en section d'exploitation en recettes au 002 « résultat d'exploitation reporté », 19 580 599,45 € correspondant au résultat cumulé de la section d'exploitation, comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	21 373 847,43 €	30 374 194,75 €	51 748 042,18 €
Dépenses	13 787 288,04 €	32 275 287,64 €	46 062 575,68 €
Résultat de l'exercice	7 586 559,39 €	-1 901 092,89 €	5 685 466,50 €
Résultat antérieur	11 994 040,06 €	95 085 101,62 €	107 079 141,68 €
<b>Résultat total</b>	<b>19 580 599,45 €</b>	<b>93 184 008,73 €</b>	<b>112 764 608,18 €</b>

Restes à réaliser	
Recettes	144 469,63 €
Dépenses	5 515 232,35 €
<b>Solde</b>	<b>-5 370 762,72 €</b>



Besoin de financement  
0,00 €

À reporter en fonctionnement	19 580 599,45 €
------------------------------	-----------------

Solde de l'excédent

Et donne tous pouvoirs au Président pour cette affectation de résultats.

#### 18. Fixation de la redevance intercommunale d'eaux usées pour le TRANSPORT et le traitement d'assainissement - Année 2020.

Comme il a été évoqué lors du débat d'orientation budgétaire du 11 décembre 2019, il est proposé une augmentation de 0,05 €/m<sup>3</sup> d'eau potable facturée, afin que le SIAH puisse faire face à ses besoins d'investissement à court et moyen terme.

Guy MESSAGER précise que le SIAH s'est engagé, au début des années 2010, à augmenter chaque année le tarif de la redevance de 0,05 €/m<sup>3</sup> d'eau potable facturé jusqu'à atteindre les 1,50 €. Cela signifie qu'inévitablement en 2021, il devra y avoir encore une augmentation de 0,05 € pour atteindre les objectifs attendus et tenir les engagements pris.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, décide d'augmenter le montant de la redevance intercommunale de transport et de traitement d'assainissement des eaux usées, pour l'année 2020 de 0,05 €/m<sup>3</sup> d'eau potable facturée portant ainsi son montant à 1,45 €/m<sup>3</sup>, prend acte que cette redevance s'applique à l'ensemble des usagers générant des eaux usées à traiter par la station de dépollution, y compris les personnes physiques et morales ayant mis en place des dispositifs de pompage d'eau, prend acte que les recettes sont prévues au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 70, article 70611, et autorise le Président à signer tout acte relatif à cette fixation de redevance.

**19. Fixation de la redevance communale d'eaux usées pour l'exercice de la compétence COLLECTE assainissement eaux usées de l'année 2020.**

Suite au transfert de la compétence Collecte d'assainissement, au 1er janvier 2020, de 16 communes en régie, il est nécessaire de fixer le montant de la redevance pour chacune des collectivités.

Guy MESSAGER indique que l'idée ici est de reconduire les tarifs que les communes exerçaient, mais qu'il faudra créer une harmonisation sur l'ensemble des communes du territoire dans les prochaines années. Puis le Président met le point au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, décide de fixer le montant de la redevance collecte eaux usées assainissement pour les communes pour l'année 2020 de la manière suivante par m<sup>3</sup> d'eau potable facturée :

BONNEUIL-EN-FRANCE	0,417 €
BOUQUEVAL	0,130 €
ÉCOUEN	0,395 €
ÉPIAIS-LÈS-LOUVRES	0,150 €
FONTENAY-EN-PARISIS	0,525 €
GONESSE	0,220 €
GOUSSAINVILLE	0,770 €
LE PLESSIS-GASSOT	0,200 €
LE THILLAY	0,320 €
LOUVRES	0,150 €
ROISSY-EN-FRANCE	0,365 €
SARCELLES	0,680 €
SAINT-WITZ	0,110 €
VAUD'HERLAND	0,420 €
VILLIERS-LE-BEL	0,300 €
VILLERON	0,130 €

Prend acte que cette redevance s'applique à l'ensemble des usagers générant des eaux usées à collecter, y compris les personnes physiques et morales ayant mis en place des dispositifs de pompage d'eau, prend acte que les recettes sont prévues au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 70, article 70611, et autorise le Président à signer tout acte relatif à cette fixation de redevance.

**20. Fixation de la redevance de gestion des réseaux d'eaux usées appartenant aux communes - Année 2020.**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles R. 2333-21 et suivants relatifs aux redevances d'assainissement, le Comité Syndical doit, chaque année, fixer le montant de la redevance d'entretien des communes ayant confié l'entretien de leurs réseaux d'assainissement d'eaux pluviales et d'eaux usées au Syndicat.

Le point est soumis au vote en l'absence de question.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, fixe les montants, comme indiqués ci-dessous, des redevances m<sup>3</sup> d'eau potable facturée d'entretien des réseaux communaux d'eaux usées pour les communes ayant confié l'entretien de leurs réseaux d'assainissement d'eaux pluviales et d'eaux usées au Syndicat pour l'exercice 2020 comme suit :

BAILLET-EN-FRANCE	0,100 €
MAREIL-EN-FRANCE	0,140 €
MONTSOULT	0,100 €
VILLAINES-SOUS-BOIS	0,100 €

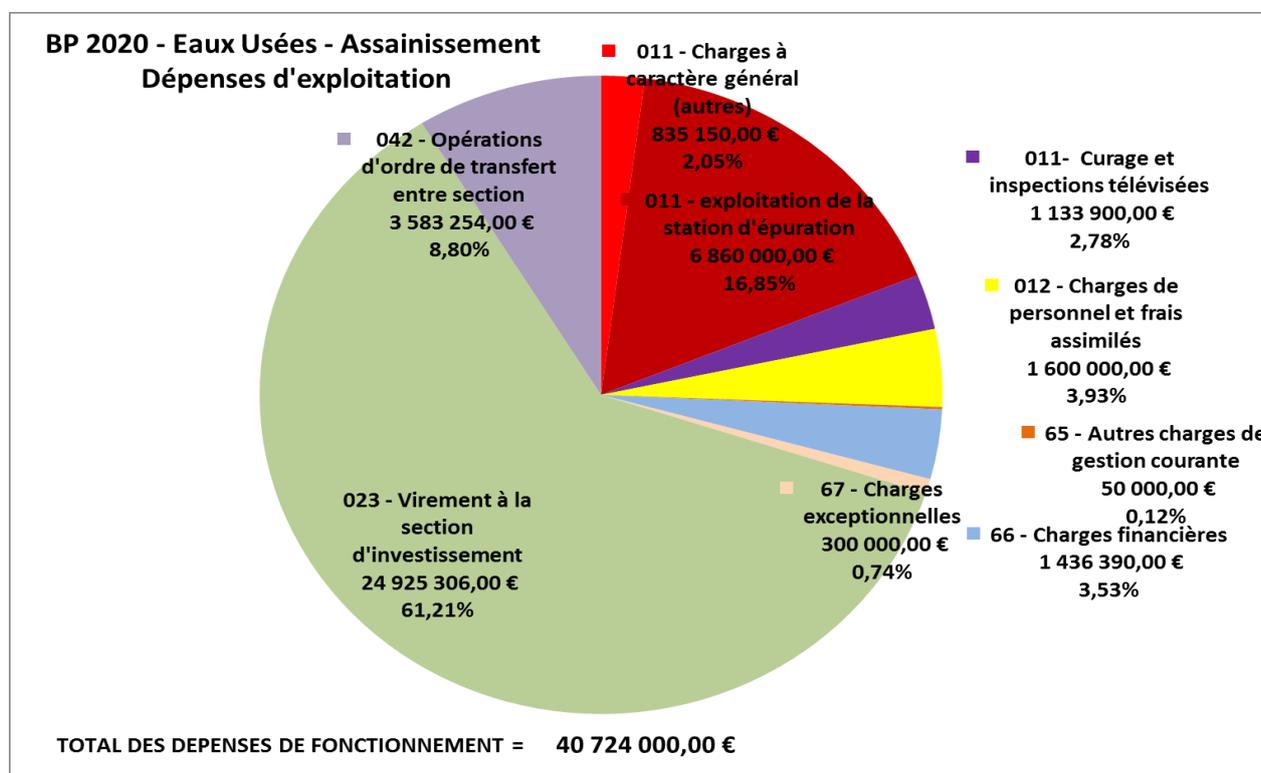
Et autorise le Président à signer tout acte relatif à cette fixation de redevance.

**21. Adoption du Budget de l'année 2020 - Budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT.**

**La section d'exploitation**

Vue d'ensemble de la section d'exploitation

EXPLOITATION	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020
<b>Dépenses</b>	<b>32 963 717,72 €</b>	<b>13 787 288,04 €</b>	<b>40 724 000,00 €</b>
011 - Charges à caractère général	8 804 250,00 €	7 051 958,20 €	8 829 050,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 361 115,00 €	1 312 009,39 €	1 600 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
66 - Charges financières	1 510 000,00 €	1 458 568,72 €	1 436 390,00 €
67 - Charges exceptionnelles	711 000,00 €	435 984,26 €	300 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	16 998 582,72 €	- €	24 925 306,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 528 770,00 €	3 528 767,47 €	3 583 254,00 €
<b>Recettes</b>	<b>32 963 717,72 €</b>	<b>33 367 887,49 €</b>	<b>40 724 000,00 €</b>
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	11 994 040,06 €	11 994 040,06 €	19 580 599,45 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchand	18 588 279,00 €	18 476 102,32 €	19 684 976,55 €
74 - Subventions d'exploitation	1 000 000,00 €	1 481 440,20 €	1 000 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	924 968,66 €	959 883,83 €	- €
78 - Reprises sur provisions	8 000,00 €	8 000,00 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	448 430,00 €	448 421,08 €	458 424,00 €



## Les dépenses (détail par article budgétaire)

EXPLOITATION	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020
<b>Dépenses</b>	<b>32 963 717,72 €</b>	<b>13 787 288,04 €</b>	<b>40 724 000,00 €</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>8 804 250,00 €</b>	<b>7 051 958,20 €</b>	<b>8 829 050,00 €</b>
6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie..)	20 300,00 €	2 227,16 €	20 300,00 €
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	18 500,00 €	12 315,28 €	21 500,00 €
6066 - Carburants	150,00 €	119,95 €	150,00 €
611 - Sous-traitance générale	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
6132 - Locations immobilières	3 000,00 €	2 569,02 €	22 000,00 €
6137 - Redevances, droits de passage et servitudes diverses	50 000,00 €	25 504,53 €	32 000,00 €
61523 - Entretien et réparations réseaux	865 000,00 €	676 639,42 €	1 133 900,00 €
61528 - Entretien et réparations autres biens immobiliers	7 150 000,00 €	5 682 573,99 €	6 860 000,00 €
6156 - Maintenance	45 600,00 €	23 047,14 €	50 000,00 €
617 - Etudes et recherches	5 000,00 €	5 040,00 €	6 200,00 €
618 - Divers	14 140,00 €	- €	- €
6221 - Commissions et courtages sur achats	- €	55 701,94 €	- €
6222 - Commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement	200 000,00 €	159 960,14 €	200 000,00 €
6226 - Honoraires	25 000,00 €	900,00 €	10 000,00 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	3 000,00 €	7 994,44 €	13 000,00 €
6228 - Divers	34 560,00 €	32 702,60 €	35 000,00 €
6231 - Annonces et insertions	- €	14 148,00 €	15 000,00 €
6262 - Frais de télécommunications	15 000,00 €	9 365,35 €	15 000,00 €
6287 - Remboursements de frais	350 000,00 €	341 149,24 €	390 000,00 €
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 361 115,00 €</b>	<b>1 312 009,39 €</b>	<b>1 600 000,00 €</b>
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	1 361 115,00 €	1 312 009,39 €	1 600 000,00 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>50 000,00 €</b>
6541 - Créances admises en non-valeur	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
<b>66 - Charges financières</b>	<b>1 510 000,00 €</b>	<b>1 458 568,72 €</b>	<b>1 436 390,00 €</b>
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	1 500 000,00 €	1 441 837,30 €	1 437 744,00 €
66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE	- €	- 1 044 991,56 €	- €
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	10 000,00 €	1 061 722,98 €	1 060 367,00 €
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	- €	- €	- 1 061 721,00 €
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>711 000,00 €</b>	<b>435 984,26 €</b>	<b>300 000,00 €</b>
6711 - Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	- €	2 186,22 €	- €
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	401 000,00 €	400 787,29 €	- €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00 €	- €	- €
6742 - Subventions exceptionnelles d'équipement	300 000,00 €	26 943,65 €	300 000,00 €
678 - Autres charges exceptionnelles	- €	6 067,10 €	- €
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>16 998 582,72 €</b>	<b>- €</b>	<b>24 925 306,00 €</b>
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>3 528 770,00 €</b>	<b>3 528 767,47 €</b>	<b>3 583 254,00 €</b>
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	3 528 770,00 €	3 528 767,47 €	3 583 254,00 €

Les articles 61521, 61523 et 61528 retracent notamment les frais suivants :

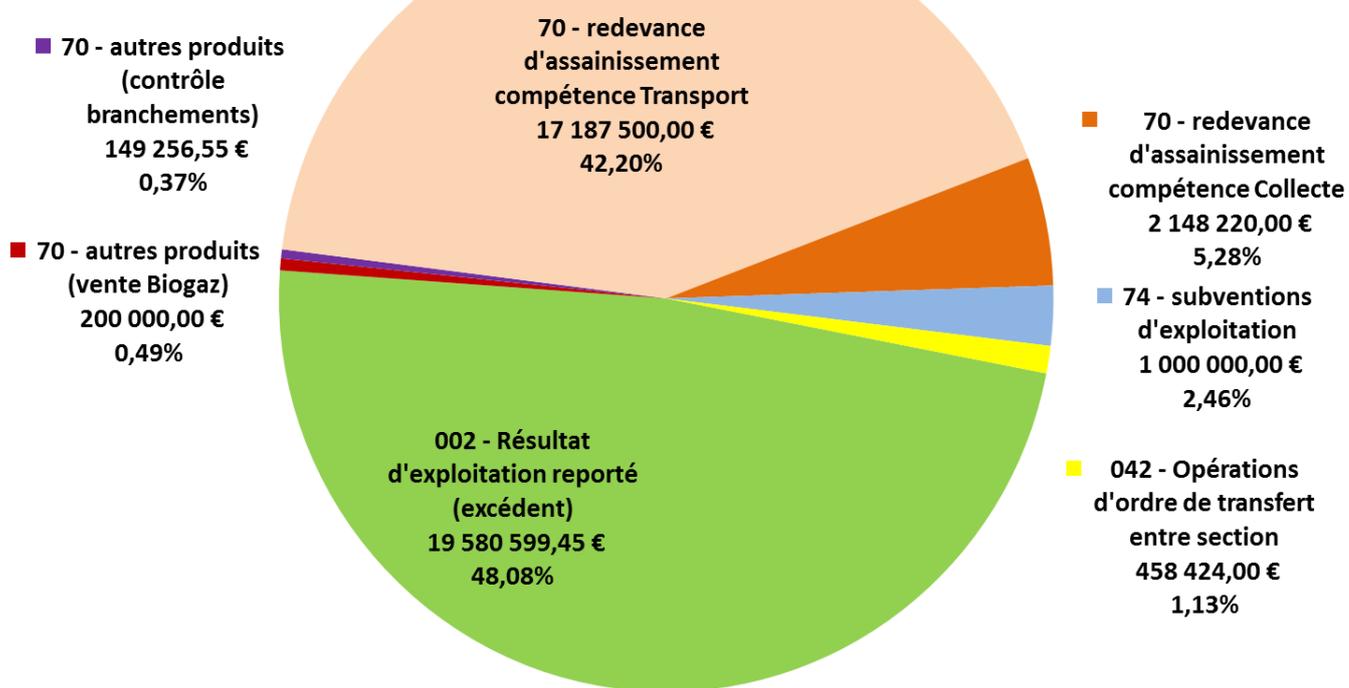
- Les frais de fonctionnement de la station y compris le transport et le compostage des boues : 6 860 000 € ;
- Les frais d'entretien du réseau de Transport s'élèvent à 250 000 €
- Les frais d'entretien du réseau de Collecte se montent à 541 900 €

L'article 6222 porte sur les frais de recouvrement de la redevance assainissement.

Les charges de personnel représentent le montant qui sera reversé au budget eaux pluviales.

Les charges financières comprennent les intérêts de l'emprunt BEI mais également des intérêts des emprunts transférés des communes suites au transfert de compétence.

**BP 2020 - Eaux Usées - Assainissement**  
**Recettes d'exploitation**



**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT = 40 724 000,00 €**

## Les recettes (détail par article budgétaire)

EXPLOITATION	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020
<b>Recettes</b>	<b>32 963 717,72 €</b>	<b>33 367 887,49 €</b>	<b>40 724 000,00 €</b>
<b>002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)</b>	<b>11 994 040,06 €</b>	<b>11 994 040,06 €</b>	<b>19 580 599,45 €</b>
<b>70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises</b>	<b>18 588 279,00 €</b>	<b>18 476 102,32 €</b>	<b>19 684 976,55 €</b>
703 - Ventes de produits résiduels	- €	- €	200 000,00 €
704 - Travaux	- €	46 285,70 €	- €
70611 - Redevance d'assainissement collectif	18 513 279,00 €	18 406 881,62 €	19 335 720,00 €
7087 - Remboursements de frais	- €	5 360,00 €	- €
7088 - Autres produits d'activités annexes (contrôle branchements)	75 000,00 €	17 575,00 €	149 256,55 €
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>1 481 440,20 €</b>	<b>1 000 000,00 €</b>
741 - Primes d'épuration	1 000 000,00 €	1 474 321,20 €	1 000 000,00 €
748 - Autres subventions d'exploitation	- €	7 119,00 €	- €
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>924 968,66 €</b>	<b>959 883,83 €</b>	<b>- €</b>
7711 - Débits et pénalités perçus	- €	27 217,66 €	- €
7714 - Recouvrement sur créances admises en non valeur	- €	22,14 €	- €
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	50,94 €	7 726,31 €	- €
778 - Autres produits exceptionnels	924 917,72 €	924 917,72 €	- €
<b>78 - Reprises sur provisions</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>- €</b>
7815 - Reprises sur prov. pour risques et charges d'exploitation	8 000,00 €	8 000,00 €	- €
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>448 430,00 €</b>	<b>448 421,08 €</b>	<b>458 424,00 €</b>
777 - Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	448 430,00 €	448 421,08 €	458 424,00 €

Une nouvelle recette apparaît. Il s'agit de la vente de Biogaz. Ce service sera soumis au régime de la TVA.

Une augmentation du produit de la redevance d'assainissement de + 0,05 euros par mètre cube d'eau potable facturé par an, soit un montant de la redevance à 1,45 € le m<sup>2</sup>.

La redevance d'assainissement liée à la collecte représente 2 148 220€ comprenant deux collectivités supplémentaires (Gonesse et Goussainville)

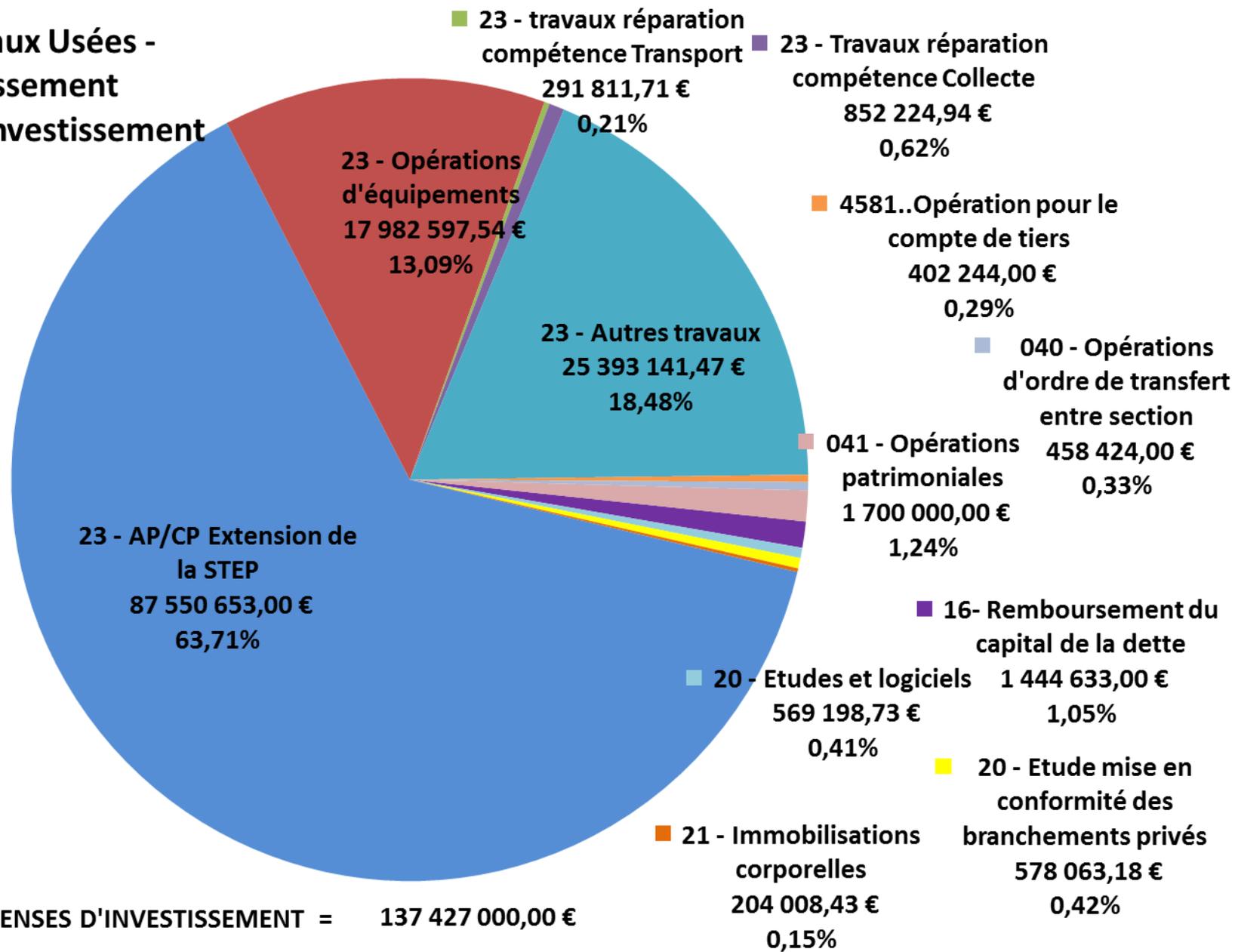
Une prime pour bonne épuration à hauteur de 1 000 000 €.

## La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020	dont RAR
<b>Dépenses</b>	<b>140 255 794,74 €</b>	<b>32 275 287,64 €</b>	<b>137 427 000,00 €</b>	<b>5 515 232,35 €</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	72 687,59 €	72 687,59 €	- €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	305 000,00 €	303 328,28 €	1 444 633,00 €	- €
20 - Immobilisations incorporelles	894 408,24 €	141 646,13 €	1 147 261,91 €	540 266,99 €
21 - Immobilisations corporelles	168 000,00 €	72 716,85 €	204 008,43 €	39 308,43 €
23 - Immobilisations en cours	137 493 993,30 €	31 226 329,57 €	132 070 428,66 €	4 791 187,30 €
4581..Opération pour le compte de tiers	873 275,61 €	10 158,14 €	402 244,00 €	144 469,63 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	448 430,00 €	448 421,08 €	458 424,00 €	- €
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	1 700 000,00 €	- €
<b>Recettes</b>	<b>140 255 794,74 €</b>	<b>125 459 296,37 €</b>	<b>137 427 000,00 €</b>	<b>144 469,63 €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	95 085 101,62 €	95 085 101,62 €	93 184 008,73 €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 208 819,79 €	4 633 868,33 €	3 432 187,27 €	- €
13 - Subventions d'investissement	3 533 796,00 €	3 723 546,16 €	10 200 000,00 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	18 027 449,00 €	18 034 605,00 €	- €	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	266 998,49 €	- €	- €
4582..Opération pour le compte de tiers	873 275,61 €	186 409,30 €	402 244,00 €	144 469,63 €
021 - Virement de la section d'exploitation	16 998 582,72 €	- €	24 925 306,00 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 528 770,00 €	3 528 767,47 €	3 583 254,00 €	- €
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	1 700 000,00 €	- €

**BP 2020 Eaux Usées -  
Assainissement  
Dépenses d'investissement**



## Les dépenses

INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020	Dont RAR
<b>Dépenses</b>	<b>140 255 794,74 €</b>	<b>32 159 376,25 €</b>	<b>137 427 000,00 €</b>	<b>5 515 232,35 €</b>
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>72 687,59 €</b>	<b>72 687,59 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
1068 - Autres réserves	72 687,59 €	72 687,59 €	- €	- €
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>305 000,00 €</b>	<b>187 416,89 €</b>	<b>1 444 633,00 €</b>	<b>- €</b>
1641 - Emprunt	- €	- €	86 490,00 €	- €
1681 - Autres emprunts	305 000,00 €	187 416,89 €	1 358 143,00 €	- €
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>894 408,24 €</b>	<b>141 646,13 €</b>	<b>1 147 261,91 €</b>	<b>540 266,99 €</b>
2031 - Frais d'études	886 408,24 €	138 431,11 €	1 116 131,89 €	538 986,97 €
2051 - Concessions et droits similaires	8 000,00 €	3 215,02 €	31 130,02 €	1 280,02 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>168 000,00 €</b>	<b>72 716,85 €</b>	<b>204 008,43 €</b>	<b>39 308,43 €</b>
2111 - Terrains nus	- €	33 134,12 €	- €	- €
21351 - Bâtiments d'exploitation	5 000,00 €	2 886,55 €	5 000,00 €	- €
21532 - Réseaux d'assainissement	135 000,00 €	20 861,26 €	174 308,43 €	39 308,43 €
2155 - Outillage industriel	25 000,00 €	12 399,00 €	15 000,00 €	- €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	3 000,00 €	3 435,92 €	9 700,00 €	- €
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>137 493 993,30 €</b>	<b>31 226 329,57 €</b>	<b>132 070 428,66 €</b>	<b>4 791 187,30 €</b>
2313 - Constructions	49 294 959,00 €	28 370 245,58 €	81 650 653,00 €	- €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	11 788 121,78 €	2 849 410,30 €	24 530 787,30 €	4 791 187,30 €
2318 - Autres immobilisations corporelles	76 410 912,52 €	- €	25 888 988,36 €	- €
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	- €	6 673,69 €	- €	- €
<b>4581..Opération pour le compte de tiers</b>	<b>873 275,61 €</b>	<b>10 158,14 €</b>	<b>402 244,00 €</b>	<b>144 469,63 €</b>
458133 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	39 607,20 €	- €	22 244,00 €	22 244,00 €
458146 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET (CAPV)	122 293,20 €	- €	180 000,00 €	122 225,63 €
458148 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	326 140,00 €	1 200,00 €	- €	- €
458152 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	227 700,00 €	- €	- €	- €
458153 - M612-98 LE THILLAY ZAC MILLER	24 911,53 €	- €	- €	- €
458161 - M409-103 MOISSELLES	5 201,00 €	5 200,80 €	- €	- €
458163 - M94-104 BOUQUEVAL Impasse Rassignay	50 000,00 €	- €	- €	- €
458164 - M351-105 LOUVRES	23 422,68 €	- €	- €	- €
458165 - M277-106 RUE D'AULNAY GONESSE	54 000,00 €	3 757,34 €	- €	- €
458166 - 19MCBPFONT	- €	- €	100 000,00 €	- €
458167 - 19MCBPVILB	- €	- €	100 000,00 €	- €
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>448 430,00 €</b>	<b>448 421,08 €</b>	<b>458 424,00 €</b>	<b>- €</b>
139111 - Agence de l'eau	37 977,10 €	37 977,10 €	37 978,00 €	- €
139118 - Autres	31,43 €	31,43 €	32,00 €	- €
13912 - libellé non renseigné	163 182,00 €	163 182,00 €	163 182,00 €	- €
13913 - libellé non renseigné	23 274,21 €	23 274,21 €	23 275,00 €	- €
13914 - Communes	43 515,34 €	43 515,34 €	43 516,00 €	- €
13918 - Autres	180 449,92 €	180 441,00 €	190 441,00 €	- €
<b>041 - Opérations patrimoniales</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>1 700 000,00 €</b>	<b>- €</b>
2313 - Constructions	- €	- €	1 700 000,00 €	- €

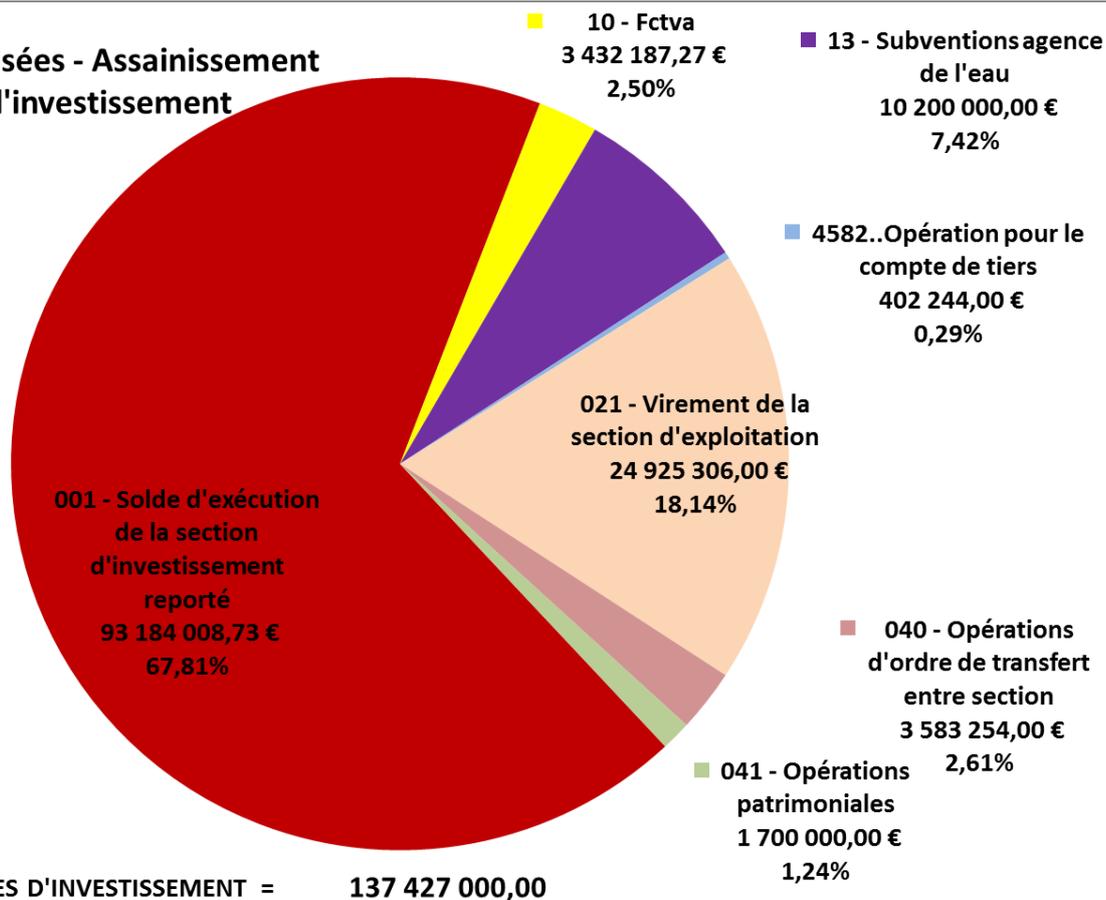
Il est prévu un remboursement du capital de la dette à hauteur de 1 444 633 €. Il y a une forte augmentation car l'année 2020 marque le début du remboursement de l'avance de 17 millions reçue en 2019 de l'agence de l'eau pour la construction de l'extension de la station de dépollution.

Les opérations d'équipement sont les suivantes :

AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT (AP/CP)		BUDGET 2020
13EXTSTEP	Extension STEP	81 650 653,00 €
16CANT500A	BONNEUIL-EN-FRANCE - STAINS - Canalisation de transfert	5 900 000,00 €
		<b>87 550 653,00 €</b>

N°opération	Libellé de l'opération	BUDGET 2020	dont RAR
11MOAT482G	ATTAINVILLE - MOISSELLES - Réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées sur le chemin des fonds et du chemin rural dit des fontaines à la rue du Goulot	165 132,27 €	164 632,27 €
12GOUS482S	GOUSSAINVILLE - Avenue Marcel Cerdan	28 000,00 €	- €
12ROVA482K	ROISSY-EN-FRANCE - Réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées le long du « Bois de Vaud'Herland », de la digue de Vaud'Herland à l'avenue Charles de Gaulle	10 000,00 €	- €
12THI482I	LE THILLAY - Réhabilitation des collecteurs intercommunaux d'eaux usées rues des Roses, des Glycines, avenues Hoche, Henri Dunant, du Maréchal Bessières, du Château et rue des Ecoles	13 794,24 €	1 794,24 €
12THI482IA	LE THILLAY - Réhabilitation des réseaux intercommunaux d'eaux usées de la rue des Ecoles	277 000,00 €	- €
12VILB429V1	VILLIERS LE BEL - Réhabilitation et redimensionnement des canalisations prés sous la ville	20 000,00 €	- €
12VILB429V2	VILLIERS-LE-BEL - Réhabilitation et redimensionnement des canalisations prés sous la ville	20 000,00 €	- €
14VEW1486B	VEMARS - SAINT-WITZ - Réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées - Rue Gué Malaye	1 260,00 €	1 260,00 €
15VEM488B	VEMARS - Création d'un by-pass sur le ru busé, sur la rue de l'Échelette et rue Léon Bouchard	29 000,00 €	- €
16DOM429J2B	DOMONT - Réhabilitation des réseaux intercommunaux d'eaux pluviales et d'eaux usées au lieu-dit "La Tête Richard"	765 524,80 €	620 524,80 €
16LOUV491A	LOUVRES - Réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées avenue de Normandie	1 655 400,00 €	1 635 400,00 €
17BOUQ498	BOUQUEVAL - Réhabilitation du collecteur intercommunal d'eaux usées sur les communes du Mesnil Aubry, d'Écouen et de Bouqueval	616 278,40 €	615 778,40 €
17DOM468B	DOMONT - Réhabilitation des collecteurs communaux d'eaux pluviales et d'eaux usées de l'Avenue Jean Jaurès	538 899,20 €	258 899,20 €
18EZAN497	EZANVILLE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées abattoirs	342 400,00 €	- €
18GOU429Q2	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation et redimensionnement des canalisations – Fond de Brisson	1 195 394,34 €	55 394,34 €
18SARC503A	SARCELLES - Mont de Gif	13 000,00 €	- €
18SARC504A	SARCELLES - Aval Vallée de Gif	3 000,00 €	- €
19ARN508	ARNOUVILLE - Parc Arnouville Est	1 037,76 €	1 037,76 €
19DOM506	DOMONT - Rue des Lavandières	631 982,80 €	17 482,80 €
19FONT511	FONTENAY-EN-PARISIS - Réhabilitation des réseaux intercommunaux de la rue Albert Galle	193 000,00 €	- €
19FONT86	FONTENAY-EN-PARISIS - Rue Ambroise Jacquin	30 000,00 €	- €
19GON106	GONESSE - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue d'Aulnay	1 609 829,20 €	61 829,20 €
19GOUS507	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation réseaux intercommunaux Vieux Pays	32 000,00 €	- €
19LETH101	LE THILLAY - Réhabilitation des réseaux communaux d'eaux usées des avenues Bocquet, Paillard et de la place du 8 mai 1945	494,76 €	494,76 €
19LETH81	LE THILLAY - Mise en conformité des branchements d'assainissement	227 937,72 €	26 692,80 €
19LOUV105	LOUVRES - Réhabilitation Quartier du Grand Bouteiller	1 348 639,48 €	6 639,48 €
19LOUV105A	LOUVRES - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales quartier du Grand Bouteiller	100 000,00 €	30 000,00 €
19MCPBPFONT	FONTENAY-EN-PARISIS - Mise en conformité des branchements d'assainissement	280 462,00 €	180 462,00 €
19MCPBPVILB	VILLIERS-LE-BEL - Mise en conformité des branchements d'assainissement privés	297 601,18 €	197 601,18 €
19SARC113	SARCELLES - Création des réseaux d'assainissement sur la voie nouvelle Pierre Brossolette	277 000,00 €	277 000,00 €
19SDASIAH	Schéma d'Assainissement SIAH	124 545,99 €	94 545,99 €
19STW482U2	SAINT-WITZ - Réhabilitation Aval Fosses aux Boucs	5 000,00 €	5 000,00 €
19STW1482U	SAINT-WITZ - Dévoiement collecteur - Fosses aux Boucs	543 000,00 €	543 000,00 €
19STW190	SAINT-WITZ - Réhabilitation des collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées communaux collectant les eaux de la rue des Prés Frais, de la rue de l'Orme à la Pie, de l'Allée du Jardin de la Cure et de la place de Isabelle de Vy	2 110 000,00 €	70 000,00 €
19VILB114	VILLIERS-LE-BEL - Remplacement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales Rue Scribe	259 983,40 €	259 983,40 €
20GON139	GONESSE - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées avenue des Lilas et rue Jasmir	23 000,00 €	- €
20GON141	GONESSE - Extension du réseau d'eaux usées Chemin de Fontenay	139 500,00 €	- €
20GON142	GONESSE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Jean Monnet	189 500,00 €	- €
20GON143	GONESSE - Réhabilitation Rue Claret	239 500,00 €	- €
20GOUS136	GOUSSAINVILLE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Jacques Potel	444 500,00 €	- €
20LETH144	LE THILLAY - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales avenue de Flore	189 500,00 €	- €
20LOUV145	LOUVRES - Dévoiement et redimensionnement du réseau d'eaux usées rue de Paris	23 000,00 €	- €
20ROIS112	ROISSY-EN-FRANCE - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales allée des vergers	88 500,00 €	- €
20SARC116	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue des Sources	444 500,00 €	- €
20SARC117	SARCELLES - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Bellevue	289 500,00 €	- €
20SARC118	SARCELLES - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Miraville	559 500,00 €	- €
20SARC119	SARCELLES - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue Taillepied	58 000,00 €	- €
20SARC146	SARCELLES - Reprise génie civil ouvrage Réserve de Chauffour	139 500,00 €	- €
20SARC147	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue du Commandant Bouchet	344 500,00 €	- €
20SARC148	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue du Moulin à Vent	25 000,00 €	- €
20SARC149	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales rue Montfleury	25 000,00 €	- €
20SARC150	SARCELLES - Réhabilitation du réseau d'eaux pluviales rue du Général de Gaulle et rue Pierre Brossolette	45 000,00 €	- €
20SARC154	SARCELLES - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées RD 208 Zone d'Activités	25 000,00 €	- €
20VILB127	VILLIERS-LE-BEL - Réhabilitation du réseau d'eaux usées boulevard Charles de Gaulle	194 500,00 €	- €
20VILB128	VILLIERS-LE-BEL - Extension du réseau d'eaux usées rue Jules Ferry	234 500,00 €	- €
20VILB129	VILLIERS-LE-BEL - Extension du réseau d'eaux usées sente des Pommiers	234 500,00 €	- €
20VILB132	VILLIERS-LE-BEL - Création d'un bassin de retenue ruelle du Moulin	10 000,00 €	- €
20VILB133	VILLIERS-LE-BEL - Extension du réseau d'eaux pluviales ruelles de la Ceinture et des Oulches	160 000,00 €	- €
20VILB134	VILLIERS-LE-BEL - Extension des réseaux d'eaux pluviales quartier Gélinière	90 000,00 €	- €
		<b>17 982 597,54 €</b>	<b>5 125 452,62 €</b>

**BP 2020 - Eaux Usées - Assainissement**  
**Recettes d'investissement**



**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT = 137 427 000,00**

## Les recettes (détail par article budgétaire)

INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020	Dont RAR
<b>Recettes</b>	<b>140 255 794,74 €</b>	<b>125 459 296,37 €</b>	<b>137 427 000,00 €</b>	<b>144 469,63 €</b>
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>95 085 101,62 €</b>	<b>95 085 101,62 €</b>	<b>93 184 008,73 €</b>	
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>2 208 819,79 €</b>	<b>4 633 868,33 €</b>	<b>3 432 187,27 €</b>	- €
10222 - F.C.T.V.A.	1 145 053,77 €	3 570 102,31 €	3 432 187,27 €	- €
1068 - Autres réserves	1 063 766,02 €	1 063 766,02 €	- €	- €
<b>13 - Subventions d'investissement</b>	<b>3 533 796,00 €</b>	<b>3 723 546,16 €</b>	<b>10 200 000,00 €</b>	- €
13111 - Agence de l'eau	3 533 796,00 €	3 709 216,00 €	10 200 000,00 €	- €
1314 - Communes	- €	14 330,16 €	- €	- €
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>18 027 449,00 €</b>	<b>18 034 605,00 €</b>	- €	- €
1681 - Autres emprunts	18 027 449,00 €	18 034 605,00 €	- €	- €
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>- €</b>	<b>266 998,49 €</b>	- €	- €
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	- €	266 998,49 €	- €	- €
<b>4582..Opération pour le compte de tiers</b>	<b>873 275,61 €</b>	<b>186 409,30 €</b>	<b>402 244,00 €</b>	<b>144 469,63 €</b>
458233 - M612-81 12-11-42 LE THILLAY	39 607,20 €	- €	22 244,00 €	22 244,00 €
458243 - M241-87 FONTENAY EN PARISIS A.Jacquin	- €	6 735,25 €	- €	- €
458246 - M539-89 ST BRICE SOUS FORET (CAPV)	122 293,20 €	- €	180 000,00 €	122 225,63 €
458248 - M539-93 SAINT BRICE SOUS FORET allée prof Dubos	326 140,00 €	- €	- €	- €
458252 - M539-97 ST BRICE SOUS FORET - rue des jardins et jean jaurès	227 700,00 €	- €	- €	- €
458253 - M612-98 LE THILLAY ZAC VILLEMER	24 911,53 €	75 014,93 €	- €	- €
458256 - M612-101 LE THILLAY ave Pascal, Paillard Ecole maternelle	- €	45 915,00 €	- €	- €
458258 - VAUDHERLAND_482J	- €	16 329,15 €	- €	- €
458260 - M612-102 LE THILLAY rue de paris	- €	4 254,97 €	- €	- €
458261 - M409-103 MOISSELLES	5 201,00 €	- €	- €	- €
458263 - M94-104 BOUQUEVAL Impasse Rassignay	50 000,00 €	- €	- €	- €
458264 - M351-105 LOUVRES	23 422,68 €	38 160,00 €	- €	- €
458265 - M277-106 RUE D'AULNAY GONESSE	54 000,00 €	- €	- €	- €
458266 - 19MCPBFONT	- €	- €	100 000,00 €	- €
458267 - 19MCPVILB	- €	- €	100 000,00 €	- €
<b>021 - Virement de la section d'exploitation</b>	<b>16 998 582,72 €</b>	- €	<b>24 925 306,00 €</b>	
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>3 528 770,00 €</b>	<b>3 528 767,47 €</b>	<b>3 583 254,00 €</b>	- €
28031 - Amortissements des frais d'études	78 710,00 €	78 710,00 €	120 277,00 €	
2805 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	9 488,00 €	9 488,00 €	2 992,00 €	
281311 - Bâtiments d'exploitation	6 257,00 €	6 527,00 €	6 527,00 €	
281351 - Bâtiments d'exploitation	114 290,83 €	114 290,83 €	114 435,00 €	
281355 - Bâtiments administratifs	11 383,74 €	11 383,74 €	11 384,00 €	
28151 - Installations complexes spécialisées	5 147,00 €	5 147,00 €	5 147,00 €	
281531 - Réseaux d'adduction d'eau	1 224,00 €	954,00 €	954,00 €	
281532 - Réseaux d'assainissement	3 278 200,02 €	3 278 200,02 €	3 300 608,00 €	
28154 - Matériel industriel	3 427,34 €	3 427,34 €	10 000,00 €	
28155 - Outillage industriel	3 044,85 €	3 044,85 €	- €	
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	8 968,74 €	8 968,74 €	2 385,00 €	
28184 - Mobilier	4 848,58 €	4 848,58 €	4 768,00 €	
28188 - Autres	3 779,90 €	3 777,37 €	3 777,00 €	
<b>041 - Opérations patrimoniales</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>1 700 000,00 €</b>	- €
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	- €	- €	1 700 000,00 €	

Il est envisagé un FCTVA de 3 342 187,27 €.

Les subventions correspondent à une partie de la subvention de l'extension de la STEP, soit 10 200 000 €.

Il est également inscrit des opérations patrimoniales pour 1 700 000€ pour intégrer dans l'inventaire le remboursement de l'avance versé au début du marché de l'extension de la station de dépollution.

Guy MESSAGER rappelle que la station de dépollution a un coût de fonctionnement d'environ 7 millions d'euros par an. Malgré l'augmentation de la capacité de traitement, le coût d'exploitation devrait rester sensiblement dans les mêmes ordres de grandeur. Il soumet ensuite le point au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, adopte par chapitre pour la section d'exploitation et d'investissement, le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées Collecte – Transport de l'exercice 2020 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section d'exploitation :

Recettes.....40 724 000 €

Dépenses.....40 724 000 €

En section d'investissement :

Recettes.....137 427 000 €

Dépenses.....137 427 000 €

Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette adoption de budget.

**22. Autorisation de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP) modifiée - Extension et mise aux normes de la station de dépollution.**

Les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et crédits de paiement relatifs à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses et des recettes qui peuvent être engagées pour le financement des investissements et demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mobilisées pour la réalisation des autorisations de programme au cours de l'exercice.

Le marché pour les études et la réalisation de l'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution s'élève à 140 845 416 € HT, soit 169 014 499,20 € TTC. Il s'ajoutera à ce marché les dépenses connexes comme les missions de coordination de sécurité et protection de la santé (CSPS), de contrôle technique.

Le montant global de l'opération est estimé à 188 542 656,80 € TTC.

Le Comité Syndical a délibéré le 13 décembre 2017 sur la création de cette AP/CP portant sur l'extension et la mise aux normes de la station de dépollution. Compte tenu des réalisations de 2017, 2018, 2019 et de l'avancement du projet, il convient de revoir les crédits de paiement pour les années à venir.

Il n'y a pas de question. Le point est mis au vote.

Le Comité Syndical, **à l'unanimité des suffrages**, approuve la modification de l'autorisation de programme (201701) et de crédits de paiements relatifs à l'opération pour les études et la réalisation de l'extension et de la mise aux normes de la station de dépollution, suivant le tableau ci-dessous :

AUTORISATION PROGRAMME (AP)- DÉPENSES Etudes et réalisation de l'extension de la station de dépollution		CP 2017 réalisés	CP 2018 réalisés	CP 2019 réalisés	CP 2020	CP 2021	CP 2022
Investissement station	169 013 997,00 €	5 147 143,06 €	13 869 193,85 €	27 917 034,06 €	81 387 496,00 €	27 741 827,00 €	12 951 303,03 €
dépenses connexes stations	3 000 000,00 €	1 449 887,61 €	366 458,07 €	484 403,05 €	263 157,00 €	263 157,00 €	172 937,27 €
Investissement canalisation de transfert	11 000 000,00 €				5 500 000,00 €	5 500 000,00 €	
Dépenses connexes canalisation de transfert	1 528 659,80 €	173 659,80 €	106 062,16 €	67 969,87 €	400 000,00 €	780 967,97 €	
<b>total</b>	<b>184 542 656,80 €</b>	<b>6 770 690,47 €</b>	<b>14 341 714,08 €</b>	<b>28 469 406,98 €</b>	<b>87 550 653,00 €</b>	<b>34 285 951,97 €</b>	<b>13 124 240,30 €</b>

**B.3. BUDGET ANNEXE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) DES EAUX USÉES**

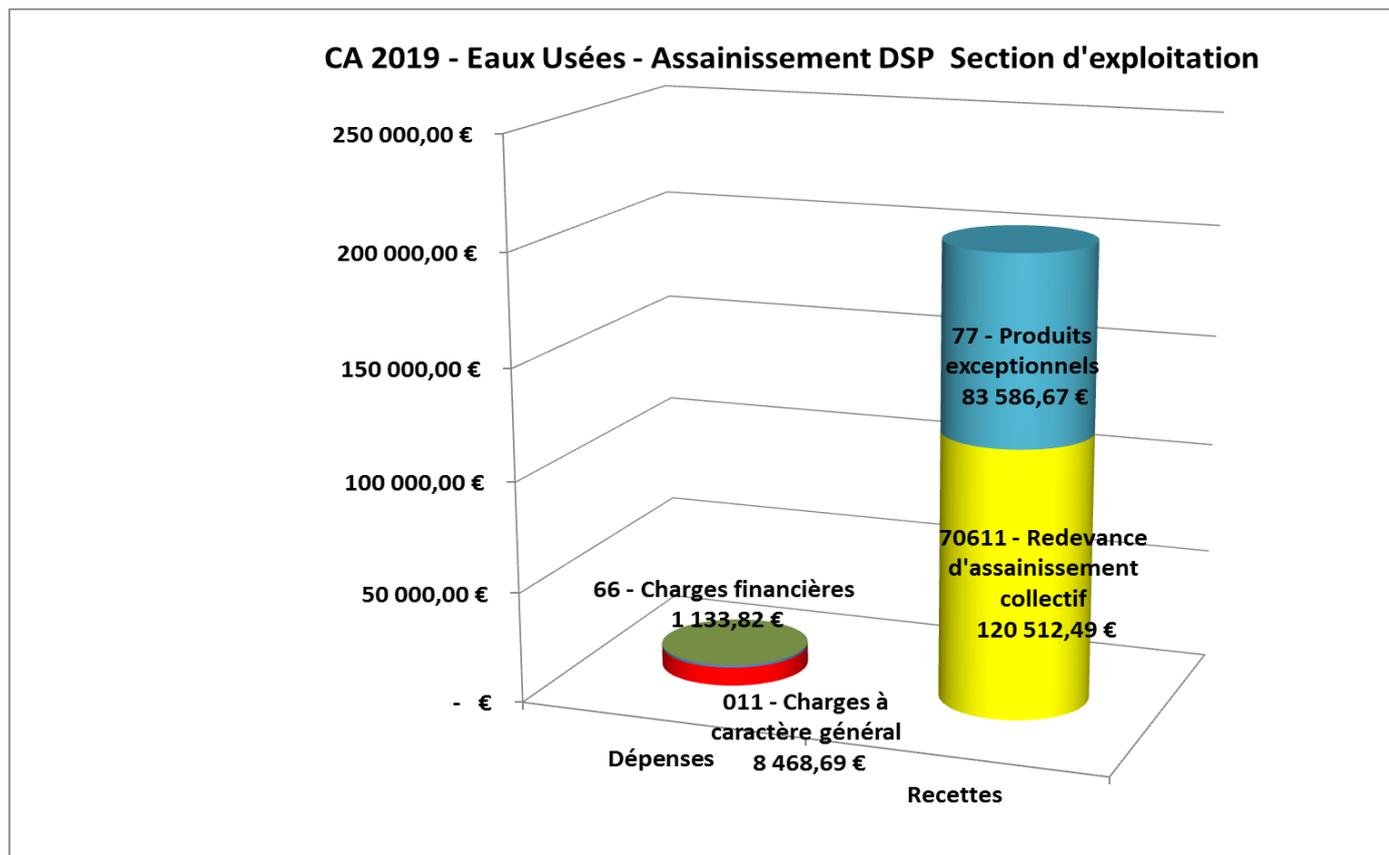
**23. Approbation du Compte Administratif de l'année 2019 - budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées en Délégation de Service Public (DSP).**

**La section d'exploitation**

EXPLOITATION	BP 2019	REALISE 2019
<b>Dépenses</b>	<b>288 434,67 €</b>	<b>9 602,51 €</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>8 468,69 €</b>
618 - Divers	10 000,00 €	- €
61523 - Entretien et réparations réseaux	- €	7 791,60 €
6222 - Commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement	5 000,00 €	137,09 €
6231 - Annonces et insertions	- €	540,00 €
<b>66 - Charges financières</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>1 133,82 €</b>
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	10 000,00 €	1 133,82 €
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>263 434,67 €</b>	<b>- €</b>
<b>Recettes</b>	<b>288 434,67 €</b>	<b>204 099,16 €</b>
<b>70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises</b>	<b>204 848,00 €</b>	<b>120 512,49 €</b>
70611 - Redevance d'assainissement collectif	204 848,00 €	120 512,49 €
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>83 586,67 €</b>	<b>83 586,67 €</b>
778 - Autres produits exceptionnels	83 586,67 €	83 586,67 €

Les produits exceptionnels concernent le transfert des résultats d'exploitation des communes  
La majeure partie des recettes émane de la redevance d'assainissement

**Résultat Cumulé en exploitation (excédent) = 194 496,65 €**



**La section d'investissement**

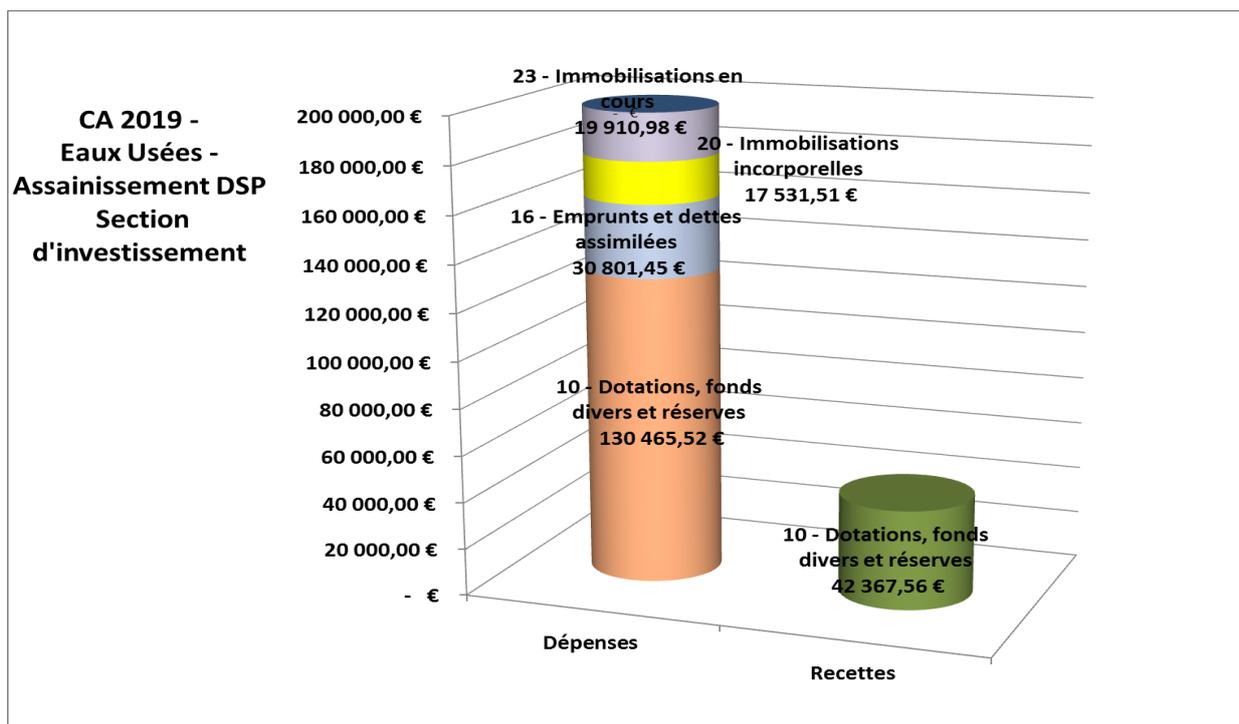
INVESTISSEMENT	BP 2019	CA 2019	RAR
<b>Dépenses</b>	<b>454 465,52 €</b>	<b>198 709,46 €</b>	<b>- €</b>
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>130 465,52 €</b>	<b>130 465,52 €</b>	<b>- €</b>
1068 - Autres réserves	130 465,52 €	130 465,52 €	- €
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>31 000,00 €</b>	<b>30 801,45 €</b>	<b>- €</b>
1641 - Emprunts en euros	24 000,00 €	24 606,45 €	- €
1681 - Autres emprunts	7 000,00 €	6 195,00 €	- €
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>210 000,00 €</b>	<b>17 531,51 €</b>	<b>- €</b>
2031 - Frais d'études	210 000,00 €	17 531,51 €	- €
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>83 000,00 €</b>	<b>19 910,98 €</b>	<b>- €</b>
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	83 000,00 €	19 910,98 €	- €
<b>Recettes</b>	<b>454 465,52 €</b>	<b>42 367,56 €</b>	<b>- €</b>
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>42 367,56 €</b>	<b>42 367,56 €</b>	<b>- €</b>
1068 - Autres réserves	42 367,56 €	42 367,56 €	- €
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>148 663,29 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
1641 - Emprunts en euros	148 663,29 €	- €	- €
<b>021 - Virement de la section d'exploitation</b>	<b>263 434,67 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

**Résultat Cumulé d'investissement (déficit) = - 156 341,90 €**

La dépense la plus importante porte sur la reprise d'un déficit d'investissement d'une collectivité qui a transférée ses résultats.

Le remboursement des emprunts s'élève à 30 801,45€

Il a été réalisé 19 910,98 € de travaux sur le réseau de collecte.



En l'absence de question, Guy MESSENGER soumet le point au vote. Mais avant, il remercie la réactivité des services pour le travail effectué car cela n'a pas été simple de récupérer toutes les informations auprès des communes dans les délais impartis.

Le Comité Syndical, après que le Président ait quitté la séance, et sous la présidence d'Anita MANDIGOU, à **l'unanimité des suffrages**, adopte le compte administratif du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées Collecte en Délégation de Service Public de l'exercice 2019, et arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	204 099,16 €	42 367,56 €	246 466,72 €
Dépenses	9 602,51 €	198 709,46 €	208 311,97 €
Résultat de l'exercice	194 496,65 €	-156 341,90 €	38 154,75 €
Résultat antérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat total</b>	<b>194 496,65 €</b>	<b>-156 341,90 €</b>	<b>38 154,75 €</b>

**24. Approbation du Compte de Gestion de l'année 2019 - budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées en Délégation de Service Public (DSP).**

095103  
TRES. GONESSE



II-1  
Exercice 2019

23400 - ASST DES EAUX USEES DSP - SIAH  
**RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	454 465,52	288 434,67	742 900,19
Titres de recettes émis (b)	42 367,56	204 099,16	246 466,72
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	42 367,56	204 099,16	246 466,72
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	454 465,52	288 434,67	742 900,19
Mandats émis (f)	199 595,55	9 602,51	209 198,06
Annulations de mandats (g)	886,09		886,09
Dépenses nettes (h = f - g)	198 709,46	9 602,51	208 311,97
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		194 496,65	38 154,75
(h - d) Déficit	156 341,90		

23400 - ASST DES EAUX USEES DSP - SIAH

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST DES EAUX USEES DSP - SIAH					
Investissement			-156 341,90		-156 341,90
Fonctionnement			194 496,65		194 496,65
Sous-Total			38 154,75		38 154,75
TOTAL III			38 154,75		38 154,75
TOTAL I + II + III			38 154,75		38 154,75

L'article D. 2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le compte de gestion est remis par le comptable public de la collectivité à l'ordonnateur pour être joint au compte administratif et servir au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos.

Le compte de gestion du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées Collecte en délégation de service public est conforme au compte administratif.

Il n'y a pas de question, le point est mis au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, adopte le compte de gestion budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées Collecte en Délégation de Service Public de l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées Collecte en Délégation de Service Public du même exercice, et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce compte administratif.

**25. Affectation des résultats de l'année 2019 - budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées en Délégation de Service Public (DSP).**

L'instruction M.49 implique que le résultat excédentaire de la section d'exploitation soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Il n'y a pas de question, le point est soumis au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, reporte en section d'investissement en dépense au 001 « résultat d'investissement reporté », 156 341,90 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement, affecte en section d'investissement en recettes au 1068 « autres réserves », 156 341,90 € pour couvrir le besoin de financement, reporte en section d'exploitation en recettes au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 38 154,75 € correspondant au solde de la section de fonctionnement, comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	204 099,16 €	42 367,56 €	246 466,72 €
Dépenses	9 602,51 €	198 709,46 €	208 311,97 €
Résultat de l'exercice	194 496,65 €	-156 341,90 €	38 154,75 €
Résultat antérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Résultat total</b>	<b>194 496,65 €</b>	<b>-156 341,90 €</b>	<b>38 154,75 €</b>

Restes à réaliser		
Recettes	0,00 €	
Dépenses	0,00 €	
<b>Solde</b>	<b>0,00 €</b>	

Besoin de financement  
156 341,90 €

À reporter en fonctionnement	38 154,75 €	Solde de l'excédent
------------------------------	-------------	---------------------

Et donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente affectation.

**26. Fixation de la redevance d'eaux usées pour l'exercice de la compétence COLLECTE assainissement eaux usées en Délégation de Service Public (DSP) de l'année 2020.**

Suite au transfert de la compétence Collecte d'assainissement, au 1er janvier 2020, de 6 communes en délégation de service public, il est nécessaire de fixer le montant de la redevance pour chacune des collectivités

Guy MESSAGER ajoute qu'une harmonisation du montant de la redevance par commune sur l'ensemble du territoire sera à effectuer dans les années à venir, puis il met le point au vote en l'absence de question.

Le Comité Syndical, **à l'unanimité des suffrages**, décide de fixer le montant de la redevance collecte eaux usées assainissement pour les communes pour l'année 2020 de la manière suivante par m<sup>3</sup> d'eau potable facturée :

ARNOUVILLE	0,1113 €
CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES	0,1220 €
GARGES-LÈS-GONESSE	0,0529 €
LE MESNIL-AUBRY	0,5500 €
PUISEUX-EN-FRANCE	0,3000 €
VÉMARS	0,0000 €

Prend acte que cette redevance s'applique à l'ensemble des usagers générant des eaux usées à collecter, y compris les personnes physiques et morales ayant mis en place des dispositifs de pompage d'eau, prend acte que les recettes sont prévues au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 70, article 70611, et autorise le Président à signer tout acte relatif à cette fixation de redevance.

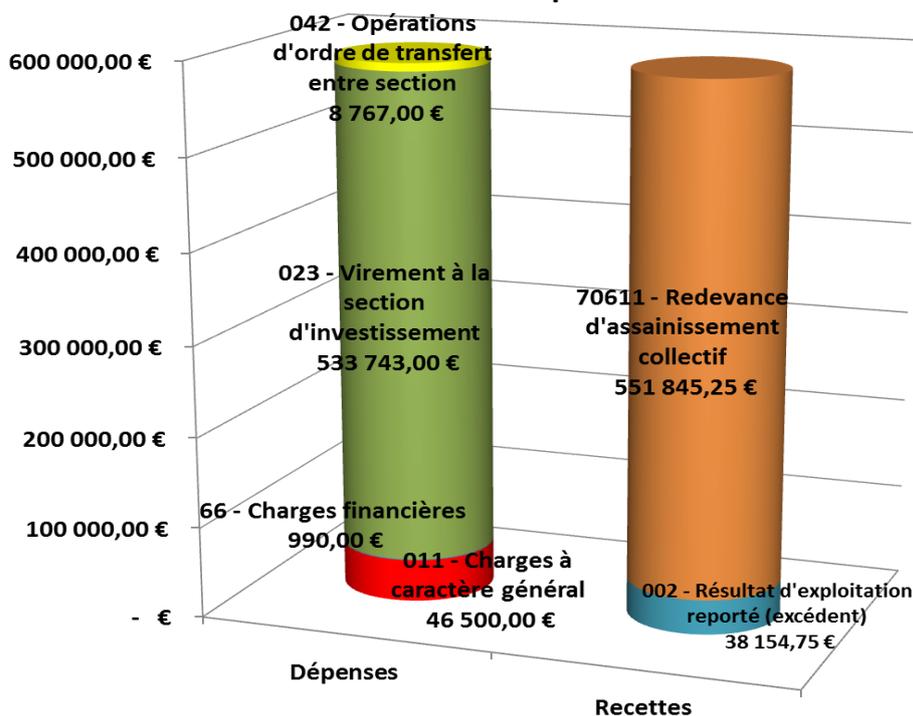
27. Adoption du budget de l'année 2020 - Budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées en Délégation de Service Public (DSP).

La section d'exploitation

Vue d'ensemble de la section d'exploitation

EXPLOITATION	BP 2019	REALISE 2019	BP 2020
<b>Dépenses</b>	<b>288 434,67 €</b>	<b>9 602,51 €</b>	<b>590 000,00 €</b>
011 - Charges à caractère général	15 000,00 €	8 468,69 €	46 500,00 €
66 - Charges financières	10 000,00 €	1 133,82 €	990,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	263 434,67 €	- €	533 743,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	- €	- €	8 767,00 €
<b>Recettes</b>	<b>288 434,67 €</b>	<b>204 099,16 €</b>	<b>590 000,00 €</b>
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)	- €	- €	38 154,75 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchand	204 848,00 €	120 512,49 €	551 845,25 €
77 - Produits exceptionnels	83 586,67 €	83 586,67 €	- €

BP 2020 - Eaux Usées - Assainissement DSP Section d'exploitation



TOTAL SECTION D'EXPLOITATION = 590 000,00 €

## Les dépenses et recettes (détail par article budgétaire)

EXPLOITATION	BP 2019	REALISE 2019	BP 2020
<b>Dépenses</b>	<b>288 434,67 €</b>	<b>9 602,51 €</b>	<b>590 000,00 €</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>8 468,69 €</b>	<b>46 500,00 €</b>
618 - Divers	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
61523 - Entretien et réparations réseaux	- €	7 791,60 €	33 500,00 €
6222 - Commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement	5 000,00 €	137,09 €	- €
6231 - Annonces et insertions	- €	540,00 €	3 000,00 €
<b>66 - Charges financières</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>1 133,82 €</b>	<b>990,00 €</b>
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	10 000,00 €	1 133,82 €	1 000,00 €
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	- €	- €	70,00 €
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	- €	- €	- 80,00 €
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>263 434,67 €</b>	<b>- €</b>	<b>533 743,00 €</b>
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>8 767,00 €</b>
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	- €	- €	8 767,00 €
<b>Recettes</b>	<b>288 434,67 €</b>	<b>204 099,16 €</b>	<b>590 000,00 €</b>
<b>002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent)</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>38 154,75 €</b>
<b>70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises</b>	<b>204 848,00 €</b>	<b>120 512,49 €</b>	<b>551 845,25 €</b>
704 - Travaux	- €	- €	- €
70611 - Redevance d'assainissement collectif	204 848,00 €	120 512,49 €	551 845,25 €
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>83 586,67 €</b>	<b>83 586,67 €</b>	<b>- €</b>
778 - Autres produits exceptionnels	83 586,67 €	83 586,67 €	- €

L'article 6222 porte sur les frais de recouvrement de la redevance assainissement.

Les charges de personnel représentent le montant qui sera reversé au budget eaux pluviales.

Les charges financières comprennent les intérêts des emprunts transférés des communes suites au transfert de compétence.

La redevance d'assainissement ne monte à 551 845,25€

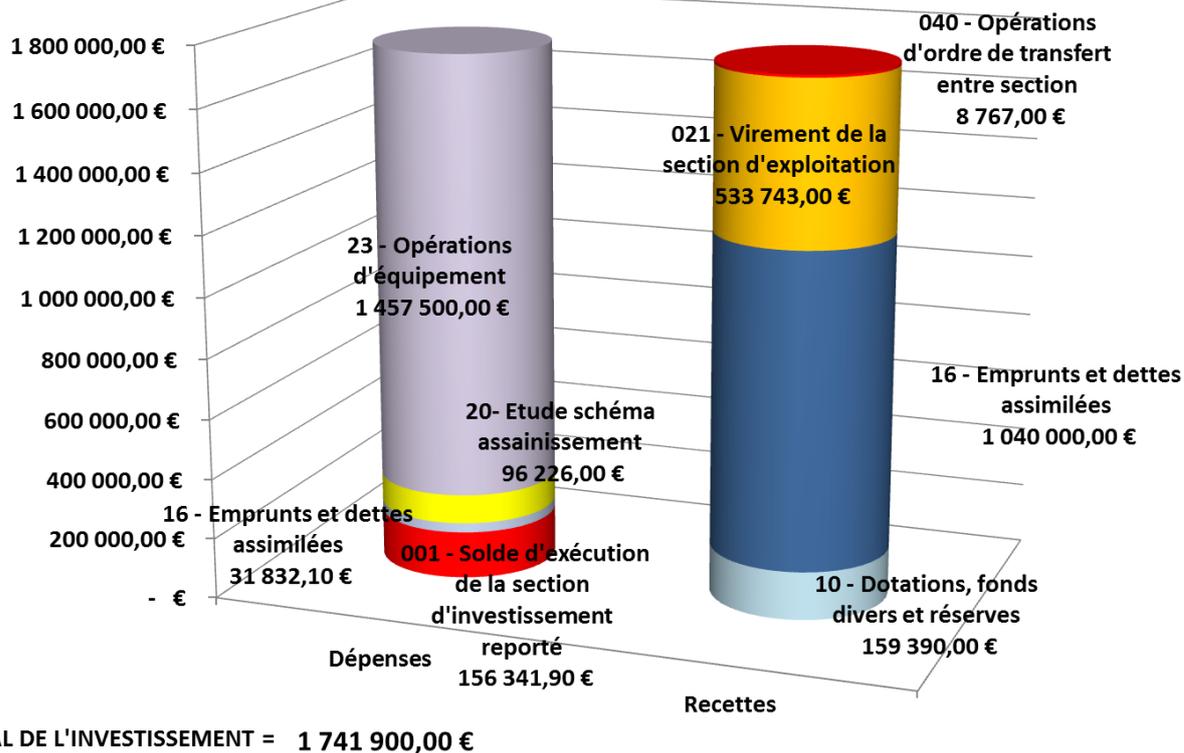
La redevance augmente compte tenu de l'intégration d'une nouvelle collectivité au 1er janvier (Garges lès Gonesse)

### La section d'investissement

Vue d'ensemble de la section d'investissement

INVESTISSEMENT	BP 2019	REALISE 2019	BP 2020	dont RAR
<b>Dépenses</b>	<b>454 465,52 €</b>	<b>198 709,46 €</b>	<b>1 741 900,00 €</b>	<b>- €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	156 341,90 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	130 465,52 €	130 465,52 €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	31 000,00 €	30 801,45 €	31 832,10 €	- €
20 - Immobilisations incorporelles	210 000,00 €	17 531,51 €	96 226,00 €	- €
23 - Immobilisations en cours	83 000,00 €	19 910,98 €	1 457 500,00 €	- €
<b>Recettes</b>	<b>454 465,52 €</b>	<b>42 367,56 €</b>	<b>1 741 900,00 €</b>	<b>- €</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	42 367,56 €	42 367,56 €	159 390,00 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	148 663,29 €	- €	1 040 000,00 €	- €
021 - Virement de la section d'exploitation	263 434,67 €	- €	533 743,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	- €	- €	8 767,00 €	

## BP 2020 - Eaux Usées - Assainissement DSP Section d'investissement



Les dépenses et recettes d'investissement

INVESTISSEMENT	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Dont RAR
<b>Dépenses</b>	<b>454 465,52 €</b>	<b>198 709,46 €</b>	<b>1 741 900,00 €</b>	<b>- €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €	- €	156 341,90 €	- €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	130 465,52 €	130 465,52 €	- €	- €
1068 - Autres réserves	130 465,52 €	130 465,52 €	- €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	31 000,00 €	30 801,45 €	31 832,10 €	- €
1641 - Emprunts en euros	24 000,00 €	24 606,45 €	24 743,00 €	- €
1681 - Autres emprunts	7 000,00 €	6 195,00 €	7 089,10 €	- €
20 - Immobilisations incorporelles	210 000,00 €	17 531,51 €	96 226,00 €	- €
2031 - Frais d'études	210 000,00 €	17 531,51 €	96 226,00 €	- €
23 - Immobilisations en cours	83 000,00 €	19 910,98 €	1 457 500,00 €	- €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	83 000,00 €	19 910,98 €	1 457 500,00 €	- €
<b>Recettes</b>	<b>454 465,52 €</b>	<b>42 367,56 €</b>	<b>1 741 900,00 €</b>	<b>- €</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves	42 367,56 €	42 367,56 €	159 390,00 €	- €
10222 - F.C.T.V.A.	- €	- €	3 048,10 €	- €
1068 - Autres réserves	42 367,56 €	42 367,56 €	156 341,90 €	- €
16 - Emprunts et dettes assimilées	148 663,29 €	- €	1 040 000,00 €	- €
1641 - Emprunts en euros	148 663,29 €	- €	- €	- €
1681 - Autres emprunts	- €	- €	1 040 000,00 €	- €
021 - Virement de la section d'exploitation	263 434,67 €	- €	533 743,00 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	- €	- €	8 767,00 €	- €
28031 - Amortissements des frais d'études	- €	- €	8 767,00 €	- €

Il est prévu un remboursement du capital de la dette à hauteur de 31 832.10 €

Il est envisagé de recours à un prêt interne par le budget principal d'un montant de 1 040 000 €

Les opérations d'équipement sont les suivantes :

N°opération	Libellé de l'opération	BUDGET 2020
19SDACHENN	CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES - Schéma d'Assainissement	75 726,00 €
19CHEN107	CHENNEVIÈRES-LÈS-LOUVRES - Extension du réseau d'eaux usées chemin de Villandry	80 000,00 €
20ARN158	ARNOUVILLE - Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales avenue Balzac	194 500,00 €
20ARN159	ARNOUVILLE - Extension du réseau d'eaux pluviales rue Claude Bigel	244 500,00 €
20GARG120	GARGES-LES-GONESSE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue du Colonel Fabien	800 500,00 €
20GARG121	GARGES-LES-GONESSE - Réhabilitation du réseau d'eaux usées avenue de Stalingrad	28 000,00 €
		<b>1 423 226,00 €</b>

Le point n'appelle pas de remarque, Guy MESSENGER le soumet au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, adopte par chapitre pour la section d'exploitation et d'investissement, le budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées Collecte en Délégation de Service Public de l'exercice 2020 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section d'exploitation :

Recettes.....590 000 €

Dépenses.....590 000 €

En section d'investissement :

Recettes.....1 741 900 €

Dépenses.....1 741 900 €

Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette adoption de budget.

#### **B.4. BUDGET ANNEXE RELATIF AU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER**

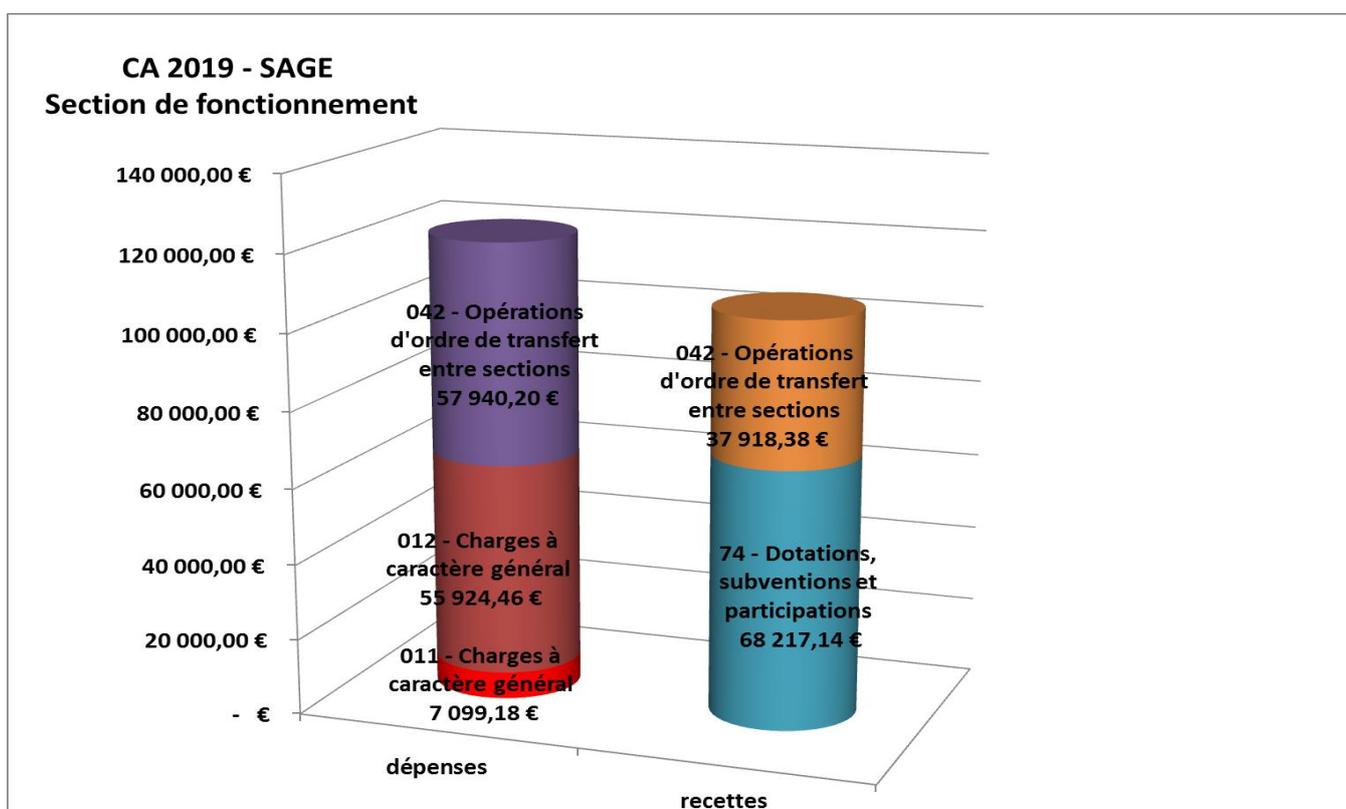
#### **28. Approbation du Compte Administratif de l'année 2019 - Budget annexe relatif au SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer.**

##### **La section de fonctionnement**

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019
<b>Dépenses</b>	<b>132 600,00 €</b>	<b>120 963,84 €</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>18 600,00 €</b>	<b>7 099,18 €</b>
60622 - Carburants	1 000,00 €	1 172,73 €
60632 - Fournitures de petit équipement	100,00 €	- €
6064 - Fournitures administratives	1 500,00 €	1 197,18 €
61551 - Matériel roulant	800,00 €	39,95 €
61558 - Autres biens mobiliers	300,00 €	- €
6156 - Maintenance	5 000,00 €	1 456,80 €
6161 - Assurance multirisques	1 100,00 €	1 019,21 €
6184 - Versements à des organismes de formation	1 000,00 €	- €
6185 - Frais de colloques et séminaires	200,00 €	- €
6231 - Annonces et insertions	3 000,00 €	1 620,00 €
6236 - Catalogues et imprimés	1 500,00 €	79,08 €
6247 - Transports collectifs	700,00 €	- €
6256 - Missions	200,00 €	76,09 €
6257 - Réceptions	1 700,00 €	- €
6262 - Frais de télécommunications	500,00 €	438,14 €
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>56 000,00 €</b>	<b>55 924,46 €</b>
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	56 000,00 €	55 924,46 €
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>58 000,00 €</b>	<b>57 940,20 €</b>
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	58 000,00 €	57 940,20 €

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019
<b>Recettes</b>	<b>132 600,00 €</b>	<b>106 135,52 €</b>
<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</b>	<b>896,72 €</b>	
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>74 600,00 €</b>	<b>68 217,14 €</b>
74718 - Autres	37 300,00 €	33 454,00 €
7473 - Départements	18 650,00 €	17 381,57 €
74751 - GFP de rattachement	18 650,00 €	17 381,57 €
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>83,28 €</b>	<b>- €</b>
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	83,28 €	- €
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>57 020,00 €</b>	<b>37 918,38 €</b>
777 - Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	57 020,00 €	37 918,38 €

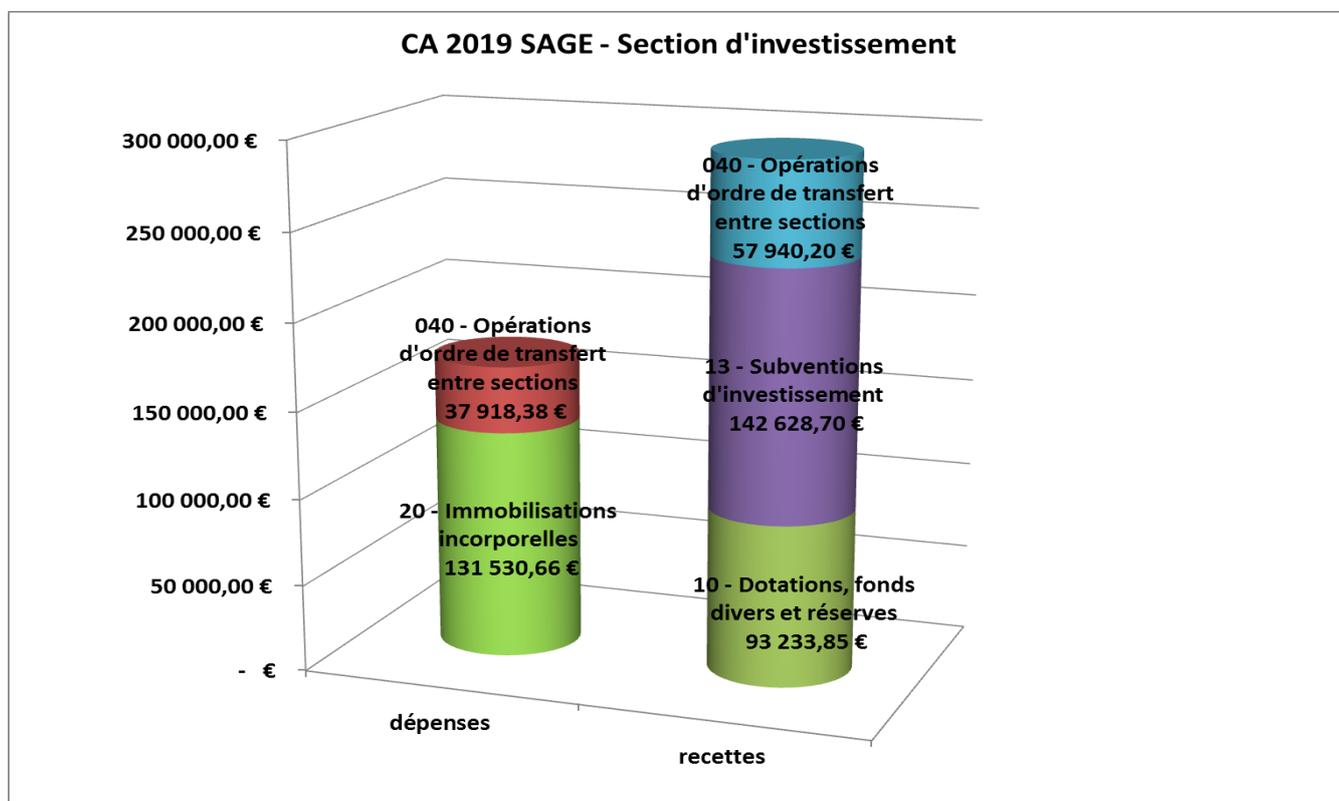
**Résultat Cumulé en fonctionnement (déficit) = - 13 931,60 €**



## La section d'investissement

INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	RAR
<b>Dépenses</b>	<b>560 750,00 €</b>	<b>169 449,04 €</b>	<b>74 556,04 €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	13 742,33 €		
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>489 987,67 €</b>	<b>131 530,66 €</b>	<b>74 556,04 €</b>
202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	56 331,00 €	73 570,41 €	14 544,29 €
2031 - Frais d'études	433 119,00 €	57 715,45 €	60 011,75 €
2051 - Concessions et droits similaires	537,67 €	244,80 €	- €
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>57 020,00 €</b>	<b>37 918,38 €</b>	<b>- €</b>
13911 - Etat et établissements nationaux	38 609,00 €	19 509,00 €	
13912 - Régions	12 263,00 €	12 263,00 €	
13913 - Départements	3 074,00 €	3 073,19 €	
139151 - GFP de rattachement	2 309,00 €	2 309,00 €	
139158 - Autres groupements	765,00 €	764,19 €	
<b>Recettes</b>	<b>560 750,00 €</b>	<b>293 802,75 €</b>	<b>- €</b>
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>1 467,40 €</b>	<b>93 233,85 €</b>	<b>- €</b>
10222 - F.C.T.V.A.	1 467,40 €	93 233,85 €	- €
<b>13 - Subventions d'investissement</b>	<b>501 282,60 €</b>	<b>142 628,70 €</b>	<b>- €</b>
1311 - Etat et établissements nationaux	403 392,60 €	109 261,00 €	- €
1313 - Départements	48 945,00 €	16 683,85 €	- €
13158 - Autres groupements	48 945,00 €	16 683,85 €	- €
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>58 000,00 €</b>	<b>57 940,20 €</b>	<b>- €</b>
2802 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	56 620,00 €	56 560,20 €	
28051 - Concessions et droits similaires	1 380,00 €	1 380,00 €	

Résultat Cumulé d'investissement (excédent) = 110 611,38 €



Le Comité Syndical, après que le Président ait quitté la séance et sous la présidence d'Anita MANDIGOU, à **l'unanimité des suffrages**, adopte le compte administratif du budget annexe SAGE Croult Enghien Vieille Mer de l'exercice 2019, et arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	106 135,52 €	293 802,75 €	399 938,27 €
Dépenses	120 963,84 €	169 449,04 €	290 412,88 €
Résultat de l'exercice	-14 828,32 €	124 353,71 €	109 525,39 €
Résultat antérieur	896,72 €	-13 742,33 €	-12 845,61 €
<b>Résultat total</b>	<b>-13 931,60 €</b>	<b>110 611,38 €</b>	<b>96 679,78 €</b>

**29. Approbation du Compte de Gestion de l'année 2019 - Budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer.**

095103  
TRES. GONESSE



II-1  
Exercice 2019

23300 - SAGE-CROU ENG V MER-SYNDM SLAH  
**RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	560 750,00	132 600,00	693 350,00
Titres de recettes émis (b)	293 802,75	106 135,52	399 938,27
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	293 802,75	106 135,52	399 938,27
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	560 750,00	132 600,00	693 350,00
Mandats émis (f)	169 449,04	120 963,84	290 412,88
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	169 449,04	120 963,84	290 412,88
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	124 353,71		109 525,39
(h - d) Déficit		14 828,32	

23300 - SAGE-CROU ENG V MER-SYNDM SIAH

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
SAGE-CROU ENG V MER-SYNDM SIAH					
Investissement	-13 742,33		124 353,71		110 611,38
Fonctionnement	896,72		-14 828,32		-13 931,60
Sous-Total	-12 845,61		109 525,39		96 679,78
TOTAL II	-12 845,61		109 525,39		96 679,78
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I+ II + III	-12 845,61		109 525,39		96 679,78

L'article D. 2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le compte de gestion est remis par le comptable public de la collectivité à l'ordonnateur pour être joint au compte administratif et servir au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos.

Le compte de gestion du budget annexe SAGE Croult Enghien Vieille Mer est conforme au compte administratif.

Aucune remarque, le point est soumis au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, adopte le compte de gestion budget annexe SAGE Croult Enghien Vieille Mer de l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget annexe SAGE Croult Enghien Vieille Mer du même exercice, et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce compte administratif.

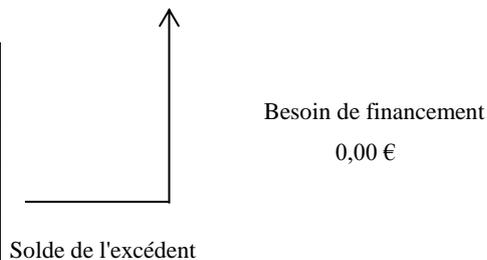
**30. Affectation des résultats de l'année 2019 - Budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer.**

L'instruction M. 14 implique que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement soit affecté en priorité pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte de ses restes à réaliser.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, reporte en section d'investissement en recettes au 001 « résultat d'investissement reporté », 110 611,38 € correspondant au résultat cumulé de l'investissement, reporte en section de fonctionnement en dépenses au 002 « résultat de fonctionnement reporté », 13 931,60 € correspondant au solde de la section de fonctionnement, comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	106 135,52 €	293 802,75 €	399 938,27 €
Dépenses	120 963,84 €	169 449,04 €	290 412,88 €
Résultat de l'exercice	-14 828,32 €	124 353,71 €	109 525,39 €
Résultat antérieur	896,72 €	-13 742,33 €	-12 845,61 €
<b>Résultat total</b>	<b>-13 931,60 €</b>	<b>110 611,38 €</b>	<b>96 679,78 €</b>

Restes à réaliser	
Recettes	0,00 €
Dépenses	74 556,04 €
Solde	<b>-74 556,04 €</b>
À reporter en fonctionnement	-13 931,60 €



Et donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente affectation.

31. Adoption du budget de l'année 2020 - Budget annexe relatif au SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer.

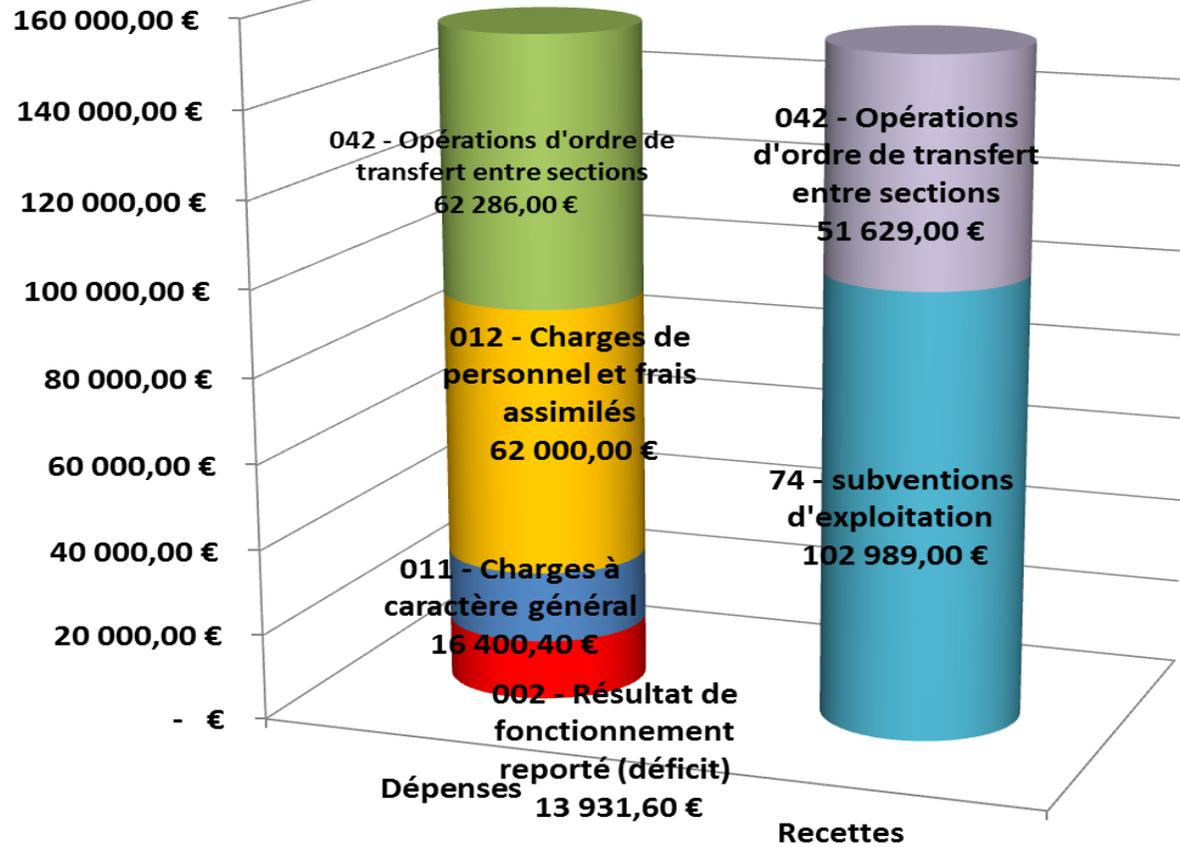
La section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020
<b>Dépenses</b>	<b>132 600,00 €</b>	<b>120 963,84 €</b>	<b>154 618,00 €</b>
<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>13 931,60 €</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>18 600,00 €</b>	<b>7 099,18 €</b>	<b>16 400,40 €</b>
60622 - Carburants	1 000,00 €	1 172,73 €	1 200,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	100,00 €	- €	100,00 €
6064 - Fournitures administratives	1 500,00 €	1 197,18 €	1 500,00 €
61551 - Matériel roulant	800,00 €	39,95 €	800,00 €
61558 - Autres biens mobiliers	300,00 €	- €	300,00 €
6156 - Maintenance	5 000,00 €	1 456,80 €	2 800,00 €
6161 - Assurance multirisques	1 100,00 €	1 019,21 €	1 100,00 €
6184 - Versements à des organismes de formation	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
6185 - Frais de colloques et séminaires	200,00 €	- €	200,40 €
6231 - Annonces et insertions	3 000,00 €	1 620,00 €	3 000,00 €
6236 - Catalogues et imprimés	1 500,00 €	79,08 €	1 500,00 €
6247 - Transports collectifs	700,00 €	- €	700,00 €
6256 - Missions	200,00 €	76,09 €	200,00 €
6257 - Réceptions	1 700,00 €	- €	1 500,00 €
6262 - Frais de télécommunications	500,00 €	438,14 €	500,00 €
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>56 000,00 €</b>	<b>55 924,46 €</b>	<b>62 000,00 €</b>
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement	56 000,00 €	55 924,46 €	62 000,00 €
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>58 000,00 €</b>	<b>57 940,20 €</b>	<b>62 286,00 €</b>
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	58 000,00 €	57 940,20 €	62 286,00 €

FONCTIONNEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020
<b>Recettes</b>	<b>132 600,00 €</b>	<b>107 032,24 €</b>	<b>154 618,00 €</b>
<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</b>	<b>896,72 €</b>	<b>896,72 €</b>	<b>- €</b>
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>74 600,00 €</b>	<b>68 217,14 €</b>	<b>102 989,00 €</b>
74718 - Autres	37 300,00 €	33 454,00 €	39 200,20 €
7473 - Départements	18 650,00 €	17 381,57 €	31 894,40 €
74751 - GFP de rattachement	18 650,00 €	17 381,57 €	31 894,40 €
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>83,28 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	83,28 €	- €	- €
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>57 020,00 €</b>	<b>37 918,38 €</b>	<b>51 629,00 €</b>
777 - Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	57 020,00 €	37 918,38 €	51 629,00 €

## BP 2020 - SAGE

### Section de fonctionnement



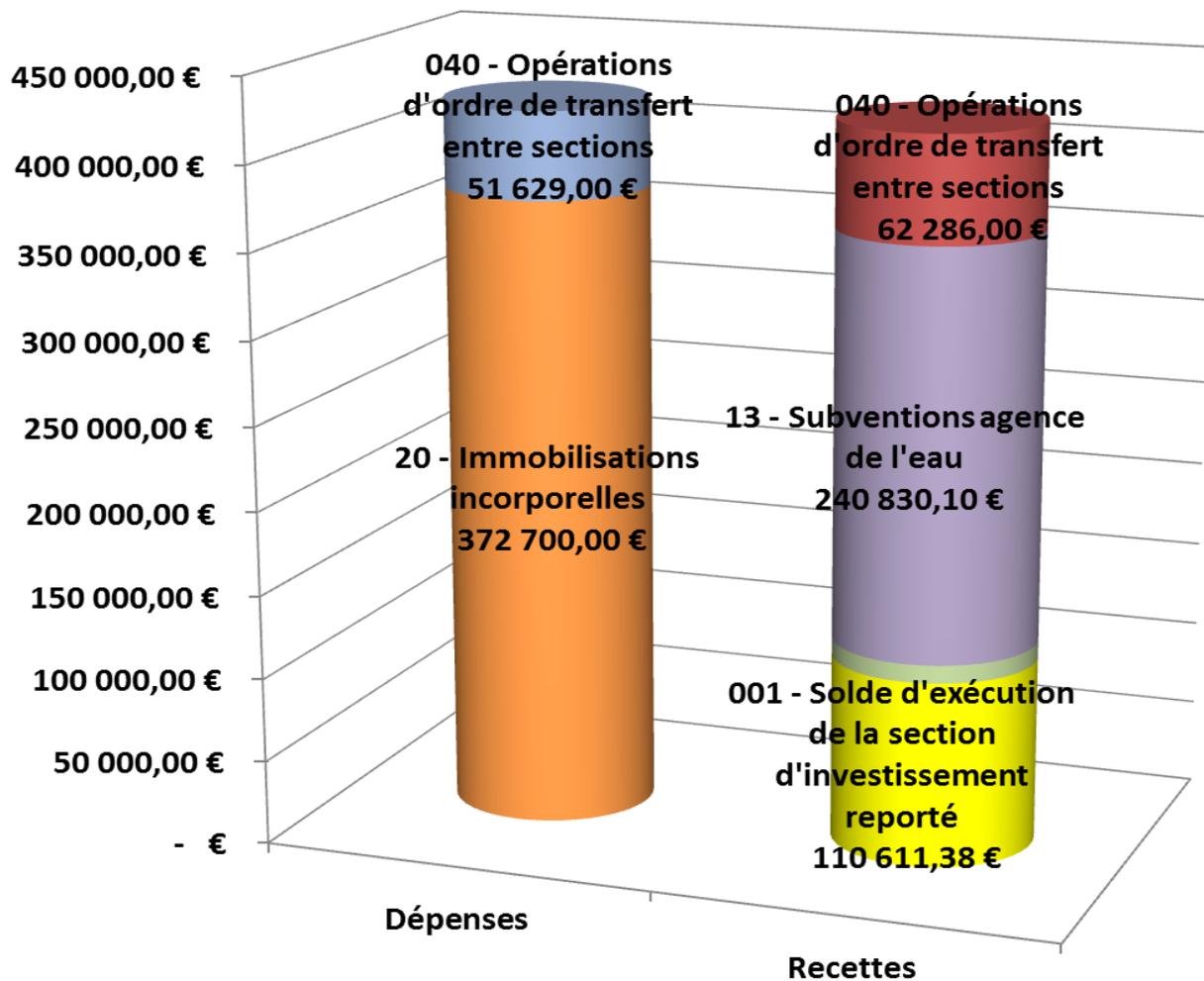
**TOTAL DU FONCTIONNEMENT = 154 618,00 €**

## La section d'investissement

INVESTISSEMENT	BUDGET 2019	REALISE 2019	BP 2020	dont RAR
<b>Dépenses</b>	<b>560 750,00 €</b>	<b>183 191,37 €</b>	<b>424 329,00 €</b>	<b>74 556,04 €</b>
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>13 742,33 €</b>	<b>13 742,33 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>489 987,67 €</b>	<b>131 530,66 €</b>	<b>372 700,00 €</b>	<b>74 556,04 €</b>
202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	56 331,00 €	73 570,41 €	33 840,59 €	14 544,29 €
2031 - Frais d'études	433 119,00 €	57 715,45 €	338 477,55 €	60 011,75 €
2051 - Concessions et droits similaires	537,67 €	244,80 €	381,86 €	- €
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>57 020,00 €</b>	<b>37 918,38 €</b>	<b>51 629,00 €</b>	<b>- €</b>
13911 - Etat et établissements nationaux	38 609,00 €	19 509,00 €	31 010,00 €	- €
13912 - Régions	12 263,00 €	12 263,00 €	12 263,00 €	- €
13913 - Départements	3 074,00 €	3 073,19 €	4 178,00 €	- €
139151 - GFP de rattachement	2 309,00 €	2 309,00 €	2 309,00 €	- €
139158 - Autres groupements	765,00 €	764,19 €	1 869,00 €	- €
<b>Recettes</b>	<b>560 750,00 €</b>	<b>293 802,75 €</b>	<b>424 329,00 €</b>	<b>- €</b>
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>110 611,38 €</b>	
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>1 467,40 €</b>	<b>93 233,85 €</b>	<b>10 601,52 €</b>	
10222 - F.C.T.V.A.	1 467,40 €	93 233,85 €	10 601,52 €	
<b>13 - Subventions d'investissement</b>	<b>501 282,60 €</b>	<b>142 628,70 €</b>	<b>240 830,10 €</b>	<b>- €</b>
1311 - Etat et établissements nationaux	403 392,60 €	109 261,00 €	180 830,10 €	- €
1313 - Départements	48 945,00 €	16 683,85 €	10 000,00 €	- €
13158 - Autres groupements	48 945,00 €	16 683,85 €	50 000,00 €	- €
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>58 000,00 €</b>	<b>57 940,20 €</b>	<b>62 286,00 €</b>	<b>- €</b>
2802 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	56 620,00 €	56 560,20 €	62 286,00 €	- €
28051 - Concessions et droits similaires	1 380,00 €	1 380,00 €	- €	- €

N°opération	Libellé de l'opération	BUDGET 2020	dont RAR
17SAGEDOC	Réalisation du document SAGE	33 840,59 €	14 544,29 €
19ETUGOUV	Etude gouvernance	37 323,00 €	25 683,00 €
19REFMILAQ	Référentiels milieux aquatiques	200 000,00 €	- €
19Z.HUMCOM	Zone Humides études complémentaires	101 154,55 €	34 328,75 €
		<b>372 318,14 €</b>	<b>74 556,04 €</b>

**BP 2020 -  
SAGE  
Section  
d'investissement**



**TOTAL DE L'INVESTISSEMENT = 424 329,00 €**

Guy MESSENGER demande s'il y a des questions.

Geneviève RAISIN sur accord du Président exprime son admiration face au travail effectué par les services et le Centre des Finances Publiques de GONESSE.

Le point est ensuite mis au vote.

Le Comité Syndical, **à l'unanimité des suffrages**, adopte par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le budget annexe relatif au SAGE Croult Enghien Vieille Mer de l'exercice 2020 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

Recettes.....154 618,00 €

Dépenses.....154 618,00 €

En section d'investissement :

Recettes.....424 329,00 €

Dépenses.....424 329,00 €

Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette adoption du budget annexe relatif au SAGE Croult Enghien Vieille Mer 2020.

Avant de passer la parole, Anita MANDIGOU conclut en disant qu'elle a pris un réel plaisir à travailler sur les finances du SIAH tout au long de cette mandature surtout après Geneviève RAISIN. C'est un travail qui s'est voulu collectif et convivial, mais surtout très humain. C'est pour Anita MANDIGOU un honneur et un bonheur d'avoir travaillé auprès des agents du SIAH, des Élus et des membres de ce comité. Elle termine en remerciant particulièrement Guy MESSENGER, Éric CHANAL, Pascale MARTY et Éric MALLET, Marjorie DUFRESNE et Aline GIRARD pour leur investissement à ses côtés. Elle souhaite à toutes et à tous un avenir plein de projets et remercie le public pour l'attention accordée à chaque séance.

Geneviève RAISIN prend la parole sur accord de Guy MESSENGER et dit qu'elle est admirative du travail fait dans un temps limité. Il n'était pas gagné de réussir à recueillir toutes les données pour début février 2020, avec un mois d'avance. C'est un excellent travail.

## C. ASSAINISSEMENT

**Rapporteur : Alain BOURGEOIS**

### 32. **Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue des sources à SARCELLES (Opération n° SARC116).**

Le présent projet concerne les travaux nécessaires à la réhabilitation des collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées communaux collectant les eaux de la rue des Sources sur le territoire de la commune de SARCELLES.

Le diagnostic du réseau réalisé grâce aux inspections télévisées de 2019, met en évidence un grand nombre de désordres structurels et d'étanchéité. La commune prévoit une réfection de la voirie pour 2020, le SIAH souhaite donc réaliser les travaux d'assainissement au préalable.

Le projet prévoit la réhabilitation du collecteur des eaux usées en fonte diamètre 200 millimètres sur 173 mètres linéaires et des eaux pluviales en béton diamètre 400 millimètres sur 30 mètres linéaires. Le collecteur d'eaux usées est actuellement en amiante - ciment, une procédure de désamiantage sera mise en place.

La consultation sera lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1 du Code de la commande publique.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 450 000,00 € HT, y compris les dépenses connexes.

La période de préparation avant chantier est prévue sur 2 mois et la période des travaux est prévue sur 2 mois.

Les crédits seront inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315.

Le point n'appelle pas de remarque, il est mis au vote.

Le Comité Syndical, **à l'unanimité des suffrages**, autorise le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales situé rue des Sources sur le territoire de

la commune de SARCELLES (Opération n° SARC116), prend acte que la période de préparation avant chantier est prévue sur 2 mois et la période des travaux est prévue sur 2 mois, prend acte que le montant prévisionnel du présent marché est fixé à 450 000 € HT, prend acte que les crédits sont prévus au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315, et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce marché public.

**33. Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue d'Aulnay à GONESSE (Opération n° 277GON106).**

Dans le cadre de ses missions, le SIAH du Croult et du Petit Rosne a réalisé en 2018 des inspections télévisées des collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales communaux de la rue d'Aulnay sur le territoire de la commune de GONESSE. Ces inspections télévisées (ITV) montrent un état de dégradation avancé des collecteurs. Le SIAH souhaite réaliser les travaux nécessaires à la réhabilitation des réseaux. Il est envisagé la dépose-repose du collecteur d'eaux usées sur 355 mètres linéaires et du collecteur d'eaux pluviales sur 342 mètres linéaires avec la reprise des différents branchements. Il est également prévu la création d'un réseau d'eaux usées afin de desservir les industriels en amont de la rue d'Aulnay qui déversent actuellement leurs eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales qui se jettent dans le Croult à l'entrée du site du Vignois, ce qui engendre des pollutions.

La consultation sera lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1 du Code de la commande publique.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 200 000 € HT, y compris les dépenses connexes.

La période de préparation avant chantier est prévue sur 2 mois et la période des travaux est prévue sur 5 mois.

Les crédits seront inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315.

Le point n'appelle pas de remarque, il est mis au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, autorise le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs communaux situés rue d'Aulnay sur le territoire de la commune de GONESSE (Opération n° 277-106), prend acte que la période de préparation avant chantier est prévue sur 2 mois et la période des travaux est prévue sur 5 mois, prend acte que le montant prévisionnel du présent marché est fixé à 1 200 000 € HT, prend acte que les crédits sont prévus au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315, et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce marché public.

**34. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie concernant le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue d'Aulnay à GONESSE (Opération n° 277GON106).**

Dans le cadre de ses missions, le SIAH du Croult et du Petit Rosne a réalisé en 2018 des inspections télévisées des collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales communaux de la rue d'Aulnay sur le territoire de la commune de GONESSE. Ces inspections télévisées (ITV) montrent un état de dégradation avancé des collecteurs. Le SIAH souhaite réaliser les travaux nécessaires à la réhabilitation des réseaux. Il est envisagé la dépose-repose du collecteur d'eaux usées sur 355 mètres linéaires et du collecteur d'eaux pluviales sur 342 mètres linéaires avec la reprise des différents branchements. Il est également prévu la création d'un réseau d'eaux usées afin de desservir les industriels en amont de la rue d'Aulnay qui déversent actuellement leurs eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales qui se jettent dans le Croult à l'entrée du site du Vignois, ce qui engendre des pollutions.

La consultation sera lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1 du Code de la commande publique.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 200 000 € HT, y compris les dépenses connexes.

Les crédits seront inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315, dès lors que la subvention sera notifiée.

Il est donc nécessaire de demander les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, conformément à la charte qualité.

Le point n'appelle pas de remarque, il est mis au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, autorise le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le financement des travaux suscités, prend acte que le montant prévisionnel du présent marché est fixé à 1 200 000 € HT, prend acte que l'inscription des crédits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315, sera effectuée dès lors que la subvention sera notifiée, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette demande d'aide.

**Rapporteur : Didier GUEVEL**

**35. Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue des Prés Frais, de l'Orme à la Pie, de l'allée du Jardin de la Cure et de la place Isabelle de Vy à SAINT-WITZ (Opération n° 19SWIT90).**

Le présent projet concerne les travaux nécessaires à la réhabilitation des collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées communaux collectant les eaux de la rue des Prés Frais, de la rue de l'Orme à la Pie, de l'Allée du Jardin de la Cure et de la place de Isabelle de Vy sur le territoire de la commune de SAINT-WITZ.

Le diagnostic du réseau réalisé grâce aux inspections télévisées de 2013 et de 2019, met en évidence un grand nombre de désordres structurels et d'étanchéité.

Face à cette situation, les études ont montré la nécessité de :

- Réhabiliter par dépose et repose les collecteurs les plus vétustes,
- Réhabiliter par l'intérieur via la technique du chemisage les collecteurs présentant des défauts non structurants.

Le projet prévoit la réhabilitation de 700 mètres linéaires du collecteur des eaux usées en fonte diamètre 200 millimètres et 400 mètres linéaires des eaux pluviales en béton diamètre 400 millimètres. Le collecteur des eaux usées est actuellement en amiante – ciment, une procédure de désamiantage sera mise en place. 630 mètres linéaires de collecteurs seront réhabilités par l'intérieur.

La consultation sera lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1 du Code de la commande publique.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 200 000 € HT, y compris les dépenses connexes.

La période de préparation avant chantier est prévue sur 2 mois et la période des travaux est prévue sur 4 mois.

Les crédits seront inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315.

Le point n'appelle pas de remarque, il est mis au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, autorise le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales situé rue des Prés Frais, rue de l'Orme à la Pie, place Isabelle de Vy et Allée du Jardin de la Cure à SAINT-WITZ (Opération n° 19SWIT90), prend acte que la période de préparation avant chantier est prévue sur 2 mois et la période des travaux est prévue sur 4 mois, prend acte que le montant prévisionnel du présent marché est fixé à 1 200 000 € HT, prend acte que les crédits sont prévus au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315, et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce marché public.

**36. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie concernant le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales rue des Prés Frais, de l'Orme à la Pie, de l'allée du Jardin de la Cure et de la place Isabelle de Vy à SAINT-WITZ (Opération n° 19SWIT90).**

Le présent projet concerne les travaux nécessaires à la réhabilitation des collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées communaux collectant les eaux de la rue des Prés Frais, de la rue de l'Orme à la Pie, de l'Allée du Jardin de la Cure et de la place de Isabelle de Vy sur le territoire de la commune de SAINT-WITZ.

Le diagnostic du réseau réalisé grâce aux inspections télévisées de 2013 et de 2019, met en évidence un grand nombre de désordres structurels et d'étanchéité.

Face à cette situation, les études ont montré la nécessité de :

- Réhabiliter par dépose et repose les collecteurs les plus vétustes,

- Réhabiliter par l'intérieur via la technique du chemisage les collecteurs présentant des défauts non structurants.

Le projet prévoit la réhabilitation de 700 mètres linéaires du collecteur des eaux usées en fonte diamètre 200 millimètres et 400 mètres linéaires des eaux pluviales en béton diamètre 400 millimètres. Le collecteur des eaux usées est actuellement en amiante – ciment, une procédure de désamiantage sera mise en place. 630 mètres linéaires de collecteurs seront réhabilités par l'intérieur.

Les crédits seront inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315, dès lors que la subvention sera notifiée.

Il est donc nécessaire de demander les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, dans le respect de la charte qualité.

Le point n'appelle pas de remarque, il est mis au vote.

Le Comité Syndical, **à l'unanimité des suffrages**, autorise le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le financement des travaux suscités, prend acte que le montant prévisionnel du présent marché est fixé à 1 200 000 € HT, prend acte que l'inscription des crédits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315, sera effectuée dès lors que la subvention sera notifiée, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette demande d'aide.

### **37. Signature de la convention de gestion des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées avec la commune de MAREIL-EN-FRANCE (Convention n° 2020-01-01).**

La commune de MAREIL-EN-FRANCE souhaite confier les prestations de gestion des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées jusqu'au 31 décembre 2025 au SIAH.

La gestion des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées comprend notamment le curage, les inspections télévisées et les interventions d'urgence.

Ces prestations sont effectuées en contrepartie du paiement d'un montant validé par la commune :

#### Au titre des eaux usées :

Une redevance d'entretien d'un montant de 0,14 € TTC par mètre cube, qui sera directement prélevée sur les factures d'eau potable des usagers et reversée au syndicat par la société concessionnaire.

Elle pourra faire l'objet de réajustement avant chaque 31 décembre, en concertation des deux collectivités, par délibérations communale et syndicale.

#### Au titre des eaux pluviales :

Une redevance annuelle d'un montant non soumis à la TVA de 7 155 € (basée sur la recette 2018) sera versée par la commune après émission d'un ordre de reversement par le SIAH. La demande de versement par le SIAH interviendra à partir du mois de juin de chaque année.

La commune doit soumettre cette convention au vote de son conseil municipal le 05 février 2020.

Le SIAH percevra 4 % au titre des frais de gestion du personnel.

Les crédits en dépenses sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011, article 615232 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 011, article 61523.

Les crédits en recettes sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 77, article 7718 et au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 70, article 70611.

Guy MESSAGER demande si les délégués de la commune de MAREIL-EN-FRANCE ont des remarques à formuler. En l'absence de question, le point est mis au vote.

Le Comité Syndical, **à l'unanimité des suffrages**, approuve la convention n° 2020-01-01 relative à l'entretien des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées avec la commune de MAREIL-EN-FRANCE, prend acte que les crédits en dépenses sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011, article 615232 et au budget annexe assainissement eaux usées, chapitre 011, article 61523, prend acte que les crédits en recettes sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et

GÉMAPI, chapitre 77, article 7718 et au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 70, article 70611, et autorise le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

#### **D. GÉSTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)**

**Rapporteur : Jean-Luc HERKAT**

#### **38. Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de lutte contre la Renouée du Japon dans le cadre de l'aménagement écologique du Bois d'Orville à LOUVRES (Opération n° 510 A).**

Les bassins du Bois d'Orville sur le territoire de la commune de LOUVRES sont fortement touchés par la présence de Renouée du Japon.

La Renouée du Japon se repend très largement sur les bassins et continue de gagner du terrain.

Cette plante envahissante ne permet pas aux autres espèces végétales de se développer. Elle ne présente pas d'abri pour la faune et laisse les sols à nu en hiver, entraînant l'érosion des sols.

Sa facilité à se rependre et sa robustesse lui permettent de se développer sur les ouvrages provoquant une fragilisation de ces derniers.

Dans le cadre d'un projet de restauration hydro morphologique du ru du Rhin, le SIAH souhaite lancer des travaux d'éradication de cette plante.

L'opération de restauration écologique des bassins du Bois d'Orville comprend la plantation d'espèces végétales ainsi que des travaux dans le cours d'eau. Ces travaux ne peuvent pas être conduits tant que le terrain n'est pas exempt de risque de diffusion de la Renouée du Japon.

Afin de préparer le terrain pour les travaux de restauration la plante doit être, auparavant, éradiquée.

Les travaux débuteront en avril 2020 et se dérouleront sur 3 mois hors période de préparation.

Le montant estimatif de ces travaux d'élèvent à 250 000 € HT.

Les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 23, article 2315.

Guy MESSAGER précise que la Renouée est une espèce très envahissante. Il faut mener beaucoup d'études pour espérer la combattre efficacement ce qui implique aussi de l'investissement financier.

Alain CLAUDE, délégué de la commune de LOUVRES remercie le SIAH de mener cette étude. Il précise que comme demandé à Éric CHANAL, la commune souhaite voir à nouveau la rivière couler.

Le point est soumis au vote après ces échanges.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, autorise le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant la réalisation des prestations de services d'éradication de la Renouée du Japon sur les deux bassins du Bois d'Orville sur le territoire de la commune de LOUVRES (Opération n° 510A), prend acte que le montant prévisionnel des prestations est de 250 000 € HT, prend acte que les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 23, article 2315, et autorise le Président à signer tout acte relatif à la procédure de lancement et à l'attribution de ce marché public.

#### **39. Signature de la convention avec l'Agence Régionale de Biodiversité concernant le suivi scientifique du Vignois.**

En avril 2019, le SIAH a procédé à la réception des travaux relatifs à la zone d'expansion de crue humide du Vignois situé sur le territoire de la commune de GONESSE.

Suite à l'achèvement de ce site, l'Agence Régionale de Biodiversité (« ARB ») a manifesté son intérêt pour ce projet et a proposé un partenariat au SIAH afin de permettre le suivi scientifique du Vignois, notamment sur l'évolution de la biodiversité présente sur le site.

Ce suivi permettrait notamment de mieux comprendre le fonctionnement écologique de ce site et identifier la présence ou non de certaines espèces dans un contexte géographique plus large (Ile-de-France, voire plus) au travers de protocoles, expérimentaux ou non, pilotés notamment par l'ARB.

Le suivi scientifique porterait notamment sur un inventaire de la flore, des oiseaux, des amphibiens, des reptiles, des papillons et insectes pollinisateurs, des chiroptères, etc.

Les crédits en dépenses sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011, article 6288

Le point est mis au vote en l'absence de remarque.

Le Comité Syndical, **à l'unanimité des suffrages**, approuve la convention n° 2020-01-03 relative au suivi scientifique du Vignois, prend acte que les crédits en dépenses sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 011, article 6288 et autorise le Président à signer la convention et tous les actes relatifs à cette convention.

## **E. SAGE CROULT-ENGHIEN-VIEILLE MER**

**Rapporteur : Gérard SAINTE BEUVE**

### **40. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour le financement du poste d'animateur du SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer et des frais de fonctionnement afférents - Année 2020.**

L'animation du SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer est assurée depuis janvier 2012 par une chargée de mission qui assure, entre autres, la coordination des travaux de la Commission Locale de l'Eau (CLE), le suivi technique, administratif et financier des études, l'organisation des commissions techniques et les actions de communication destinées à faire connaître le SAGE.

Les charges salariales, ainsi que les dépenses de fonctionnement nécessaires au bon déroulement de cette mission s'élèvent à environ 70 000 euros TTC par an. Ces dépenses sont directement imputées sur un budget dédié au SAGE.

Le financement de l'animation du SAGE Croult Engchien Vieille Mer est assuré, d'une part, à hauteur de 50 %, par les participations financières du SIAH, du SIARE et du Conseil Départemental de la SEINE-SAINT-DENIS, et, d'autre part, par une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 50 %.

Chaque année, une nouvelle demande de subvention est déposée auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Les crédits seront prévus au budget SAGE en 2020.

Le point est mis au vote en l'absence de remarque.

Le Comité Syndical, **à l'unanimité des suffrages**, autorise le Président à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en vue du financement du poste d'animation du SAGE Croult Engchien Vieille Mer et des frais de fonctionnement afférents, prend acte que les crédits seront prévus au budget 2020 du SAGE Croult-Engchien-Vieille Mer, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette subvention.

## **F. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES FONCIÈRES ET JURIDIQUES**

**Rapporteuse : Marie-Claude CALAS**

### **41. Adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs auprès du centre de gestion de la grande couronne de VERSAILLES.**

Le CIG Grande Couronne propose la constitution d'un nouveau groupement de commandes qui a notamment pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, d'un marché de prestation de service pour la reliure des actes administratifs, opération rendue obligatoire par le décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010. Ce marché aura une durée maximale de 4 années.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels.

À cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe de la création du groupement de commandes. Elle désigne le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de passation du marché et de procéder au choix du titulaire. À ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer, notifier et exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement.

La convention précise que la mission du CIG Grande Couronne comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Les frais de procédure de mise en concurrence ainsi que les autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement ne feront pas l'objet d'une refacturation aux membres du groupement.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner, d'adopter et d'autoriser son exécutif à signer cette convention constitutive du groupement de commandes. La délibération qui sera adoptée constituera l'annexe 2 de la convention constitutive.

Le point est mis au vote en l'absence de remarque.

Le Comité Syndical, **à l'unanimité des suffrages**, adhère au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs, approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention, approuve la commande de reliure d'actes en fonction des besoins du syndicat, et autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tous les actes relatifs à cette convention.

**Rapporteuse : Christine PASSENAUD**

### **42. Signature de l'avenant n° 2 portant sur le marché de prestations d'assurance « Dommages aux biens » (Marché n° 07-16-12 - Lot n° 2).**

Le 19 décembre 2016, le SIAH a signé un marché public d'assurance relative aux dommages aux biens avec l'entreprise SMACL.

Dans le cadre de ce marché, le SIAH déclare chaque année au prestataire la « superficie hors œuvre nette » (SHON), servant de calcul à la prime d'assurance.

La surface déclarée en 2016 était de 21 037m<sup>2</sup> pour une prime annuelle de 43 967,34 HT. La surface déclarée en 2020 étant de 19 047 m<sup>2</sup>, l'avenant a pour objet d'acter cette nouvelle surface et d'acter la baisse de la prime annuelle (désormais à 42 515 € HT). Cela représente une baisse de 3,32 % du montant de la cotisation annuelle.

Compte tenu des montants, cet avenant n'a pas été soumis à la Commission d'appel d'offres.

Le point est mis au vote en l'absence de remarque.

Le Comité Syndical, **à l'unanimité des suffrages**, approuve l'avenant n° 2 relatif au marché public d'assurance relative aux dommages aux biens, et autorise le Président à signer l'avenant, ainsi que tous les actes relatifs à cet avenant.

### 43. Bilan des acquisitions et des cessions foncières réalisées en 2019.

L'article L. 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et des cessions opérées fasse l'objet d'une délibération de l'organe délibérant.

En 2019, la principale acquisition réalisée portait sur des parcelles appartenant à la S.A. du Domaine Immobilier de la Muette (SADIM) sur le territoire de la commune de GARGES-LÈS-GONESSE. Ce transfert est intervenu en application du protocole d'accord conclu en 2017 entre le SIAH et la SADIM afin de mettre fin au contentieux lié à la canalisation du Petit Rosne.

Une seconde opération importante a été menée dans le cadre du projet d'extension de la station d'épuration de BONNEUIL-EN-FRANCE, notamment avec une acquisition réalisée auprès de l'Etat, et l'acquisition de droit indivis auprès d'un particulier.

Par ailleurs dans le cadre des opérations Eaux Pluviales, une acquisition liée à la création d'une piste d'accès au bassin de retenue dit de « la Fosse aux Boucs » sur le territoire de la commune de SAINT-WITZ a été réalisée auprès de la commune de MARLY-LA-VILLE, et l'acquisition l'assiette foncière de l'ancienne station de MONTMORENCY a été réalisée auprès de la commune de MONTMORENCY dans le cadre l'opération de renaturation du ru du Fond des Aulnes.

Enfin, en 2019, aucune cession n'a été réalisée par le SIAH.

L'état récapitulatif des transactions immobilières en 2019 est le suivant :

Commune	Situation du bien	Référence cadastrale contenance	Vendeur	Prix	Date de transfert
GARGES-LES-GONESSE	La Muette	AS n° 106 – 3 905 m <sup>2</sup> AS n° 108 – 5 338 m <sup>2</sup> AS n° 109 – 710 m <sup>2</sup> AS n° 110 – 591 m <sup>2</sup> AS n° 111 – 349 m <sup>2</sup> AS n° 17 – 3 094 m <sup>2</sup>	SADIM	55 948,00 €	28/02/2019
BONNEUIL-EN-FRANCE	Les Communes de Dugny	AA n° 31 – 277 m <sup>2</sup> AA n° 32 – 641 m <sup>2</sup>	Madame CASTANER Monique	1 147,50 €	23/04/2019
BONNEUIL-EN-FRANCE	Le Hazeret	AA n° 68 – 3 707 m <sup>2</sup>	ETAT	18 535,00 €	9/08/2019
SAINT-WITZ	Le Saule Gouffe	B n° 1360 – 458 m <sup>2</sup>	COMMUNE DE MARLY-LA-VILLE	916,00 €	6/06/2019
MONTMORENCY	Chemin de Montmorency	AO n° 8 – 13 m <sup>2</sup> AO n° 9 – 4 619 m <sup>2</sup>	COMMUNE DE MONTMORENCY	1,00 €	2/12/2019

ETAT DES CESSIONS 2019 : NEANT

David DUPUTEL indique qu'il existe des terrains sur la commune de SAINT-WITZ qui appartiennent à la commune de MARLY-LA-VILLE et demande pourquoi.

Guy MESSENGER répond que ce n'est pas rare qu'une commune X possède des terrains sur la commune Y. Il ajoute que par le passé, des terrains et même des propriétés étaient achetés, par exemple, pour accueillir les colonies de vacances. C'est pour cela que par exemple il y a un terrain comme « l'enclave de MORTEFONTAINE » sur la commune de SAINT-WITZ qui appartient à une commune de l'OISE.

Puis le point est mis au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, prend acte des transferts de propriété réalisés en 2019 et autorise le Président à signer tous les actes relatifs au bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2019.

## G. RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Gilles MENAT

### 44. **Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint à la Directrice Générale Adjointe Administration et Ressources.**

Dans le cadre de l'évolution territoriale et notamment des conséquences de la loi NOTRe, le Syndicat mixte des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) a été amené à consacrer l'exercice de la compétence GÉMAPI dans ses statuts et à développer la compétence gestion des eaux pluviales urbaines, de collecte des eaux usées, d'assainissement non collectif.

C'est ainsi que le SIAH a pu, grâce au partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France, prendre la compétence collecte des eaux pluviales et des eaux usées de 19 communes au 1er janvier 2019. Au 1er janvier 2020, le SIAH exercera la compétence collecte des eaux usées et des eaux pluviales sur trois les communes de GONESSE, GARGES-LES-GONESSE et GOUSSAINVILLE.

La volonté d'atteindre les résultats de bon potentiel écologique passe nécessairement par un accroissement fort du rythme de projets visant notamment à rétablir une qualité satisfaisante des rivières : extension de la station de dépollution des eaux usées à BONNEUIL-EN-FRANCE, renouvellements des réseaux communaux et intercommunaux d'eaux usées, mises en conformité des branchements du point de vue du caractère séparatif de l'assainissement, renaturations de rivière notamment.

Ces enjeux, actés lors des orientations budgétaires de ces dernières années, se traduisent nécessairement par un renforcement significatif de l'équipe administrative du SIAH à court et moyen terme, et dans un tout premier temps, de l'encadrement.

Il est donc proposé de créer, dans ces perspectives immédiates, un poste d'attaché territorial sur le poste de responsable du service administration et ressources, adjoint (e) à la Directrice Générale Adjointe Administration et Ressources.

Les crédits sont prévus au budget eaux pluviales GÉMAPI, chapitre 012, articles 64111 et 64131.

Pas de remarque, le Président soumet le point au vote.

Le Comité Syndical, à **l'unanimité des suffrages**, crée un poste d'attaché territorial, à temps complet, pour exercer les fonctions de responsable du service administration et ressources, prend acte que les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 012, articles 64111 et 64131, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette création d'emploi.

### 45. **Création d'un emploi permanent à temps complet de gestionnaire commande publique.**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant.

Compte tenu de la nécessité d'assurer un renfort pour l'activité du service de la commande publique, il est proposé de créer un emploi permanent sur les fonctions d'un gestionnaire des marchés publics qui correspondra à l'un des grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. En effet, à titre d'illustration, le SIAH a prévu de lancer 60 opérations d'investissement pour lesquelles il n'y a pas de problématique de maîtrise foncière dans le domaine des eaux usées, des eaux pluviales et de la GÉMAPI, qui nécessitent d'assurer la sécurité juridique des procédures d'attribution.

Au sein du service juridique et de la commande publique, l'agent assurera le suivi administratif, technique et opérationnel des marchés publics qui lui seront confiés.

Ce recrutement correspondra à un des grades du cadre d'emplois rédacteurs territoriaux à temps complet. La rémunération sera basée sur l'échelle indiciaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Cet emploi pourra être occupé par un titulaire, par un stagiaire ou par un agent contractuel en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires en application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Les crédits sont prévus au budget eaux pluviales GÉMAPI, chapitre 012, articles 64111 et 64131.

Pas de remarque, le Président soumet le point au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, crée un emploi de gestionnaire marchés publics sur un des grades correspondant au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, précise qu'en cas de recherche infructueuse, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel, en application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, prend acte que les crédits sont prévus au budget principal relatif aux compétences assainissement eaux pluviales et GÉMAPI, chapitre 012, articles 64111 et 64131, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette création d'emploi.

**46. Comité Technique, Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail - fixation du nombre de représentants du personnel titulaires, application du paritarisme et instauration du recueil de l'avis du collègue des représentants de la collectivité.**

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale institue l'obligation de créer un Comité Technique dans les collectivités et établissements publics employant au moins 50 agents. La création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail est conjointe à celle du Comité Technique.

Au 1er janvier 2020, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) a atteint le seuil des 50 agents et doit, par conséquent, instituer ces instances paritaires afin de solliciter leurs avis sur différents thèmes.

Le Comité Technique est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets de délibérations relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services, aux effectifs, aux emplois et aux compétences, aux règles statutaires, aux méthodes de travail, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire, à la formation, à l'insertion professionnelle, à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations notamment.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail est une instance de concertation chargée de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans l'accomplissement de leur travail. Il a pour mission de participer à l'amélioration des conditions de travail et de veiller à la mise en œuvre des prescriptions du code du travail relatives à la santé et à la sécurité au travail qui sont applicables à la fonction publique. Il participe également à l'analyse et à la prévention des risques professionnels par le biais, notamment, de la visite régulière des sites relevant de sa compétence et d'enquêtes menées en matière d'accident de travail, de service ou de maladie professionnelle.

Ces instances comprennent des représentants du personnel et des représentants du SIAH.

Le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé selon le nombre d'agents composant le SIAH. L'effectif des agents au SIAH est au moins égal à 50 agents et inférieur à 350 agents, avec par conséquent un nombre de représentants titulaires du personnel compris entre 3 et 5.

Le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié impose à l'organe délibérant de fixer par délibération dix semaines au moins avant les élections, les éléments suivants :

- Le nombre de représentants titulaires du personnel (aux CT et CHSCT),
- La suppression ou le maintien du paritarisme (aux CT et CHSCT),
- Les modalités de vote du collègue employeur : recueil ou non de l'avis des élus représentant la collectivité (aux CT et CHSCT).

Le SIAH a consulté six organisations syndicales le 13 décembre 2019 conformément aux textes, avec une demande de réponse au 15 janvier 2020, par courrier.

Le SIAH n'a pas reçu de réponse et considère qu'il est donc nécessaire de délibérer avec :

- Un nombre de représentants du personnel de 3 titulaires et 3 suppléants dans les instances Comité Technique et Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail,
- La fixation du paritarisme numérique avec un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants dans les instances Comité Technique et Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail,
- L'instauration du recueil, par le Comité Technique et le Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail, de l'avis des élus représentants de la collectivité.

Guy MESSAGER fait un rappel sur l'importance de mettre en place ce Comité Technique et ce Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, notamment pour le bien-être et la sécurité du personnel et des Élus. Les organisations syndicales ont un vrai rôle à jouer dans le fonctionnement des institutions. Il précise que le SIAH a

consulté les organisations syndicales par courrier et que ces dernières n'ont pas formulé d'objection notamment sur la question de la parité.

Il n'y a pas de question, le Président soumet le point au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, fixe un nombre de représentants du personnel de 3 titulaires et 3 suppléants dans les instances Comité Technique et Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail, fixe le paritarisme numérique avec un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants dans les instances Comité Technique et Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail, instaure un recueil par le Comité Technique et le Comité d'Hygiène et de Sécurité des Conditions de Travail, de l'avis des élus représentants de la collectivité, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à ces dispositions.

#### 47. Modification du tableau des effectifs.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant. Il appartient donc au Comité Syndical de fixer les effectifs des emplois à temps complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de permettre la mise à jour du tableau dès qu'intervient un changement dans les effectifs.

Le tableau des effectifs ci-après fait état de la situation projetée au 5 février 2020 avec le recrutement d'une technicienne assainissement, d'une agente chargée d'accueil et de la mise en stage d'un agent technique du patrimoine.

Il sera mis à jour notamment après recrutement du gestionnaire marchés publics et l'adjoint(e) à la Directrice Générale Adjointe.

Grade	Cat.	Postes ouverts	Titulaires/stagiaires	Contractuels	Postes non pourvus
<b><u>Emplois de Direction</u></b>					
Directeur Général	A	1	1		
Directeur Général Adjoint	A	2	2		
<b>Total emplois de direction</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Grade	Cat.	Postes ouverts	Titulaires/stagiaires	Contractuels	Postes non pourvus
<b><u>Filière Administrative</u></b>					
Attaché Hors Classe	A	1	1		
Attaché	A	3	2	1	
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1		
Rédacteur	B	1		1	
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	3		
Adjoint administratif. Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	3		
Adjoint administratif	C	6	5	1	
<b>Total filière administrative</b>		<b>18</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>0</b>

Grade	Cat.	Postes ouverts	Titulaires/stagiaires	Contractuels	Postes non pourvus
<b><u>Filière Technique</u></b>					
Ingénieur en chef	A +	1	1		
Ingénieur principal	A	2	2		
Ingénieur	A	9	4	4	1
Technicien Principal de 1ère classe	B	1			1
Technicien Principal de 2ème classe	B	15	5	9	1
Technicien	B	2	1	1	
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	1		
Adjoint technique	C	10	6	4	
<b>Total filière technique</b>		<b>41</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>3</b>
<b>Total général</b>		<b>62</b>	<b>38</b>	<b>21</b>	<b>3</b>

Gilles MENAT profite de ce dernier point du Comité Syndical pour s'associer à Anita MANDIGOU et adresse ses remerciements à Guy MESSAGER pour l'Homme qu'il est, pour l'apprentissage important dont il a bénéficié grâce à lui pendant cette mandature. Il exprime son admiration à Guy MESSAGER en sa qualité de Président du SIAH également. Il ajoute qu'il est un homme courageux, calme et ambitieux et qui donne confiance en l'avenir car c'est un homme fin et qui se bat pour l'intérêt général. Il ajoute que Guy MESSAGER est un homme de terrain, de passion. Il termine en adressant ses remerciements à l'ensemble de la Direction, du personnel et à tout le monde pour l'attention et le travail fourni.

Le point n'appelle pas de remarque, il est mis au vote.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des suffrages, approuve le tableau des effectifs en vigueur au 5 février 2020, et autorise le Président à signer tous les actes relatifs au tableau des effectifs.

## H. QUESTIONS ORALES

**Rapporteur : Guy MESSAGER**

**Question de Jean-Claude BARRUET, délégué titulaire de la commune de MAREIL-EN-FRANCE :**

« Président,

Ma question concerne GÉMAPI, en particulier le financement de cette taxe.

Nous avons reçu, via la DGFIP, une lettre et des éléments d'information du Ministère de l'Action et des Comptes Publics, concernant la suppression de la TH afférente à la résidence principale (suppression pour 80 % des foyers en 2020 et 100 % en 2023).

Il est, par ailleurs, indiqué dans ces documents, je cite :

" Les taxes additionnelles à la TH seront compensées :

- Taxe GÉMAPI : la part du produit réparti sur la TH afférente à l'habitation principale sera compensée par une taxe additionnelle à la TH sur les résidences secondaires, les Taxes Foncières et la CFE (150M€),
- TSE: la part du produit réparti sur la TH afférente à l'habitation principale sera compensée par l'Etat via une dotation financière (200M€). "

À la mise en œuvre de la Taxe GÉMAPI (1<sup>er</sup> janvier 2018) celle-ci était assise sur la TH, la TFPB et la CFE et concernait donc l'ensemble des administrés du territoire.

Le principe de compensation marque donc une rupture au niveau de sa répartition territoriale.

Quelles conséquences peut-on en attendre, particulièrement au niveau du produit de financement de cette taxe pour le Syndicat ?

Il faut aussi noter qu'à la mise en place de la Taxe GÉMAPI au niveau du SIAH, la taxe " Syndicat de Communes " avait été divisée par deux, une moitié étant consacrée à la Taxe GÉMAPI, l'autre moitié à la Taxe Syndicat de Communes.

Dans les documents fournis par la DGFIP, la compensation de la Taxe Syndicat de Communes n'est pas prise en compte ?

Merci, par avance, Président, pour votre réponse.

Cordialement.

JC Barluet  
Délégué au Comité Syndical, MAREIL-EN-FRANCE »

**Réponse de Guy MESSAGER, Président :**

« Cher Monsieur BARRUET, Mes Chers Collègues,

Votre question concerne les effets de la suppression de la taxe d'habitation sur les trois autres taxes locales soit la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises.

Tout d'abord, le SIAH a plusieurs compétences et ces compétences concernent plusieurs budgets comme nous venons de le voir ce matin.

Les compétences eaux pluviales et de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations dit GÉMAPI relèvent du budget principal du SIAH.

Votre demande concerne ce champ d'intervention et en particulier la définition des recettes relatives à la taxe GÉMAPI et concernant à la compétence transport des eaux pluviales.

1. S'agissant de la taxe GÉMAPI et de la mission transport des eaux pluviales, je tiens à vous signaler que de par la loi le SIAH ne peut voter qu'un produit financier. Ensuite, les services fiscaux de l'État répartissent ce montant sur le territoire concerné et par application de taux sur les taxes suivantes : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et cotisation foncière des entreprises.

Effectivement, la taxe d'habitation sur les résidences principales va être supprimée et l'Etat a figé les taux de cet impôt.

Cela veut dire que si le SIAH augmente la masse des recettes, ce sont la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la Cotisation Foncière des Entreprises qui augmenteront pour compenser le gel de la taxe d'habitation.

2. Concernant la compétence transport des eaux pluviales et uniquement sur le territoire des communes de BAILLET-EN-FRANCE, MAREIL-EN-FRANCE, MONTSOULT ET VILLAINES-SOUS-BOIS, le SIAH va continuer à définir une masse financière annuellement. Cette masse sera répartie par les services fiscaux sur les quatre taxes locales avec un gel du taux concernant la taxe d'habitation.

Pour votre information, je vais solliciter des services fiscaux des simulations de répartition des hausses sur les autres taxes et nous transmettrons la réponse aux délégués des communes concernées.

Je vous remercie pour votre attention. »

## I. INFORMATIONS

Rapporteur : Guy MESSAGER

### Comptes rendus des réunions du Bureau des Élus.

Les Élus prennent connaissance des comptes rendus des bureaux qui sont également accessibles sur le site internet du SIAH.

### Liste des marchés publics conclus par voie d'appel d'offres ouverts et notifiés depuis le dernier Comité Syndical.

#### Marché 11-19-36 : Marché public de prestations d'opérations préalables à la réception des réseaux d'assainissement sur l'ensemble du territoire du SIAH.

Titulaire du marché: SANET CONTRÔLE  
Montant maximum annuel (HT) du marché : 334 817,50 €  
Montant maximum annuel (TTC) du marché : 401 781,00 €

#### Marché F20 : Marché public de travaux, de fourniture et de pose d'équipements de sécurité (escaliers, grilles barreaudées, grillages, clôtures, portails, serrures, caillebotis, garde-corps) sur le territoire du SIAH

Titulaire du marché: SARL GFS Aménagements paysagers  
Montant maximum annuel (HT) du marché : 296 517,45 €  
Montant maximum annuel (TTC) du marché : 355 820,94 €

#### Marché E20 : Marché public de prestations de services relatif à l'entretien des bassins de retenue du SIAH. Lot 1 : Entretien des bassins et des digues.

Titulaire du marché: Office National des Forêts  
Montant maximum annuel (HT) du marché : 277 350,00 €  
Montant maximum annuel (TTC) du marché : 332 820,00 €

#### Marché O20 : Marché public de curage des réseaux d'eaux usées et pluviales, vidange des chambres à sable sur le territoire du SIAH.

Titulaire du marché: SANET  
Montant maximum annuel (HT) du marché (eaux usées et eaux pluviales) : 1 418 050,00 €  
Montant maximum annuel (TTC) du marché (eaux usées et eaux pluviales) : 1 642 081,50 €

#### Marché R20 : Marché public de prestations d'inspections télévisées sur les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées

Titulaire du marché: SANET CONTRÔLE  
Montant maximum annuel (HT) du marché (eaux usées et eaux pluviales) : 628 385,00 €  
Montant maximum annuel (TTC) du marché (eaux usées et eaux pluviales) : 715 705,00 €

#### Marché G20 : Marché public de de travaux divers d'entretien et de petites réparations sur des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées

Lot 1 : « Réparation des ouvrages de surface et travaux de réseaux d'assainissement en tranchée inférieurs à 10 ml et astreintes »

Titulaires du marché: EMULITHE /L'ESSOR  
Montant maximum annuel (HT) du marché (eaux usées et eaux pluviales) : 2 554 237,60 €  
Montant maximum annuel (TTC) du marché (eaux usées et eaux pluviales) : 3 065 085,12 €

Lot 2 : « Travaux de réseaux d'assainissement en tranchée supérieurs à 10 ml et astreintes »  
Titulaires du marché: Entreprise de Travaux Fayolle & Fils/ Despierre / Fayolle Désamiantage  
Montant maximum annuel (HT) du marché (eaux usées et eaux pluviales) : 2 565 947,50 €  
Montant maximum annuel (TTC) du marché (eaux usées et eaux pluviales) : 3 079 137,00 €

Marché 01-19-09 : Marché public de prestations topographiques.

Lot 1 : Réalisation de relevés topographiques sur le territoire du SIAH

Titulaire du marché: TT Géomètres-Experts  
Montant maximum annuel (HT) du marché : 421 810,00 €  
Montant maximum annuel (TTC) du marché : 506 172,00 €

Lot 2 : Foncier – Mission Géomètre-Expert

Titulaire du marché: TT Géomètres-Experts  
Montant maximum annuel (HT) du marché : 17 110,00 €  
Montant maximum annuel (TTC) du marché : 20 532,00 €

*L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 11 heures et 15 minutes.*

**David DUPUTEL**

**Président(e) du Syndicat**

*Signé*

signé

**Délégué de la commune de SAINT-WITZ**

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire du présent acte, visé en sous-préfecture le :  
Affiché le :  
Retiré le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Pour information : Nos délibérations et actes  
sont accessibles à l'adresse du SIAH et sont publiés sur notre site internet  
[www.siah-croult.org](http://www.siah-croult.org)**